



**PRÉSERVER LE CARACTÈRE RURAL AUTHENTIQUE DE
RAMATUELLE TOUT EN CONSERVANT LES ATTRAITS
D'UNE STATION BALNÉAIRE AU COEUR DE PAYSAGES
NATURELS ET AGRICOLES DE QUALITÉ**

PLAN LOCAL D'URBANISME

1. RAPPORT DE PRÉSENTATION

Annexes du
Rapport de présentation

ÉLABORATION DU POS

Rendue publique par arrêté municipal du 27 juin 1986

Approuvée partiellement par délibération du conseil municipal du 10 juillet 1987

RÉVISION N° 1

Approuvée par délibération du conseil municipal du 27 mars 2001

RÉVISION N° 2 - ÉLABORATION PLU

Approuvée par délibération du conseil municipal du 18 mai 2006

MODIFICATION N° 1

Approuvée par délibération du conseil municipal du 30 janvier 2014

RÉVISION N°3 - RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU

Approuvée par délibération du conseil municipal du 21 décembre 2018

COMPLEMENT AU RAPPORT DE PRESENTATION - PARTIES II ET IV - Par délibération du conseil municipal du 14 mars 2022

Tel : 04. 42. 61. 92. 65
provenceurbaconseil@sfr.fr



Provence Urba Conseil

19 route de Puyloubier

13 530 Trets



Sommaire des annexes du Rapport de Presentation

<i>Annexe n°1 : Inventaire du patrimoine architectural intra-muros de Ramatuelle</i>	5
<i>Annexe n°2 : Etude chromatique du CAUE</i>	61
<i>Annexe n°3 : Le patrimoine bâti agricole</i>	79
<i>Annexe n°4 : Inventaire du patrimoine archéologique Ramatuelle</i>	91
<i>Annexe n°5 : Fiches de détail des Zones Humides</i>	95
<i>Annexe n°6 : Méthodologie de l'identification du couvert arboré dans les quartiers littoraux</i>	109
<i>Annexe n°7 : Méthodologie de l'identification des sensibilités paysagères des lignes de crêtes vues depuis la mer</i>	113
<i>Annexe n°8 : Fiches détaillées des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique</i>	121
<i>Annexe n°9 : Sites Natura 2000</i>	139
<i>Annexe n°10 : Etude complémentaire au diagnostic agricole : évolution des espaces cultivés entre 1998 et 2008 sur le territoire de Ramatuelle</i>	153
<i>Annexe n°11 : Justification de la délimitation des Secteurs de Taille et de Capacité Limitées Agricoles</i>	191

Annexe n°1 :

Inventaire du patrimoine architectural intra-muros de Ramatuella



12 communes s'engagent pour un territoire durable

CAVALAIRE-SUR-MER • COGOLIN • GASSIN • GRIMAUD • LA CROIX-VALMER • LA GARDE-FREINET • LA MOLE
LE PLAN-DE-LA-TOUR • RAMATUELLE • RAYOL-CANADEL-SUR-MER • SAINT-TROPEZ • SAINTE-MAXIME

■ ■ ■ www.cc-golfedesainttropez.fr

Etude réalisée par la Communauté de Commune Golde de Saint-Tropez



L'inventaire du patrimoine architectural intra-muros du village de Ramatuelle a été demandé à la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez au début de l'été 2015 en vue de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

La méthode

Le 8 juillet dernier, une première séance de repérage a été effectuée sur le terrain avec prises de photos d'éléments susceptibles de présenter un intérêt. (Voir le plan n° 1 « Situation des éléments architecturaux retenus »)¹.

Puis, des fiches ont été élaborées pour chacun des éléments architecturaux, essentiellement des portes et des fenêtres, mais aussi des millésimes, un essantage², etc. Ces fiches comprennent l'emplacement des éléments retenus avec, leur adresse, une description, une datation, l'indication des matériaux utilisés, d'éventuelles préconisations, d'autres renseignements complémentaires, bibliographie, etc.

La première rédaction de la fiche a compris une ébauche de description de l'objet et l'étude des photos. En effet, l'examen attentif des photos, après un grossissement, a permis de repérer des détails significatifs difficilement décelables sur le terrain.

S'en est suivi une séance de discussions, confrontations des avis et expériences, avec une collègue³ ce qui a permis d'affiner les résultats.

Concernant les datations, la prudence nous a conduit à donner des indications assez larges. En effet, l'expérience montre que l'exercice qui consiste à dater une porte ou une fenêtre, au regard de ses caractéristiques et modénatures, est loin d'être une science exacte. Ainsi, pour la fenêtre à croisée et meneau 18 rue des Sarrasins (fiche d'inventaire n° 6), nous avons dans un premier temps proposé une datation du milieu du XVI^e s. car nous connaissons un exemple quasi identique à St-Tropez portant la date de 1552. Une lecture attentive de la photo de la fenêtre ramatuelloise de la rue des Sarrasins nous a permis de découvrir son millésime : 1645⁴.

Enfin, nous avons tenté une analyse sommaire de l'état du village intra-muros au début du XIX^e siècle (Plans n° 2 et n° 3) et de l'évolution de son urbanisation pendant cette période (Plans n° 4 et 5) à partir du plan du cadastre dit napoléonien daté de 1809, de l'état de sections ainsi que des mutations survenues jusqu'à la fin du XIX^e siècle⁵.

¹ Les plans ont été dessinés par Yannick Pinaud, technicien, Direction des services informatiques/SIG.

² Il s'agit du revêtement d'un mur extérieur par des carreaux vernissés utilisé généralement pour les devantures de boucheries et pour se protéger des orages venant de l'est.

³ Elisabeth Sauze, archiviste paléographe honoraire, que je remercie chaleureusement de ses conseils.

⁴ Nous pourrions fournir d'autres exemples, comme celui de la porte, 20 rue du Centre (fiche n° 37) où, après réflexion, nous avons opté pour une datation plus ancienne que celle proposée en première analyse.

⁵ A D Var, Plan de section D du village 1809, cote AC_101_12 ; matrices cadastrales : état de sections 1809, cote 3PP 1196 ; mutations 1822-1863, 3PP 1198 ; 1863-1913, 3PP 1198 ; 1882-1913, 3PP 1201.



Le village médiéval, son mur d'enceinte et ses entrées

L'emplacement du village de Ramatuelle correspond à celui du castrum mentionné au milieu du XI^e siècle⁶. Le cœur du village intra-muros de Ramatuelle dessine, aujourd'hui encore à n'en pas douter, la structure d'un plan médiéval.

Le mur d'enceinte, attesté dès les premières décennies du XIV^e siècle⁷, subsiste sur la quasi-totalité de son parcours. Il est visible, ainsi que son glacis, essentiellement à l'extérieur du village, rue du Clocher à l'est, rue du Moulin Roux au sud et rue Victor Léon à l'ouest et au nord.

Sa partie intérieure est masquée par les habitations qui s'y sont adossées, mais les murs de certaines d'entre-elles en gardent encore la trace par l'épaisseur de leurs ouvertures et baies et par quelques rares meurtrières encore visibles dans des appartements. Enfin, par souci d'économie, l'église paroissiale a été bâtie à la fin du XVI^e siècle⁸, en utilisant la courtine nord-ouest.

Deux entrées du village médiéval subsistent encore dont la porte dite Sarrasine largement remaniée à l'Époque moderne. Par ailleurs, le clocher est une tour-porte, mentionnée en 1323 dans le « Procès verbal de la visite des fortifications des côtes de Provence », après avoir été transformée continuellement du XVI^e au XX^e siècle⁹.

L'intérieur du village et les transformations du XIX^e siècle

L'ensemble des maisons et rues du village, s'enroule autour du château seigneurial. Ce noyau central, le château et son jardin, forme une vaste parcelle de plus de 850 m² divisée en plusieurs habitations après la Révolution française.

Au début du XIX^e siècle, le village intra-muros était composé pour l'essentiel d'habitations hormis, le jardin de l'ancien château, deux moulins à huile et à sang¹⁰, un magasin servant de cave, un four et 3 écuries (Plan n° 2). Suivant un schéma bien connu les écuries, équipements indispensables à une communauté essentiellement agricole, se trouvaient à la périphérie du village intra-muros, mais surtout à l'extérieur, dans le faubourg (Plan n° 3).

Au cours du XIX^e siècle, particulièrement dans la 2^e moitié du siècle, une évolution s'est faite jour dans le village intra-muros avec la construction ou l'élévation par adjonction d'étages, de constructions nouvelles sur d'anciens emplacements (Plan n° 4)¹¹. De nouveaux équipements sont apparus : déplacement du four et des écuries, installation d'une forge et de deux magasins (Plan n° 5).

Il n'est pas surprenant de constater que les habitations nouvelles ne montrent pas d'éléments architecturaux anciens à l'exception des portes :

62 rue du Centre (fiche 27) qui est un remontage tardif

et 14 rue du Centre (fiche 35) édifice auquel on a probablement rajouté des étages.

⁶ Sauze (E.), *Le phénomène castral dans le massif des Maures*, Freinet Pays des Maures, n° 6, 2005-2006, p. 16.

⁷ Barthélemy (M.-L.), *Procès-verbal de la visite en 1323 des fortifications des côtes de Provence*, Mélanges historiques, T. IV, Paris, 1882.

⁸ Une pierre d'angle du mur ouest de l'église porte le millésime 1582 dans un cartouche.

⁹ Une petite portion du chemin de ronde subsiste sur le toit de l'église paroissiale.

¹⁰ C'est-à-dire à traction animale.

¹¹ Nous n'avons pas la certitude que le cadastre dit napoléonien donne la liste exhaustive et précise de toutes les nouvelles constructions du XIX^e s.



Il faut remarquer que la plupart des rues du village intra-muros ont été exhausées au fil du temps et particulièrement à l'époque contemporaine pour installer en sous-sol des canalisations, égouts et autres infrastructures modernes. Ces aménagements ont apporté des modifications significatives observables dans la hauteur des portes.

Les matériaux utilisés pour les portes et les fenêtres

Le granite, roche dont on dispose en abondance sur la commune de Ramatuelle avec de larges affleurements de granite dit de Camarat¹², est le premier matériau utilisé puisqu'il concerne 2/3 des portes. Le basalte, extrait des carrières de Cogolin, compte pour 21 % partagé à égalité entre portes et fenêtres. Enfin, 10,5 % des portes en serpentinite¹³, que nous avons toutes datées du XVI^e siècle, ont été certainement sculptées dans la carrière du cartier de la Carrade qui se trouve aujourd'hui entre les communes de Cavalaire et de la Croix-Valmer¹⁴.

	Granite	Basalte	Serpentinite	Schiste	Calcaire
Portes	24	4	4	1	
Fenêtres		4			1
	63 %	21 %	10,5 %	2,6 %	2,6 %

Le village intra-muros de Ramatuelle montre une utilisation de matériaux, la serpentinite, le basalte et le granite, que l'on rencontre dans l'architecture des villages anciens des terroirs du Freinet¹⁵, c'est-à-dire les communes de l'actuelle communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez. Toutefois, à Ramatuelle, cette architecture se signale par son originalité avec la prédominance du granite local.

Quelques propositions d'améliorations et de mises en valeur

De nombreux enduits mériteraient d'être repris car mal entretenus ou posés de manière discutable : queues des chaînes d'angle dont on souligne tous les contours alors qu'il faudrait dessiner une ligne droite ; enduits qui débordent largement sur les motifs architecturaux dans l'épaisseur des murs, etc.

Remarquons enfin que les habitants actuels du village intra-muros semblent saisis d'une sorte de délire décoratif végétal caractérisé par l'installation de fleurs, plantes ou arbustes tous azimuts. Voilà un fait de mode préjudiciable au bon entretien des enduits et des maçonneries détériorés par les branches qui s'y accrochent et l'humidité qui en découle.

¹² C'est le matériau également utilisé pour la construction de l'église paroissiale à l'exclusion de la porte en serpentinite bâtie quatre décennies plus tard.

¹³ Cette roche est communément nommée serpentinite.

¹⁴ Une autre carrière de serpentinite se trouve nettement plus éloignée du village au cartier des Guillols, terroir de la Mole.

¹⁵ Le Freinet, *Fraxinetum*, est une entité médiévale, géographique, politique, économique, mentionnée dès le XI^e siècle, et qui correspond approximativement au périmètre actuel des communes de la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.



Mais surtout, ces frondaisons masquent une architecture historique de qualité et gommement les caractéristiques et l'identité historique du village de Ramatuelle.

Enfin, certaines maisons présentent un intérêt et une qualité remarquables mais sont actuellement dans un état discutable, et mériteraient une attention particulière :

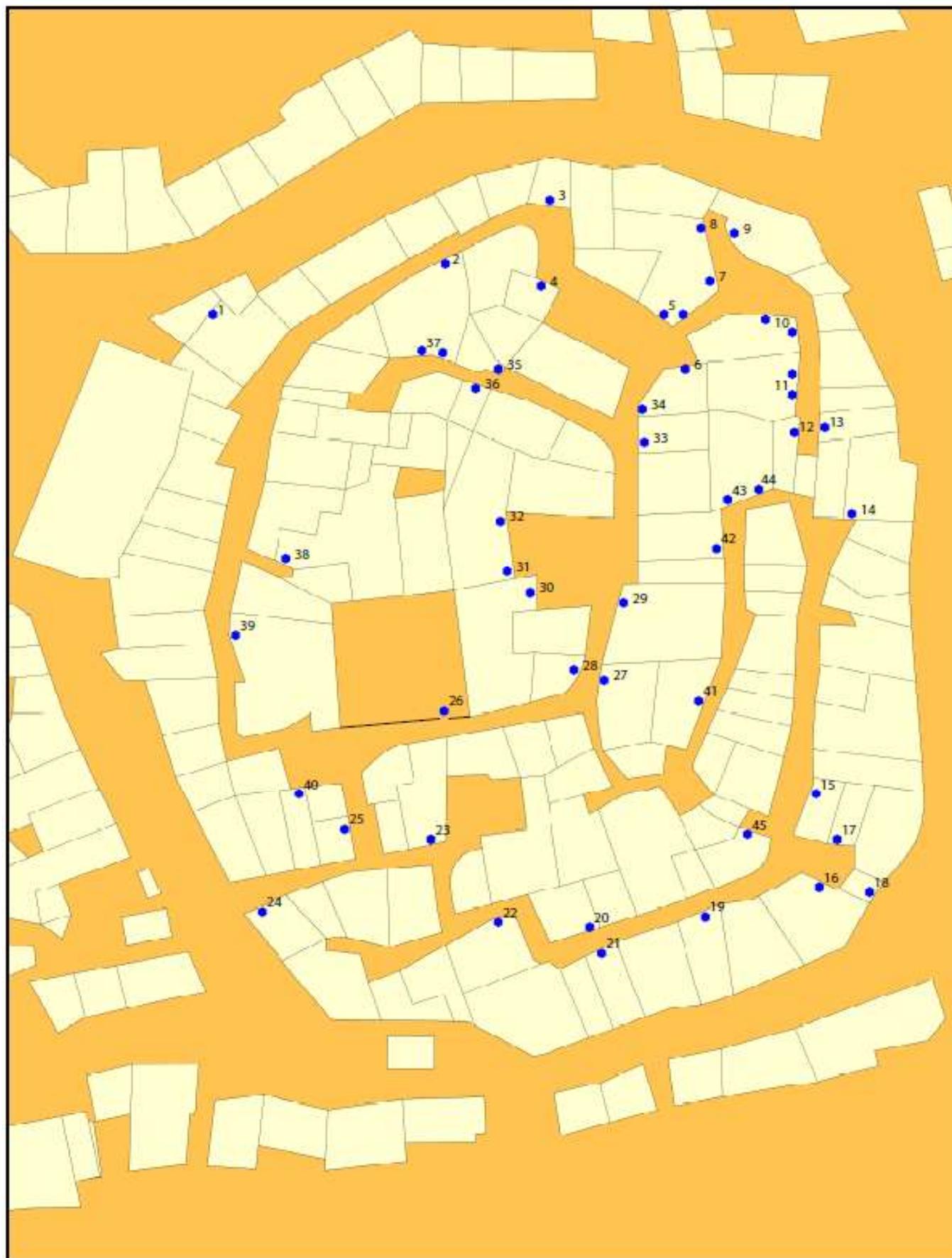
- 18, rue des Sarrasins, fiche n° 6
- 7, rue Emile Depétri, fiche n° 19
- 4, rue du Centre, fiche n° 33
- 3, place des Tambourinaires, fiche n° 34
- 20, rue du Centre, fiche n° 32.



Commune de Ramatuelle

Plan de situation des éléments architecturaux retenues

Plan N° 1



Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n°1



N°1, place du Général De Gaulle

Description : probable armoirie de la famille d'Audibert, seigneur de Ramatuelle à partir de 1689 : avec un arbre feuillé sur un lion courant, à deux lions affrontés. L'ensemble est décoré de cuirs enroulés, motifs caractéristiques du XVII^e s. Ces armoiries devaient se trouver sur le château seigneurial et déplacées par la suite. Toutefois ces armes possèdent des éléments identiques à celles des Audibert présentées par l'Armorial général de la Noblesse de Provence (1756), mais diffèrent par plusieurs détails. Par ailleurs, Louis de Bresc, donne pour le blason de Ramatuelle : « Porte d'or, à un arbre feuillé, de sinople, surmonté d'une étoile ». Il rajoute : « Ses armes rappellent celles des Audibert ».

Mesures :**Matériau** : calcaire**Datation** : fin XVII^e s. pour l'armoire, 1858 pour l'immeuble**Anciens propriétaires ou fonction** : construit en 1856 à l'emplacement de 3 maisons en ruine, l'immeuble a servi d'abord d'école (rez-de-chaussée), de mairie (1^{er} étage) et logement de l'institutrice et du curé (2^e étage).**Bibliographie** : Artefeuil, Histoire héroïque et universelle de noblesse de Provence, Avignon 1757, Lafitte reprints Marseille 1996, T. 1, p. 77.

Bonnaure (J.), Si Ramatuelle nous était contée, 1994, p. 72-75.

Bresc (L.), Armorial des communes de Provence, 1866, p. 238.

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 2



N° 6, rue des Sarrasins

Description : porte d'habitation en anse de panier à double cavée et pieds-droits arrondis. Un millésime (illisible) semble figuré dans un cartouche.

Mesures :

Matériau : granite

Datation : 2^e moitié XVI^e s.-début XVII^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations :

Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 3



N° 11, rue des Sarrasins

Description : porte cochère, arc en anse de panier chanfreiné avec clef et claveaux à crossettes, pieds-droits arrondis. Le pied-droit à droite a été partiellement remonté. La fenêtre en remploi avec un linteau en accolade débardée, pieds-droits en ciment.

Mesures : , **Matériau** : basalte

Datation : début XVI^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations :

Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n°4



N° 12, rue des Sarrasins

Description : porte cloutée

Mesures :

Matériau : menuiserie et fer forgé

Datation : XIX^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations :

Notes complémentaires : on ne peut pas affirmer que cette porte décapée appartienne à cette habitation. Il est possible qu'elle ait été installée récemment.

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 18 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 5



N° 15, rue des Sarrasins

Description : porte d'habitation, arc en anse de panier à double cavée, pieds-droits arrondis. De la fenêtre la plus haute on n'aperçoit qu'un appui recouvert de carreaux de terre cuite. La fenêtre plus basse présente un large ébrasement. Cette dernière est une fenêtre à demi croisée comme le révèlent les traces visibles sous l'enduit au-dessus.

Mesures :

Matériaux : La porte en serpentinite, les fenêtres en basalte

Datation : porte XVI^e s., fenêtre XVII^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions

Préconisations : compléter par un enduit foncé les parties de la porte manquants, dégager l'enduit au-dessus de la fenêtre la plus basse afin de faire apparaître son complément.

Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 18 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n°6



N° 18, rue des Sarrasins

Description : porte cochère avec arc en anse de panier sur coussinets avec clef et claveaux à crossettes dont on trouve de nombreux exemples dans les communes de la CCGST. La fenêtre avec traces de croisée et meneau porte sur la partie droite du linteau le millésime 1645 ou 1646.

Mesures :

Matériau : porte et fenêtre en basalte,

Datation : milieu XVII^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations : Possible restitution de la croisée et du meneau de la fenêtre. Il faudrait poser, à un endroit plus judicieux, le numéro de cette maison.

Notes complémentaires

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 18 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 7



N° 17, rue des Sarrasins

Description : porte d'habitation avec arc segmentaire

Mesures :

Matériau : granite

Datation : XVII^e-XVIII^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations :

Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 18 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 8



N° 17 bis, rue des Sarrasins

Description : porte d'habitation, arc en anse de panier, chanfreiné, les pieds-droits arrondis. L'ouverture pratiquée au dessus de la porte pour éclairer la cage d'escalier est composite.

Mesures :

Matériau : porte serpentinite, ouverture basalte granite

Datation : XVI^e-XVII^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations :

Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 18 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 9



N° 23, rue des Sarrasins

Description : millésime avec au-dessus un fer à cheval et en-dessous un anneau au motif non identifié.

Le fer à cheval à des qualités propitiatoire à moins qu'il ne s'agisse de la maison d'un forgeron

Mesures :

Matériau : calcaire

Datation : 1831

Anciens propriétaires ou fonctions : four au début du XIX^e s., voir plan n° 2.

Préconisations :

Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date 18 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 10



N° 22, rue des Sarrasins

Description : porte avec arc en plein cintre

La fenêtre avec ses feuillures pour contrevents et un remploi car elle ne se trouve manifestement pas à sa place.

Mesures :

Matériaux : la porte en granite, le fenètre en calcaire

Datation : la porte XVII^e s., la fenètre fin XVIII^e ou XIX^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations :

Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 11



N° 24, rue des Sarrasins

Description : 2 portes avec arc en plein cintre. Celle de droite a été maladroitement remontée. C'est particulièrement visible pour la clef.

Mesures : **Matériau** : granite

Datation : XVII^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations :

Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 12



N°26 rue des Sarrasins

Description : porte avec arc en anse de panier à double cavée avec mascaron, pieds-droits arrondis.

Mesures :

Matériau : serpentinite

Datation : fin XV^e-XVI^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations :

Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 13



N° 29, rue des Sarrasins

Description : porte d'habitation avec arc en anse de panier, pieds-droits arrondis

Mesures :

Matériau : basalte

Datation : XVII^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations : Cette porte a été entièrement remontée avec beaucoup de maladresse. L'enduit a été posé avec tout autant de mauvais goût.

Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 14



N° 33, rue des Sarrasins

Description : porte d'habitation avec arc en plein cintre. Le pied-droit gauche a été mal remonté, le pied-droit à droite est masqué par le mur de façade de la maison contigüe.

Mesures :

Matériau : granite

Datation : XVII^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations :

Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 15



N° 55, rue des Sarrasins

Description : porte d'habitation avec arc segmentaire. Les pieds droits arrondis sont probablement en remploi.

Mesures :

Matériau : granite

Datation : XIX^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations :

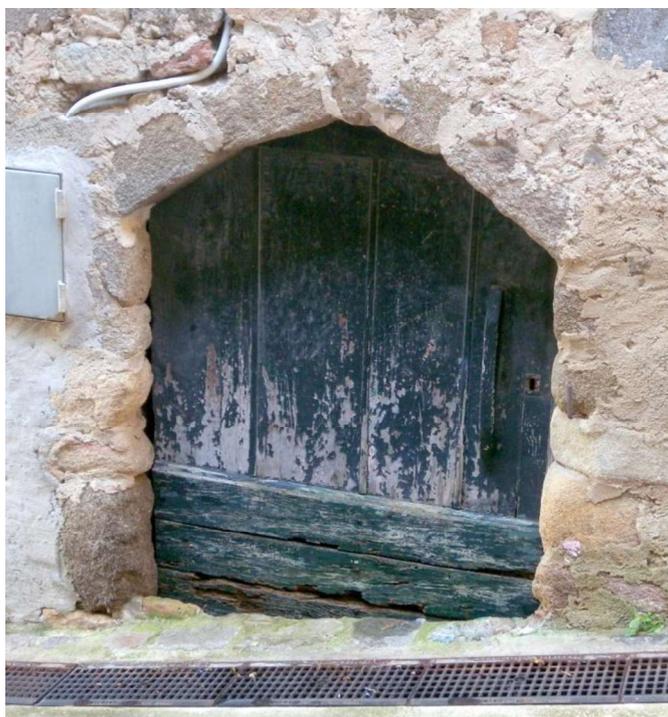
Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 16



N° 48, rue des Sarrasins

Description : porte de cave à vin bricolée (mal) à cause de l'exhaussement de la rue. L'arc est totalement factice.

Mesures :

Matériau : granite

Datation : XX^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations :

Notes complémentaires : La rue a été exhaussée et ne permet plus l'accès original.

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 17



N° 57 bis, rue des Sarrasins

Description : porte d'habitation avec arc en plein cintre

Mesures :

Matériaux : granite

Datation : XVII^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations : mettre en valeur cette porte en la dégageant de la végétation.

Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros
par Bernard Romagnan

Date: 8 juillet 2015

Fiche n°18



Porte est dite Sarrasine

Description : porte de l'entrée est remaniée au XVIe s. Deux corbeaux supportaient une échauguette. L'intérieur montre les gonds d'une porte ainsi que les bases d'une voûte remplacée aujourd'hui par un plancher. Un espace de 20 cm entre l'entrée et la voûte permettait l'utilisation d'une herse, appelée sarrasine, substantif qui a donné son nom la porte.

Mesures :

Matériau : basalte

Datation : XVIe s.

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations : il serait utile de dégager la végétation de cette belle entrée du village. Eliminer également deux éléments en métaux situés à droite, reste d'un aménagement antérieur.

Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 19



N° 7, rue Emile Depétri

Description : réhabilitation d'une maison du XIX^e s. dans l'esprit architectural des années 1950, porte en plein cintre dépouillée, oculus ovale avec ferronneries en torsade et enduit coloré.

Mesures :

Matériau

Datation : vers 1950

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations :

Notes complémentaires : Cette maison représente un ensemble esthétique cohérent, bien daté, reflet d'une remise au goût du jour des maisons des villages provençaux dans l'esprit de la villégiature du milieu du XX^e s.

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 20



N° 12, rue Emile Depétri

Description : porte d'habitation avec arc en plein cintre et impostes (sommiers) moulurés.

Mesures :

Matériau : granite

Datation : XVII^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations :

Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 21



Entre 9 et 11, rue Emile Depétri

Description : porte d'habitation avec arc en anse de panier chanfreiné et pieds droits arrondis. Cette porte a été transformée en fenêtre par la construction d'un muret de 30 cm et le remplacement de la porte par une baie vitrée.

Mesures :

Matériau : granite

Datation XVIe s..

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations : des pots de fleurs et la végétation qu'ils contiennent empêchent la vue de ce bel élément architectural.

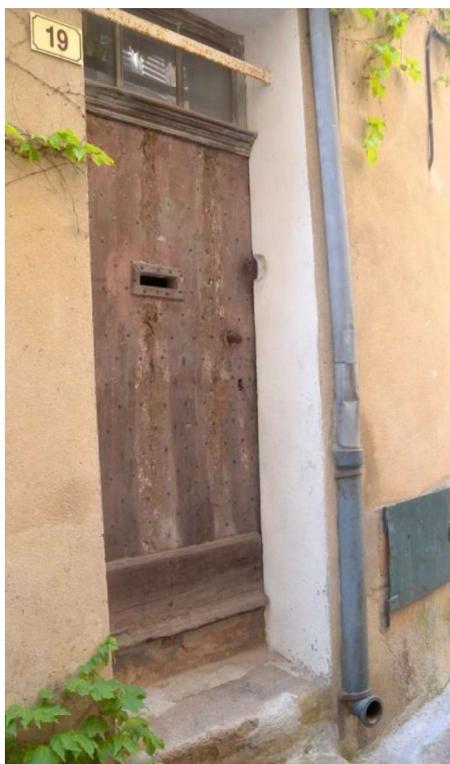
Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 22



N° 15 et 19, rue Emile Depétri

Description : porte d'habitation en bois cloutée avec jour de tympan en menuiserie

Mesures,

Matériaux : bois, métaux

Datation : XIX^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations :

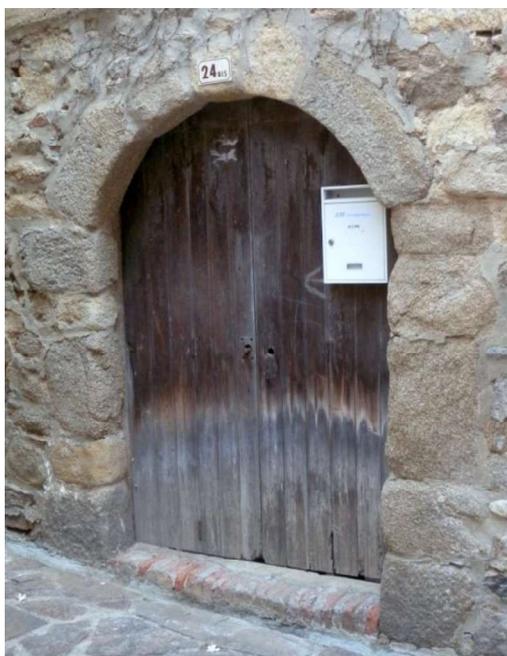
Notes complémentaires : Les propriétaires actuels ont pris soin de garder cette porte en l'état.

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 23



N° 24 bis, rue Saint-Esprit

Description : porte d'écurie avec arc segmentaire

Mesures :

Matériau : granite

Datation : ?

Anciens propriétaires ou fonctions : Il s'agit probablement d'une porte très maladroitement remontée à une période inconnue.

Préconisations :

Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 24



N° 39, rue Saint Esprit

Description : millésime

Mesures :

Matériau : granite

Datation : 1808

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations : L'enduit devrait être posé au niveau de ce millésime

Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 25



N° 26, traverse du Château

Description : porte d'habitation avec arc en anse de panier chanfreiné et pieds-droits arrondis.

Mesures :

Matériau : serpentinite

Datation : XVI^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions : **Préconisations** : Il s'agit probablement d'une porte réduite à partir de la récupération d'une porte plus large en anse de panier. L'enduit a été très maladroitement posé.

Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 26



rue du Centre

Description : à droite conduite d'égout composée de borneaux et tuiles rondes en terre cuite.

A gauche une descente d'évier dont la sortie s'effectue par un borneau en terre cuite

Mesures :

Matériaux : terre cuite

Datation : XIX^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations :

Notes complémentaires : Ce sont les seuls éléments de ce type encore visible dans le village d'un système d'écoulement des eaux usées largement utilisé depuis la période médiévale

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 27



N° 62, rue du Centre

Description : porte d'habitation avec linteau monolithe, pieds-droits arrondis.

Mesures :

Matériau : granite

Datation : XX^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations :

Notes complémentaires : Il s'agit probablement d'un bricolage tardif et maladroit.

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 28



N° 39, rue du Centre

Description : essentage de boucherie bicolore avec crochets d'exposition de la viande.

Mesure :

Matériau : terre cuite vernissée et métal

Datation : début XX^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations :

Notes complémentaires : c'est le seul essentage de boucherie de qualité des villages du canton de Ste-Maxime. Ceux de Cogolin, Place de l'église et de la Garde-Freinet : place de la Vieille-Mairie sont en mauvais état ou détruits (1 rue Fr. Pelletier à La Garde-Freinet a été récemment détruit).

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 29



N° 70, rue du Centre

Description : porte en menuiserie avec son heurtoir

Mesures :

Matériaux : bois, métal

Datation : fin XIX^e-début XX^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations :

Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 30



N° 2, Place Gabriel Péri

Description : volée d'escalier de facture industrielle avec millésime. Porte en menuiserie avec jour de tympan, surmonté d'une marquise. C'est un ensemble cohérent et bien daté.

Mesures :

Matériau : bois, métal, verre

Datation : 1868

Anciens propriétaires ou fonctions : il s'agit de l'ancien château du seigneur de Ramatuelle, émigré pendant la Révolution française, dont l'ensemble a été divisé en de nombreuses habitations à cette période

Préconisations :

Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 31



N° 3, Place Gabriel Péri

Description : porte d'habitation avec arc segmentaire sur impostes moulurées, avec jour de tympan. L'arc semble être une modification du XIX^e s., les pieds-droits en place et donc antérieurs. L'accès à l'ancienne demeure seigneuriale dit château se faisait par l'escalier monumental.

A droite la rampe initiale en granite, aujourd'hui entièrement couverte par la végétation, a été doublée d'une rampe en fer forgée plus pratique.

Mesures :

Matériaux : granite et métal

Datation : XVII^e s. avec reprise du XIX^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions : il s'agit de l'ancien château du seigneur de Ramatuelle, émigré pendant la Révolution française, dont l'ensemble a été divisé en de nombreuses habitations.

Préconisations :

Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 32



N° 4, Place Gabriel Péri

Description : escalier monumental d'accès à l'ancien château seigneurial.

Mesures :

Matériaux : granite, serpentinite

Datation : XVIII^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations :

Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date: 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 33



N° 4, rue du Centre

Description : maison bourgeoise avec contour de porte mouluré, porte à double vantaux, jour de tympan et enduit coloré, transformée en épicerie au XX^e s. On aperçoit les restes d'un auvent mécanique.

Mesures :

Matériaux : plâtre, menuiserie

Datation : XIX^e-XX^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations : cette maison charmante mériterait d'être mise en valeur. L'inscription « épicerie » est récente.

Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 34



N° 3, Place des Tambourinaires

Description : maison de commerçant ou d'artisan appelée « L'Echoppe », avec arc segmentaire sur coussinets décoratifs, tympan ajouré et seuil surélevé pour faire obstacle aux égouts et à l'eau de pluie. A droite la baie devait être pourvue d'un étal amovible en bois.

Mesures :

Matériaux : menuiserie, granite

Datation : fin XV^e—début XVI^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations : il est urgent de protéger cette façade

Notes complémentaires : voir le panneau avec QR code apposé sur l'édifice et le texte correspondant.

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros
par Bernard Romagnan

Date : 8 juillet 2015

Fiche n° 35



N° 14, rue du Centre

Description : arc en plein cintre d'une porte de maison d'habitation. La partie droite est masquée par le mur de la maison voisine.

Mesures :

Matériau : granite

Datation : XVII^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions : forge vers 1883 ; voir plan n° 5.

Préconisations : il faudrait dégager cet arc de la végétation qui le recouvre pour le mettre en valeur. Par ailleurs, les pieds-droits sont peut-être à rechercher sous l'enduit.

Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 36



N° 9, rue du Centre

Description : il s'agit des restes d'une porte et d'un étal d'artisan et commerçant comme dans la fiche n° 32, bâti à partir d'éléments de remploi mal remontés.

Mesures :

Matériau : granite

Datation : ?.

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations : il est difficile de qualifier l'état de cette porte tant elle a été maladroitement restaurée.

Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 37



N° 20, rue du Centre

Description : à gauche, la porte de magasin avec arc segmentaire extradossé a été comblée. A gauche une porte d'habitation avec arc en plein cintre et joint vertical semble avoir été bâtie postérieurement en endommageant celle de gauche. Les pieds-droits semblent avoir été remontés, particulièrement à droite.

Mesures :

Matériau : schiste pour la porte à gauche, granite pour celle de droite

Datation : la porte de gauche XIV^e-XV^e s., la porte de droite XV^e-XVI^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations : cette façade d'habitation et la seule du village intra-muros qui comporte des éléments architecturaux clairement médiévaux. A ce titre, elle mériterait une attention particulière : déplacer le numéro de la porte, enlever quelques plantations, camoufler les gaines électriques à droite, etc.

Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 38



N° 23, rue du Centre

Description : grande porte en menuiserie avec ferrures et pentures. Semble être un élément rapporté.

Mesures :

Matériaux : bois, fer forgé

Datation : ?

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations :

Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 39



N° 27, rue du Centre

Description : porte d'habitation avec arc en plein cintre sur impostes moulurées. Il s'agit peut-être d'un remontage dont le pied-droit et l'arc portent la trace.

Mesures :

Matériaux : granite, basalte

Datation : XVII^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations :

Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 40



N° 40 bis, rue du Centre

Description : porte d'habitation avec arc en plein cintre

Mesures :

Matériau : granite

Datation : XVII^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations : la pose de l'enduit et les joints creusés sont absolument abominables.

Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 41



N° 12, rue des Amoureux

Description : porte d'habitation avec arc en plein cintre.

Mesures :

Matériau : granite

Datation : XVII^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations :

Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 42



N° 6, rue des Amoureux

Description : porte d'habitation avec arc segmentaire.

Mesures :

Matériaux : granite, basalte

Datation : XVIII^e-XIX^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations : réduire la végétation permettrait de mieux apprécier l'intérêt de cette porte.

Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 43



N° 2, rue des Amoureux

Description : porte d'habitation avec linteau monolithe et pieds-droits arrondis. Il s'agit d'un mauvais bricolage tardif comme il est possible de le voir dans le remontage des pieds-droits.

Mesures :

Matériau : granite

Datation :

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations :

Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 44



rué des Amoureux

Description : contrefort entre deux maisons d'une andronne ou ruelle.

Mesures :

Matériau : terre cuite

Datation : XIX^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions :

Préconisations : c'est un élément architectural qui ne manque pas de charme et qu'il faudrait conserver.

Notes complémentaires :

Ramatuelle
Inventaire architectural intra-muros

Date : 8 juillet 2015

par Bernard Romagnan

Fiche n° 45



N° 14, rue des Amoureux

Description : porte d'habitation avec arc en plein cintre.

Mesures :

Matériau : granite

Datation : XVII^e s.

Anciens propriétaires ou fonctions :

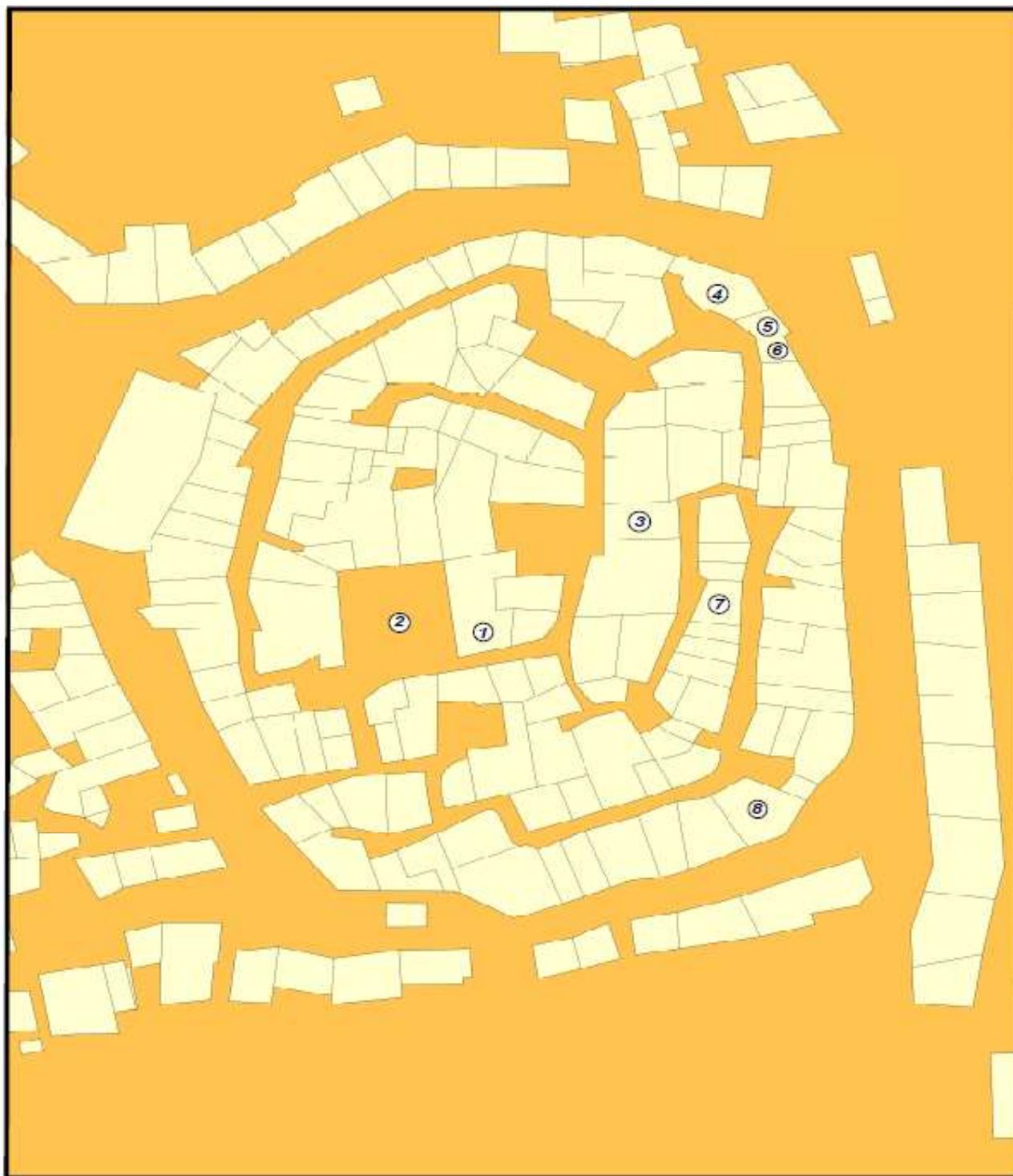
Préconisations : enlever les éléments végétaux permettrait une meilleure visibilité de cette porte, et supprimer le larmier composé de feuillets de terre cuite donnerait plus de lisibilité à cette porte.

Notes complémentaires :

Commune de Ramatuelle

Les équipements en 1809

Plan N° 2



1 et 7 : Moulin à huile et à sang pour son usage seulement

2 : Jardin, 240m²

3 : Magasin servant de cave

4 : Four, 81m²

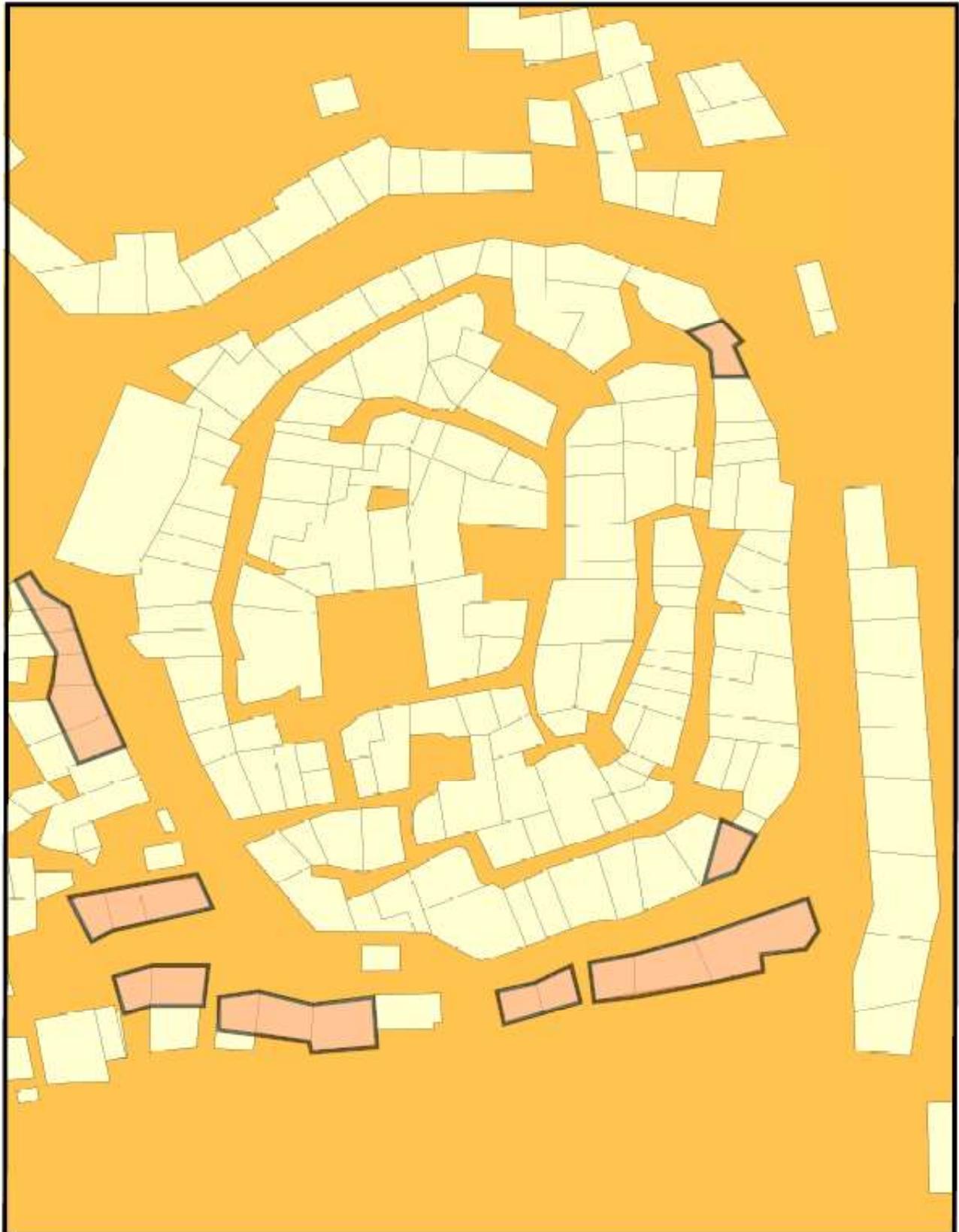
5, 6 et 8 : Ecuries. 21m². 36m². 49m²



Commune de Ramatuelle

Les écuries en 1809

Plan N° 3

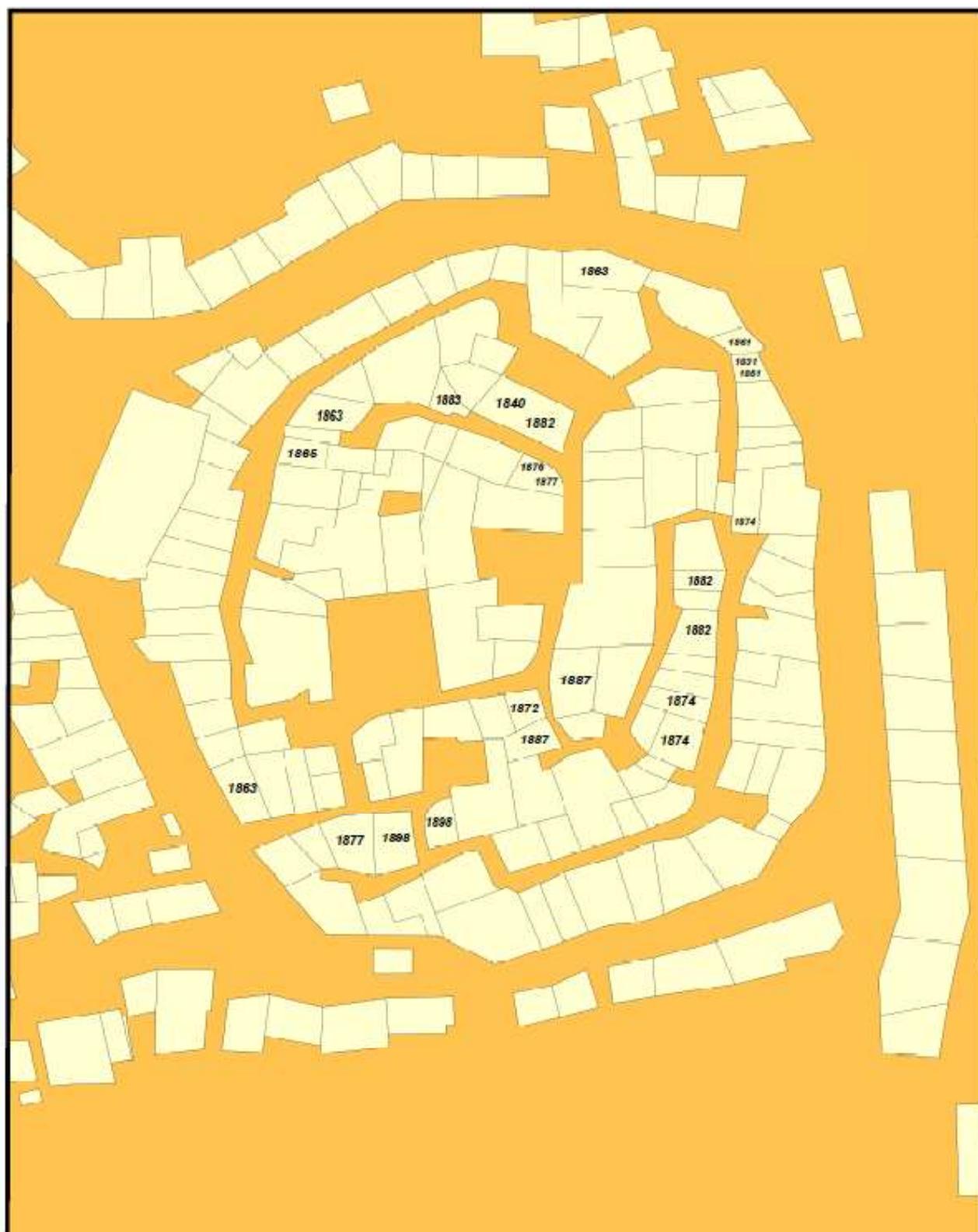




Commune de Ramatuelle

Les nouvelles constructions du XIX^{ème} siècle

Plan N° 4





Commune de Ramatuelle

Les équipements au XIX^{ème} siècle

Plan N° 5



Annexe n°2 :

Etude chromatique du CAUE



Etude réalisée par le CAUE Var

PRÉAMBULE

Dans le cadre des actions menées pour la mise en valeur du centre village, la commune de Ramatuelle souhaite élaborer une palette chromatique applicable au territoire communal, en remplacement d'une charte chromatique aujourd'hui peu adaptée.

Des traces chromatiques visibles sur certains bâtiments suggèrent un certain renforcement des tonalités admissibles pour la palette chromatique.

Elle sollicite l'appui du CAUE VAR pour l'élaboration d'une charte chromatique plus pertinente. Ce document portera plus particulièrement sur les couleurs des façades, menuiseries et ferronneries et sera adapté pour l'information du public.

Afin d'être assistée dans cette démarche, la commune a consulté le CAUE du Var pour une mission de conseil (cf.art.7 – *alinéa de la loi n°77-2 du 3-01-1977 sur l'architecture*) qui a pour but d'établir :

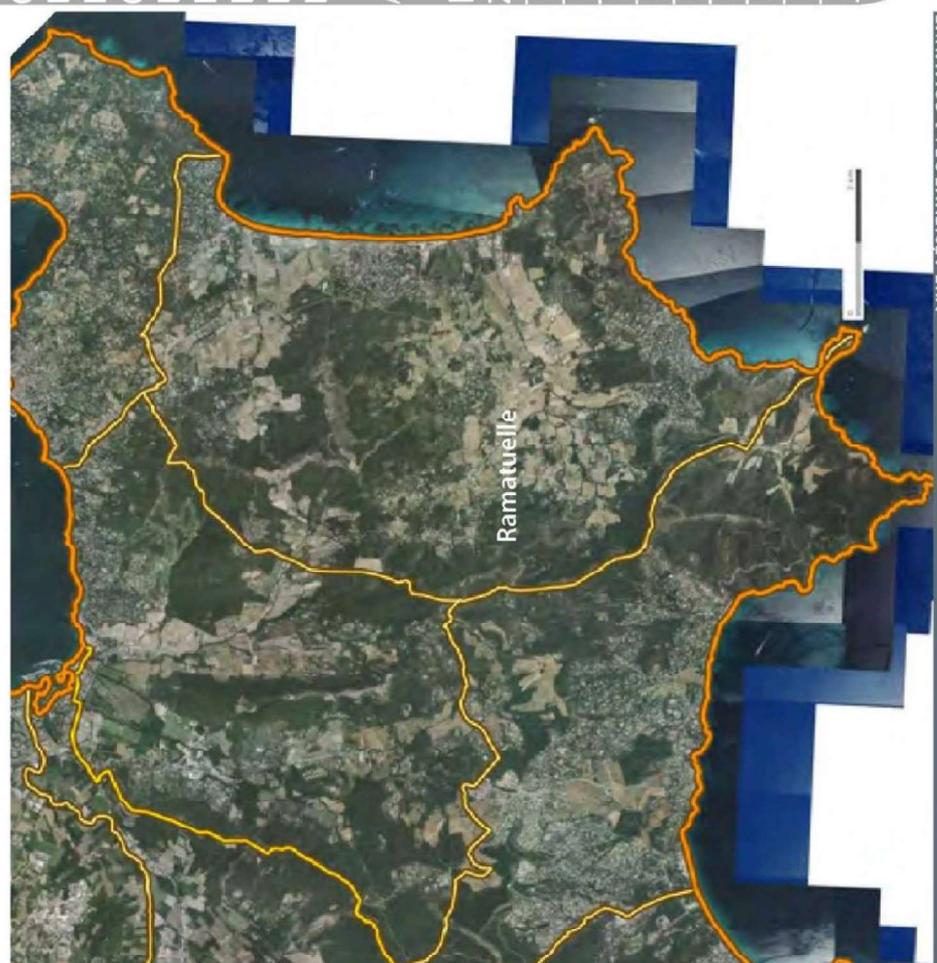
1. Analyse de la perception du village à partir des grands paysages.
2. Analyse des traces chromatiques existantes.
3. Élaboration d'une palette de couleurs déclinée sur l'ensemble des éléments du patrimoine architectural (*façades, modénatures, menuiseries, ferronneries du centre ancien*).

Le résultat de cette prestation prend la forme d'une étude préalable sommaire ci-après, dans laquelle figurent tous les conseils, orientations et prescriptions propres à garantir la qualité du projet et sa bonne insertion au contexte environnant.



SOMMAIRE

Etude chromatique	
OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	7
LE PAYSAGE HISTORIQUE	8
POLYCHROMIE DES FAÇADES	9
COLORATION DE L'ENDUIT	10
LE RELEVÉ SOMMAIRE DES TRACES CHROMATIQUES	11
LES CORPS D'ENDUIT	12
LA TOITURE	13
LES COLORATIONS DES MENUISERIES EXTÉRIEURES	14
LES MODÉNATURES	18
RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES SUR LES RÉSEAUX ET AUTRES PARASITES	20
La palette couleurs	
ZONAGE DES TEINTES À METTRE EN ŒUVRE	25
TEINTES PIERRES	26
TEINTES PASTEL	27
TEINTES OCRES JAUNES	28
TEINTES OCRES ORANGE/ROUGES	29
TEINTES «DÉCORS»	30
TEINTES CONTREVENTS ET FENÊTRES	31
TEINTES CONTREVENTS ET FENÊTRES	32
TEINTES CONTREVENTS ET FENÊTRES	33
TEINTES PORTES	34
TEINTES FERRONNERIES	35
ÉQUIVALENCES NUANCIER	36



OBJECTIFS DE L'ÉTUDE



La Commune de Ramatuelle, soucieuse du devenir de son environnement architectural, a entrepris de réviser sa charte chromatique pour le centre du village. Cela doit permettre de conserver une certaine cohérence, une harmonie au niveau du bâti. On pourra ainsi garantir la qualité chromatique et architecturale du village.

La réalisation de cette étude chromatique doit permettre de sensibiliser les pétitionnaires quant à la bonne intégration de leur habitation, afin de préserver l'homogénéité du patrimoine. Il doit fournir en parallèle un outil aux élus et aux instructeurs, leur permettant une meilleure analyse du projet

Il s'agit de proposer une démarche globale pour recréer une harmonie au niveau du bâti. Un outil d'aide à la décision, pour la mise en œuvre des ravalements de façades et des autres travaux de peinture extérieurs, afin de redynamiser le patrimoine architectural.

Des couleurs indicatives sont réunies pour chaque élément de la façade : les fonds, les décors, les boiseries, les ferronneries et les devantures.

CAUE VAR - 7

LE PAYSAGE HISTORIQUE

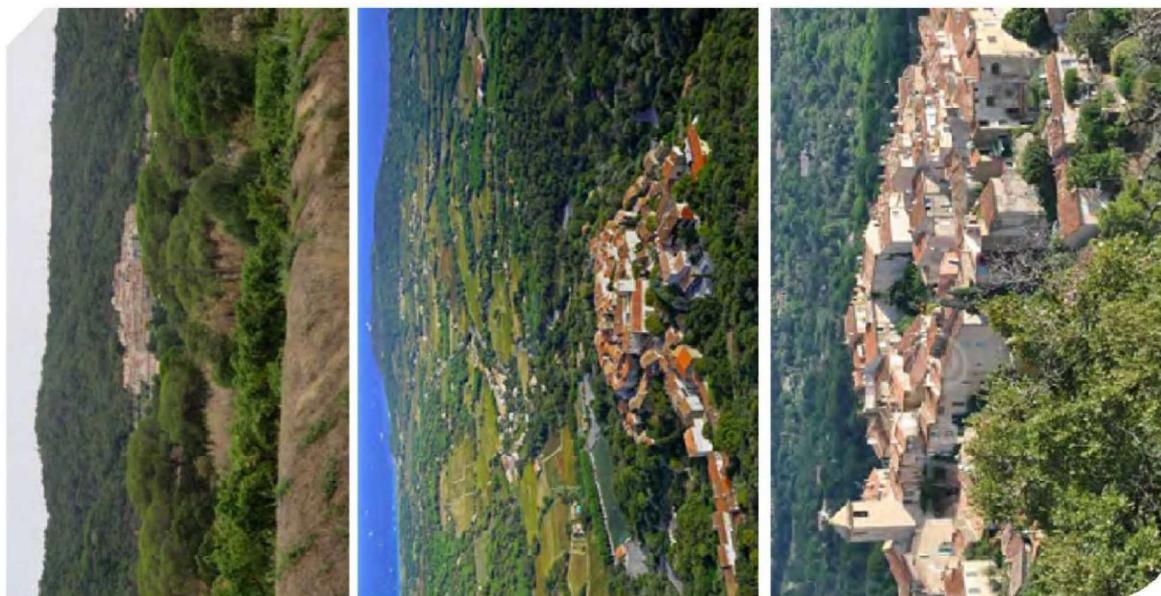
Village perché, implanté en balcon sur une petite croupe de la colline de Paillass, Ramatuelle domine sa plaine agricole jusqu'à la mer. Inscrit dans les murs d'enceinte (encore visibles en partie) de l'ancien castrum, sa forme radioconcentrique lui donne une identité forte qui doit être préservée et mise en valeur. L'ensemble de son territoire est en site inscrit.

Depuis la plaine, sa silhouette bâtie se découpe sur l'arrière-plan plus sombre du versant boisé. Les volumes simples, purs et massifs des façades composent un large front face à la pente. Les couleurs dominantes sont celles des enduits, proches du ton des pierres locales (gneiss et granit de Camarat) et des tuiles en terre cuite, mosaïque de tons clairs et rosés.

Cependant, en regardant avec un œil attentif et curieux sous les génoises, Ramatuelle présente encore de nombreuses traces de badigeon coloré, essentiellement des ocres jaunes et roses. Ce patrimoine nous donne à contempler les nuances, les factures et les marques accumulées durant les décennies voir les siècles. Les vestiges de ces badigeons nous transmettent une palette réelle de pratiques colorées.

L'architecture du village, faite de maçonnerie enduite, est sobre. Les façades sont généralement étroites mais de largeur très variable sur une élévation ne dépassant pas 3 ou 4 étages. Seules les portes des maisons les plus nobles présentent des encadrements de pierre et de belles menuiseries. Il n'y avait ni balcon ni loggia à l'origine, seules des ouvertures aux proportions harmonieuses et adaptées à la diversité de chaque maison rythmaient les façades.

L'harmonie de cet ensemble est d'autant plus sensible que son architecture avec revêtement d'enduit est sobre, et toute modification ne peut se faire qu'au détriment de leur beauté. Pour conserver la valeur architecturale de la façade d'une maison, il faut la restaurer avec minutie, revenir autant qu'il se peut aux dispositions anciennes si elles ont été modifiées.



POLYCHROMIE DES FAÇADES

La couleur dans l'architecture est un élément essentiel qui peut modifier l'impression des volumes, l'ordonnement des façades, contribuer à accentuer un effet plutôt qu'un autre. La surface colorée est faite d'environ 60 à 70 % d'enduit, 30 à 35% de couverture, le reste va à la polychromie des menuiseries extérieures.

Ramatuelle est un village d'enduits, dont la teinte gris doré, est donnée par la couleur des matériaux (*sable et pierre*) pris sur le site lui-même. Rares sont les belles pierres de taille (*de provenance lointaine*). Ces enduits étaient autrefois protégés par un badigeon de chaux. Par manque d'entretien, les badigeons disparaissent, parfois même les enduits laissant apparaître les murs de pierres du pays hourdées au mortier de chaux. Cette patine des ans confère un certain charme à Ramatuelle.

Cependant, des traces intéressantes de badigeon avec des éléments simplifiés de modénatures (*bandeaux, encadrements*) parfois soulignés de filets colorés (*brun*) sont fréquentes. Protégés par les débords de toitures, ces vestiges nous offrent des palettes de teintes variées. Cette constatation permet de corriger une certaine vision moderne et monochrome des villages anciens qui réduit malheureusement l'usage de la couleur.



COLORATION DE L'ENDUIT

En principe, les façades étaient destinées à être enduites. La qualité de matière et de couleur des enduits traditionnels provient avant tout de l'emploi exclusif de chaux grasse et de sable local. Parfois, on rajoutait un peu de tuiles et tilleaux écrasés et pulvérisés. Les enduits les plus achevés étaient lissés à la truelle et badigeonnés. Ces enduits n'étaient jamais parfaitement dressés et suivaient les imperfections du mur. Leur surface ondule et donne ainsi une impression de vie. Ce détail n'est pas sans importance aujourd'hui quand il s'agit de le restaurer. Un enduit lissé à la truelle sera à privilégier, un enduit stucqué sur un édifice érodé par le temps n'est pas adapté. Les enduits, leurs matières et leurs teintes, sont d'une importance capitale pour la protection des maçonneries et pour l'aspect du village. Il est souhaitable de les réaliser suivant la mise en œuvre traditionnelle afin d'éviter la monotonie et le mauvais aspect des revêtements contemporains.

L'usage de la chaux est primordial pour des questions techniques en rapport avec le comportement et la compatibilité avec les matériaux qui composent le bâti ancien. Il est aussi lié à des considérations esthétiques du point de vue du patrimoine et de sa mise en valeur. Au plan de la finition, de la coloration ou encore du vieillissement, la chaux apporte aux parements des qualités incomparables. Le badigeon de chaux en finition permet d'obtenir une finition veloutée et nuancée qui donne des parois «vivantes».

Les enduits teintés dans la masse trop riche en ciment et les peintures organiques ou organo-minérales sont à exclure, ils donneraient un aspect trop uniforme et plus plat.

La chaux est un liant et l'élément de base de la construction traditionnelle.

Elle est utilisée pour les enduits et les badigeons. La chaux est un matériau minéral souple que l'on applique mélangé à divers agrégats pour enduire les murs et pour jointoyer les pierres ou bien, simplement diluée dans de l'eau en lait ou en pâte, pour

différentes techniques décoratives de peinture. La chaux se colore par les sables ou par adjonction de pigments.

Les enduits ont deux rôles prioritaires :

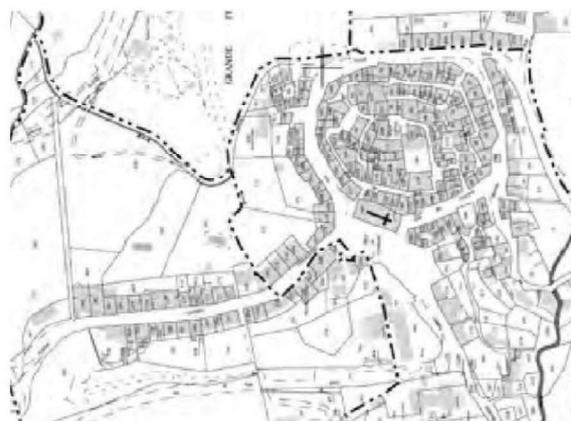
- La protection et l'isolation, contre l'humidité et ses mécanismes de pénétration de l'eau (*gravité, capillarité, condensation, gel*); également contre la conjugaison vent et humidité.
- La présentation, pour redresser les surfaces internes inégales mais également pour habiller les parements externes, en leur ajoutant une dimension décorative. Au-delà de ce rôle de présentation, l'enduit appartient au domaine de l'architecture et participe à sa composition.



LE RELEVÉ SOMMAIRE DES TRACES CHROMATIQUES



CAUE VAR -11



LES CORPS D'ENDUIT

Ils sont généralement au nombre de trois, et très minces:

- La **couche d'accrochage**, maigre,
- La **couche de dégrossissage**, ou corps d'enduit, encore très sablonneux,
- La **couche de finition**, assez grasse...
- ... et son traditionnel **badigeon à la chaux** pour sa protection et sa décoration.

Il est important de préciser qu'un bon mortier doit être composé de granulats de différentes tailles, afin d'éviter les vides, d'obtenir une meilleure cohésion et plus de points de contact.

Le choix des sables

Le choix d'un sable pour la réalisation d'un mortier n'est pas un acte neutre; le sable représente 80% de la masse du mortier.

Résistance : il constitue l'ossature du mortier; les gros grains assurent la résistance mécanique, et les grains fins la plasticité.

Coloration : l'effet de transparence de la chaux laisse ressortir la coloration des sables utilisés.

Variation de l'aspect : les sables locaux personnalisent l'aspect du mur et sont à privilégier pour une meilleure intégration;

Un bon mortier doit présenter une grande richesse de taille de granulats.

Les enduits prêts à l'emploi présentent généralement des **mélanges de sables de trop pauvre variété**, trop fins, où le liant tient une place trop importante. Une granulométrie riche permet de «remplir tous les vides» qu'alors le liant pourrait occuper en trop grande quantité (d'où encore des *risques de fâcheux*).

Les finitions

L'utilisation de la taloche s'est trop généralisée depuis une trentaine d'années, car elle permet de travailler vite, et avec des épaisseurs

d'enduit importantes; cet outil n'est apparu qu'au XIX^e siècle et ne devrait donc pas être utilisé sur des immeubles plus anciens! Seule la finition à la truelle permet de travailler des épaisseurs moindres, et donne un meilleur rendu à la surface (*fisse, sans trace de sable, ni cet effet vermiculé*).

L'enduit teinté dans la masse est possible dès lors que le poids de pigment ne dépasse pas 3% du poids de chaux; au-delà, la quantité de fines est trop importante, et il est nécessaire d'adjuvanter, donc de pervertir l'enduit, de le rendre hydrofuge, et donc contraire aux qualités propres de la chaux...

ATTENTION !

- Aux enduits (*inadaptés à du bâti ancien*) se décollant au bout de 10 ans, ou générant des pathologies très préjudiciables pour le bâtiment, (*enduit ciment sur de la pierre calcaire*).
- Aux peintures aux principes irréversibles (*de type piolite, vinylique ou autre*) condamnant à jamais des enduits et décors anciens.
- Au choix de l'entreprise : confier la réalisation des travaux à une entreprise qualifiée est primordial. Certains matériaux exigent un savoir-faire particulier.



LA TOITURE

Les toits, se superposant les uns aux autres suivant la topographie du site, participent à l'ambiance colorée du village. Les toitures sont réalisées avec des tuiles romaines ou « canal », faites avec de l'argile du pays. Elles sont de tons clairs, rosés avec d'innombrables nuances de teintes renforcées par la patine du temps.

Les toitures et les génoises doivent être restaurées ou restituées à l'identique de l'origine.

Les descentes d'eaux pluviales doivent être en zinc ou en cuivre naturel.



LES COLORATIONS DES MENUISERIES EXTÉRIURES

La menuiserie qui ferme la baie est la membrane sensible entre le dedans et le dehors. Partie intégrante de la composition et de l'ordonnement de la façade, elle obéit à la fois aux fonctions d'éclairage, d'aération et de protection. C'est un élément important de l'expression architecturale, elle appartient à l'histoire du bâtiment.

Au niveau des teintes, on trouve le ton rouge foncé (*certaines feuillages d'automne*) avec toute une série de variantes, puis viennent les menuiseries de couleur verte (*feuillage des cyprès, des oliviers...*) et les tons bleutés avec tous les dégradés (*bleu lavande, bleu charrette*).

Le remplacement des fenêtres, des contrevents et des portes doit être adapté à l'architecture du bâtiment. Le remplacement doit se faire à l'identique de l'origine en bois. Le PVC et l'aluminium sont à exclure.

Il est important d'harmoniser l'ensemble des baies pour toute une façade en respectant le style d'origine.

Recommandations architecturales pour les fenêtres

Les fenêtres seront changées à l'identique de l'origine en bois peint, elles seront constituées de deux vantaux ouvrant à la française avec petits carreaux, au forme et dimensions d'origine. La fenêtre doit toujours s'implanter en feuillure, après dépose de l'ancien cadre. Les menuiseries de type rénovation sont proscrites. Toutes les fenêtres doivent être du même dessin que celui des menuiseries d'origine de l'immeuble. La fenêtre doit toujours être peinte. Le PVC et l'aluminium sont à exclure.

Il est important d'harmoniser l'ensemble des fenêtres pour toute une façade en respectant le style d'origine.



ÉVITER

- Le changement de fenêtres à deux vantaux par des fenêtres à un vantail.
- La suppression des petits carreaux.
- La pose d'hubriserie standard non adaptée à la forme d'origine.
- Le rebouchage partielle des baies.



Recommandations architecturales pour les contrevents

Les volets pleins et les persiennes seront changés à l'identique de l'origine en bois (*même modèle, dimensions et forme*). Le PVC et l'aluminium sont à exclure ainsi que les lames américaines (*plus récentes*), les volets à barres et écharpes (Z) et les volets roulants.

Il est important d'harmoniser l'ensemble des fenêtres pour toute une façade en respectant le style d'origine.

Les appuis de fenêtres d'origine (*constitués d'une fine feuille d'ardoise ou en pierre plus rarement*) seront conservés et restaurés ou restitués à l'identique de l'origine. Le carrelage est à exclure.



ÉVITER

- La multiplication des modèles de contrevents et de fenêtres sur une même façade.
- La suppression des contrevents existants ou leur remplacement par des volets roulants.
- La multiplication des teintes.

CAUE VAR -15

Recommandations architecturales pour les portes d'entrée

La porte d'entrée est un élément essentiel à la conservation du caractère et de la mémoire historique d'un édifice. Elle a souvent été conservée au cours des siècles alors que le reste de la façade a été modifié. C'est pourquoi, **on évitera son remplacement par une porte industrielle standardisée et anonyme ou faussement «stylée».**

On privilégiera la restauration et le remplacement des parties abîmées chaque fois que cela est possible. En cas de nécessité, elles seront changées à l'identique de l'origine en bois, la quincaillerie d'origine (*pentures, bouton de porte, heurtoir...*) sera conservée et remise en place. Si la porte d'origine a disparu, une porte d'entrée en bois sera restituée suivant les modèles historiques du village et en fonction de la typologie architecturale de la façade. Le PVC et l'aluminium sont à exclure.

Les encadrements des portes, permettant de dater les maisons (du XVII au XIX^e), seront restaurés avec soin. La pierre sera nettoyée par hydrogommage.





ÉVITER

- La transformation de la porte en fenêtre.
- Le rebouchage partiel pour poser une porte standard «de catalogue».
- Le remplacement par une porte industrielle standardisée et anonyme ou faussement «stylée».
- Le placage en opus incertum de pierre .
- La création de loggia ou de niche ouverte en RDC .



Les portes des garages et des remises seront réalisées en bois ou constituées de volets traditionnels à double panneaux de lames contrariées.

ÉVITER

- Les portes de garage standard en métal.

LES MODÉNATURES

On appelle modénature les proportions et les profils de l'ensemble des éléments d'ornement que constituent les moulures et profils des moulures de corniche ainsi que les proportions et dispositions des membres de façade constituant le style architectural.

Ces petits détails architecturaux, traces fragiles et vulnérables de notre passé font la richesse des façades. Lors d'une intervention sur la façade, l'ensemble de ces décors et détails devra être préservé et restauré voir restitué à l'identique de l'origine sans gommage des profils.

En pierre

Les encadrements de portes et de fenêtres et les appuis de fenêtres sont parfois en pierre de taille. Les seules pierres à sculpter du secteur sont la serpentinite (roche très dure, verte parfois veinée. Anciennes carrières : La Môle et Cavalaire), le basalte (lave volcanique, de couleur noire parfois bleutée. Anciennes carrières : Cogolin et la Môle) et le granit de Camarat.



Très souvent, une feuille d'ardoise vient en couverture des appuis de fenêtres.

Ce principe d'appuis devra être conservé voir restitué.

Les appuis en terre cuite ou carrelage sont à exclure.



En ciment naturel,

Technique mise en place à partir du milieu du XIX^e, les décors moulés ou jetés-moulés sont fréquents dans la rue Clémenceau. On retrouve ces éléments de décors de façon plus ponctuelle (essentiellement des appuis) sur certaines façades du noyau ancien ravalées ou modifiées à la fin du XIX^e ou début XX^e.

Ces éléments de modénature sont à conserver et à restaurer minutieusement.



En peinture

Les décors peints au badigeon de chaux permettent d'agrémenter les architectures modestes.

Les génoises sont toujours peintes d'un ton blanc cassé en harmonie avec le ton de la façade. Cette application permet de protéger le matériau constitutif poreux et unifie l'ensemble qui se rapproche alors d'une corniche.

Les limites entre le badigeon et l'enduit sont souvent marquées par un filet rouge, brun ou noir.



RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES SUR LES RÉSEAUX ET AUTRES PARASITES

Bandeau : bande horizontale mince en saillie de la façade.

Chainage d'angle : pierre de taille qui forme l'angle d'un bâtiment et sert à relier les deux côtés de l'angle formé par le mur et le pignon. Souvent en maçonnerie le chaînage d'angle sert de décor.

Corniche : moulure en saillie de la façade pouvant être aussi utilisée comme génoise.

Encadrement des baies : sur-épaisseur pouvant être en pierre, en maçonnerie, en peinture entourant les ouvertures (*fenêtre, porte...*).

Fenêtre à meneaux : traverses qui partagent la croisée d'une fenêtre en plusieurs parties.

Imposte de porte : menuiserie qui surmonte la partie mobile d'une porte, elle peut être pleine ou vitrée.

Linteau : partie supérieure d'une ouverture servant à maintenir.

Soubassement : partie en saillie de la façade située en rez-de-chaussée pouvant être en pierre ou en maçonnerie.

Volet persienné : volet à lames ajourées pour rompre la lumière et permettre à l'air de circuler.

ÉVITER

- La pose de paraboles en façade,
- La pose de compresseurs ou d'unités extérieures en façade.

Annexe n°3 :

Le patrimoine bâti agricole



Etude réalisée par l'Agence Kargo Sud

Ramatuelle : vignes, bastides et domaines vinicoles en Provence

L'activité viticole est aujourd'hui, avec le tourisme, l'un des piliers de la vie économique de la commune de Ramatuelle. C'est également un des éléments forts d'un remarquable patrimoine bâti et paysager, marqué notamment de vignobles préservés d'aménagements résidentiels et touristiques parfois trop prépondérants sur le reste de la côte d'Azur et d'anciennes bastides qui ponctuent le territoire. Sur les 3557 hectares de superficie de la commune, on ne compte pas moins de 750 hectares de vignes.

L'ensemble de la commune est classé en périmètre sensible, tandis que toute la presqu'île de Saint-Tropez, du Cap Camarat à l'est à l'Audrac à l'ouest est en site classé.

La culture de la vigne, tradition ancestrale

a- Une production prépondérante à Ramatuelle

A la fois tirant parti d'une situation géographique exceptionnelle et façonnant le paysage, le vignoble, baigné de soleil, profitant de la douceur d'un micro-climat influencé par la très proche présence de la mer, compose avec les pins, les chênes, les cannes de Provence et l'horizon maritime un remarquable environnement paysager qu'il convient de préserver.



Si d'aucuns font remonter la culture de la vigne dans la région à l'époque phocéenne puis gallo-romaine, il est certain que la viticulture est depuis longtemps la principale activité de la commune. L'étude des archives des XIXe et XX siècles nous en donne un précis témoignage, la surface dévolue au vignoble augmentant sans discontinuer tout au long de cette période, de concert avec le nombre d'habitants et malgré de graves crises comme les guerres mondiales ou le phylloxéra.

La population ramatuelloise passe de 381 habitants en 1805 à 781 habitants en 1886, produisant pour l'essentiel de l'huile, du blé et du vin. Si la vigne occupe alors une superficie de 128 ha, elle atteint 465 ha 20 ans plus tard, pour une population qui a peu augmenté (800 habitants en 1905) et malgré la crise du phylloxéra qui a entraînée la replantation progressive de l'ensemble du vignoble avec des cépages américains résistants greffés de cépages français fragiles.



La production vers 1900 est alors de 27 000 hectolitres de vin par an. Elle passera à plus de 40600 hl dans l'entre-deux-guerres.

La fin du XIXe siècle et le début du XXe est également marquée par une diversification des productions : en plus de la vigne et des oliviers, la commune cultive les figues, les oranges, les primeurs, produit du liège pour les bouchons, exploite des carrières de serpentine et de granit bleu et fait l'élevage des vers à soie.

b- Au XXe siècle : petits vigneron...

A la fin des années 1950, le vignoble, restauré et reconstitué après les destructions de la seconde guerre mondiale liées notamment au débarquement allié en Provence, s'étend sur plus de 860 ha, dont 770 ha en cépages de cuve offrant alors un rendement élevé mais un vin de faible qualité. Vin produit par de nombreux propriétaires exploitant possédant pour la plupart de petits domaines : sur les 243 vigneron livrant du vin à la vente, 62% des exploitations ont une superficie de moins de 3 ha, 35% entre 3 et 15 ha et 3% plus de 15 ha.

La production est donc très répartie et il n'y a pas d'AOC, les vins étant dits de consommation courante ou de qualité supérieure. Les principaux cépages plantés sont le Carignan noir, la Clairette blanche et le Picardon.



L'appellation « Côtes de Provence » officialisée en 1946 a néanmoins incité les vignerons à dynamiser la production, par la modernisation des caves des domaines et par la création en 1954 d'une coopérative vinicole pour les petits producteurs. Les « Celliers des vignerons de Ramatuelle » firent ainsi leur première récolte en 1956 et la cave fut inaugurée en 1957. Elle rassemble aujourd'hui 137 viticulteurs, pour une superficie de 440 ha.

C'est en 1977 que le fameux label « Appellation d'Origine Contrôlée » fut reconnu aux Côtes de Provence, donnant au vin ses lettres de noblesse et contribuant à une meilleure commercialisation. Les ¾ du vignoble ramatuellois sont aujourd'hui concernés par l'aire d'AOC.



c- ... et grands domaines

Outre la coopérative vinicole, le vignoble de Ramatuelle est réparti entre plusieurs domaines établis depuis plusieurs décennies sur la commune : les châteaux de Pampelonne, des Marres et Volterra, les domaines de la Tourraque, des Tournels et des Bouis.

Parmi les plus anciens, le Château de Pampelonne et le Domaine des Tournels existent depuis le milieu du XIXe siècle. Pampelonne, domaine de 160 ha dont 50 de vignes, appartient à la même famille depuis 1840, les de Gasquier, qui possédaient aussi vers 1900 la villa Saint-Pierre. Le château et ses trois anciennes fermes, la Matarane, les Tours et la Fabrique, constituent des éléments remarquables du patrimoine bâti de la commune.

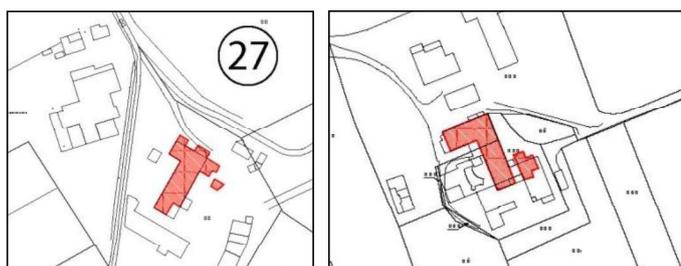


Tandis que la veuve Falcon de Gasquet tient les rênes de Pampelonne de la fin du XIXe siècle jusque dans les années 1930, les Tournels, qui appartenaient à un certain Pégurier, passent dans les années 1920 à la famille Bologna qui le possède encore. L'intéressante bastide, avec son bâtiment de maître dont la belle façade régulière à horloge donne sur un luxuriant jardin de palmiers et d'eucalyptus, domine une propriété de 110 ha comprenant 55 ha de vignes.

Le château des Marres appartient depuis le début du XXe siècle à la famille Benet qui exploite une propriété de 27 ha.



L'emprise des bâtiments des châteaux de Pampelonne et des Marres et du domaine des Tournels est nettement visible sur le cadastre napoléonien de 1809, témoignant de leur ancienneté.



En rouge, l'emprise du bâti du cadastre napoléonien reporté sur le cadastre actuel en noir (les Tournels et les Marres)

Le domaine de la Tourraque, situé sur l'exceptionnel site des Trois caps, compte 100 ha dont 40 ha de vignes et 2 d'oliviers.

Le Château Volterra, quant à lui, comprend 6 ha de vignes qui, laissés à l'abandon, ont été repris en main depuis la fin des années 1990. Le domaine et son château existent eux depuis le début du XXe siècle. Le vaste bâtiment fut construit sur les hauteurs du Cap Camarat entre 1906 et 1912 par une riche anglaise, Lady Gower. Il fut acquis dans les années 1920 par le parisien Léon Volterra, directeur de théâtre, qui y invitera nombre de célébrités, contribuant à faire de la région le passage obligé des vedettes.



Le recul sensible de la superficie occupée par la vigne depuis la fin du XXe siècle fait craindre pour la pérennité d'un patrimoine culturel et paysager remarquable : l'installation de serres, l'enfrichement des vignes, le lotissement et la résidentialisation des terres mettent à mal un territoire viticole jusque là préservé et dont l'évolution technique d'encépagement et de production garantissent pourtant la diversité et la qualité.

Les bastides, entre vie à la campagne et métayage

a- A l'origine de la bastide

L'intérêt patrimonial du vignoble dans le paysage ramatuellois est renforcé par la présence de ce qui en constitue le « symbole bâti » : la bastide. S'il en existe aujourd'hui encore des exemplaires particulièrement bien préservés et étant toujours le siège de l'exploitation agricole, nombreuses sont celles qui, devenues simples résidences, ont fait l'objet de transformations ou de rénovations ayant peu ou prou dénaturé la qualité de mise en œuvre des bâtiments et rendu illisible leur ancienne destination.

Pampelonne et les Tournels sont d'anciennes bastides, toujours en activité aujourd'hui.

Les bastides se distinguent de l'habitat villageois constitué de maisons mitoyennes groupées avec cellier en rez-de-chaussée, salle commune et chambre à l'étage et séchoir ou grenier au deuxième étage. Isolées dans les cultures et dispersées sur la commune, les bastides forment un mitage traditionnel du territoire, d'autant plus visible qu'elles ne sont pas closes de murs et de haies mais « trônent » au milieu des vignes.



Le village, massé groupé, et les vignes au deuxième plan, ponctuées de bastides blanches.



A l'origine, à savoir la fin du XVe siècle, la formation des bastides fut liée à la volonté des seigneurs de remettre leurs terres en valeur, après les destructions de la guerre de Cent Ans, par le développement du métayage : le seigneur faisait travailler ses terres par un ou des fermiers,

métayers non propriétaires, qui étaient et devaient loger sur place. Une partie des terres étaient réservée au fermier qui pouvait ainsi les cultiver pour sa propre subsistance et celle de sa famille. Les bastides servaient donc d'habitation aux métayers, regroupant également les remises, greniers, caves utiles à l'activité agricole.

Par la suite, c'est la bourgeoisie urbaine fortunée qui investi son argent dans des terres en campagne et y fait construire des maisons, où elle n'habite que de façon saisonnière mais qui permettent de loger un exploitant en permanence. La bastide est alors également le centre du domaine mis en valeur. Le propriétaire peut être un personnage local comme un forain.

Si le logement du fermier est sommaire (une cuisine en terre battue et une pièce), le logis du propriétaire est mieux aménagé : le sol est carrelé et les différentes pièces ont des fonctions plus précises, cuisine, salle à manger, salon, chambres, etc. Les pièces sont plus hautes, les ouvertures plus grandes et moulurées.

b- Formes traditionnelles de la bastide

Le terme de bastide est employé quelle que soit la taille du bâtiment (de 100 à plus de 1500 m²) et quelle que soit l'époque de fondation. Les grandes bastides sont relativement éloignées du noyau villageois. Elles regroupent en un seul tenant des terres diversifiées et les bâtiments correspondent aux diverses activités agricoles. On l'a vu, la bastide est la résidence principale du fermier métayer, tandis qu'elle est une « maison de campagne » pour le propriétaire.

Lorsque les deux logements prennent place dans le même bâtiment, leur accès peut être soit commun avec un escalier central, soit différencié, accentuant la distinction sociale des deux occupants. L'accès principal de la maison se trouve dans tous les cas au sud, la façade nord étant fermée, protégeant l'ensemble du vent et des intempéries.

Si à l'extérieur de la maison se développent terrasses, treille, plantations de buis et de platanes, allée de cyprès et grille d'honneur accentuant le caractère « maison de campagne » de ces constructions bourgeoises, les bastides comportent également des annexes témoignant de leur usage agricole. Ecuries, bergeries, greniers à fourrage de grande taille, cuveries et caves voutées, voire pigeonnier (qui en Provence n'était pas un privilège seigneurial) et tour de moulin en attestent. Ces annexes tournées vers la polyculture, bien que l'activité agricole ramatuelle fut essentiellement orientée vers la vigne, montrent que la mise en valeur des terres servaient également à nourrir le métayer et sa famille. L'élevage du ver à soie qui se développe au XIXe siècle fait quant à lui apparaître des magnaneries et des plantations de muriers à proximité des maisons.



La « bastide » s'applique donc à une grande diversité de bâtiments qui ont tous pour point commun de servir à la fois de centre d'exploitation agricole et de résidence campagnarde. Un grand nombre de bastides s'égrenaient sur le territoire de Ramatuelle, au contact direct avec les parcelles de vigne, de la petite maison de métayer au « château » bourgeois.

De cette diversité de tailles et de formes, on peut retenir quatre grandes morphologies définies après notre premier repérage général sur le terrain : les grandes bastides en longueur, dessinant souvent un L, avec terrasses et treille ; les bastides en « hameaux » regroupant plusieurs petites maisons accolées ayant chacune leur accès distinct ; les bastides à tourelles, petites bastides carrées comportant une ou deux tours rondes ou carrées ; les bastides formant un simple corps de bâtiment avec des annexes en appentis appuyés sur les pignons, souvent de façon symétrique.



Ces constructions traditionnelles sont en accord avec le paysage environnant.

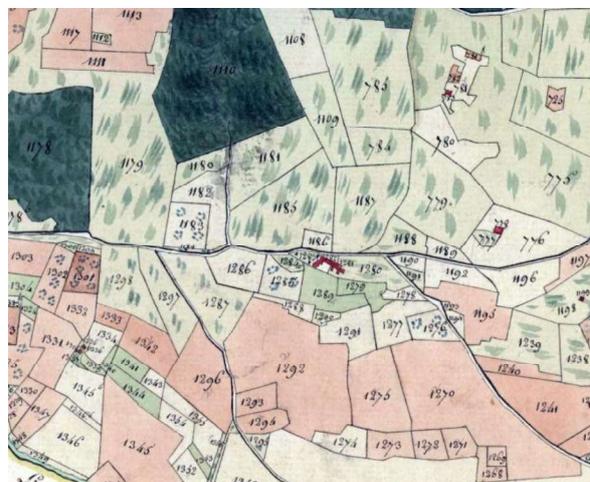
Les bastides en « hameaux », organisées autour ou le long d'une cour intérieure non fermée, forment des ensembles homogènes particuliers à protéger. Elles constituent une particularité des différentes morphologies de bastides. Chaque construction qui compose le hameau peut, par ailleurs, être identifiée comme remarquable, intéressante, ou ne pas être identifiée.

c- Les bastides à Ramatuelle aujourd'hui

Après avoir réalisé un premier repérage de l'ensemble des bastides encore existantes sur la commune de Ramatuelle, nous avons cherché à classier ces différents ensembles, en combinant deux critères : l'intérêt patrimonial des constructions et la présence ou non d'activités agricoles.

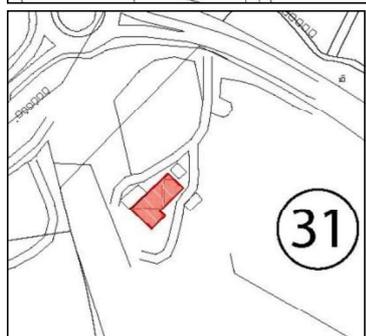
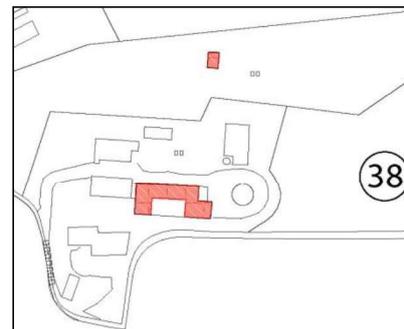
Identification des bastides

Les « bastides » ont pu être identifiées sur le cadastre actuel grâce au dépouillement des matrices cadastrales bâties et non bâties des périodes 1863-1913 et 1914-1952 conservées aux Archives départementales du Var¹⁶. Ces documents établissent, parcelle par parcelle, l'occupation du sol (vignes, oliviers, terres essartées ou labourables, bâtiments, etc.) et distinguent notamment la « bastide » de la « maison ». Sur cette base et grâce au numéro des parcelles du plan cadastral napoléonien levé en 1809 servant de référence pour toute cette période, nous avons ainsi pu retrouver l'emplacement des bastides au XIXe siècle. Leur



¹⁶ AD83, 3PP1199/1200/1201 pour la période 1863-1913 et 3PP1204 pour la période 1914-1952

report sur le cadastre actuel nous a révélé celui des bastides encore existantes aujourd'hui. Si beaucoup ont subi des modifications, quelques unes ont conservé très fidèlement l'emprise du bâtiment au sol, tel qu'elle est visible sur le cadastre napoléonien.



Les bastides se répartissent aujourd'hui sur le territoire de Ramatuelle en deux ensembles :

- Au nord-est de la commune, où l'on trouve le plus de bastides dénaturées, très transformées ou remplacées par des villas. Mais l'on peut aussi y observer de beaux ensembles comme le château de Pampelonne et ses fermes.
- Au centre du territoire communal, autour de la courbure est-ouest de la « route des Plages », la D93. C'est là qu'au milieu des étendues de vignes se situent le plus de bastides préservées et encore agricoles.

Aucune bastide en bord de mer, ni à proximité immédiate du village, ni dans les secteurs nord-ouest et sud de la commune.

Critères de classification

Le premier critère de classification des bastides observées sur le terrain est la présence ou non d'activités agricoles dans les bâtiments mêmes de l'ancienne exploitation viticole.

L'intérêt patrimonial de la construction, l'autre critère de hiérarchisation des bastides, a ensuite été décliné en trois catégories : bastides remarquables, intéressantes et sans intérêt patrimonial.

On appelle construction *remarquable* un bâtiment ou un ensemble de bâtiments :

- ayant conservé son aspect et sa configuration spatiale ancienne, permettant de lire les fonctions des différentes parties qui le composent et d'en faire un élément très représentatif de la typologie des bastides présentes sur le territoire ;
- comportant des éléments bâtis d'une qualité architecturale, constructive, esthétique ou pittoresque remarquable.

Ces édifices, qui ont conservé en général leur qualité et leur intégrité, peuvent cependant avoir subi des modifications mineures.

Une construction *intéressante* est soit :

- Un bâtiment peu transformé ayant conservé son aspect et sa configuration spatiale ancienne, permettant de lire les fonctions des différentes parties qui le composent mais ne présentant pas de caractéristiques architecturales particulières ;
- Un bâtiment remarquable, mais transformé et ayant perdu une partie des caractéristiques architecturales qui en faisait son intérêt premier.

La construction *sans intérêt* patrimonial est une ancienne bastide trop transformée et rénovée, modifications ayant engendré sa dénaturé par la perte de ses qualités et de ses caractéristiques traditionnelles.

Catégories

Quatre catégories ont été élaborées à partir de la combinaison des différents critères énoncés :

- catégorie 1 : bastides remarquables ayant conservé des activités agricoles
- catégorie 2 : bastides intéressantes ayant conservé des activités agricoles
- catégorie 3 : bastides sans intérêt patrimonial mais ayant conservé des activités agricoles
- catégorie 4 : bastides remarquables n'ayant plus d'activités agricoles
- catégorie 5 : bastides intéressantes ne présentant plus d'activités agricoles
- catégorie 6 : bastides sans intérêt patrimonial et sans activité agricole. Ces bastides n'ont plus qu'une fonction résidentielle, avec un bâti le plus souvent très transformé.



Catégorie 1



Catégorie 2



Catégorie 2



Catégorie 6

A priori, seules les catégories 1 et 2, ayant conservé des activités agricoles, sont à prendre en compte dans l'étude. Néanmoins, certaines bastides de catégorie 4 et 5, malgré l'absence d'activités agricoles, présentent un réel intérêt patrimonial. Elles méritent d'être observées avec attention au moment d'une éventuelle transformation.

Annexe n°4 :

Inventaire du patrimoine archéologique Ramatuelle

Zone de préemption de prescription archéologique

Code protection	Identification de la protection	Date de la décision
1231	1231 / 83 / RAMATUELLE / Le Fond du Plan (zone 1)	05/11/2003

Entités archéologiques (hors ZPPA)

Numéro	Nom	Identification de la protection	Parcelles	Précision
1	Les Bouis	1205 / 83 101 0001 / RAMATUELLE / Les Bouis / / habitat / Néolithique moyen		
2	Salagrué	1206 / 83 101 0002 / RAMATUELLE / Salagrué / / habitat ? / Paléolithique supérieur		
3	Cap Taillat	1201 / 83 101 0003 / RAMATUELLE / Cap Taillat / / habitat / Néolithique final	AW (01)	
4	Les Marres	1220 / 83 101 0004 / RAMATUELLE / Les Marres / / habitat / Néolithique moyen	AC (251)	loc. connue et limites supposées
5	Dolmen de la Briande	1216 / 83 101 0005 / RAMATUELLE / Dolmen de la Briande / / dolmen / Néolithique final	AP (5)	loc. connue et limites supposées
6	Carrière du Cap Camarat	16765 / 83 101 0006 / RAMATUELLE / Carrière du Cap Camarat / / carrière de meules / Gallo-romain - Période récente ?	1998 AL (51)	localisation approximative
7	Les Sellettes	2815 / 83 101 0007 / RAMATUELLE / Les Sellettes / / habitat / Néolithique moyen	AI (1, 36)	loc. connue et limites supposées
8	Pascati	2814 / 83 101 0008 / RAMATUELLE / Pascati / / groupe de menhirs ? / Néolithique ?		loc. connue et limites supposées
10	Plateau-Pascati	7700 / 83 101 0010 / RAMATUELLE / Plateau-Pascati / / habitat ? / Gallo-romain	BI (80, 102)	loc. connue et limites supposées
11	Val de Rian 2	7701 / 83 101 0011 / RAMATUELLE / Val de Rian 2 / / habitat / Gallo-romain	BL (15, 52), BK (18)	loc. connue et limites supposées
12	Le Château	7702 / 83 101 0012 / RAMATUELLE / Le Château / / habitat / Haut-empire	BK (56)	loc. connue et limites supposées
13	Le Castelas	7703 / 83 101 0013 / RAMATUELLE / Le Castelas / Barri de Gassin / oppidum ? / Âge du fer		loc. connue et limites supposées
17	Le Pré Long	7707 / 83 101 0017 / RAMATUELLE / Le Pré Long / / habitat ? / Gallo-romain	AL (143, 221, 78)	loc. connue et limites supposées
18	Les Barraques	7708 / 83 101 0018 / RAMATUELLE / Les Barraques / / occupation / Gallo-romain	AL (194)	loc. connue et limites supposées
19	La Grande Vigne	7709 / 83 101 0019 / RAMATUELLE / La Grande Vigne / / occupation / Gallo-romain	AK (16)	loc. connue et limites supposées
20	Les Raynes	7710 / 83 101 0020 / RAMATUELLE / Les Raynes / / occupation / Gallo-romain	AK (30)	loc. connue et limites supposées
22	La Tourraque 2	7712 / 83 101 0022 / RAMATUELLE / La Tourraque 2 / / occupation / Gallo-romain		loc. connue et limites supposées
23	Villa des Sellettes	7713 / 83 101 0023 / RAMATUELLE / Villa des Sellettes / / villa / viticulture / Gallo-romain	AI (8, 207, 434)	loc. connue et limites supposées
24	PAMPELONNE 1	7714 / 83 101 0024 / RAMATUELLE / PAMPELONNE 1 / / occupation / Gallo-romain ?	211;AE;	
25	Pampelonne 5	7715 / 83 101 0025 / RAMATUELLE / Pampelonne 5 / / habitat / Gallo-romain	134-136;AE;	
26	Pampelonne 4	7716 / 83 101 0026 / RAMATUELLE / Pampelonne 4 / / habitat / Gallo-romain	AE (138)	loc. connue et limites supposées
27	PAMPELONNE 3	7717 / 83 101 0027 / RAMATUELLE / PAMPELONNE 3 / / atelier métallurgique / Gallo-romain	99;AE;	
28	PAMPELONNE 2	7718 / 83 101 0028 / RAMATUELLE / PAMPELONNE 2 / / ferme / Gallo-romain	97;AE;	
29	Les Marres	7719 / 83 101 0029 / RAMATUELLE / Les Marres / / habitat / République - Haut moyen-âge	AE (1), BK (31-33)	
30	Cap Taillat 1	7721 / 83 101 0030 / RAMATUELLE / Cap Taillat 1 / / occupation ? / Gallo-romain	5;AP;	
31	Cap Taillat 2	7722 / 83 101 0031 / RAMATUELLE / Cap Taillat 2 / / vivier ? / Gallo-romain		
32	Menhir des Bouis	7720 / 83 101 0032 / RAMATUELLE / Menhir des Bouis / / menhir / Néolithique		loc. inc. dans une emprise connue

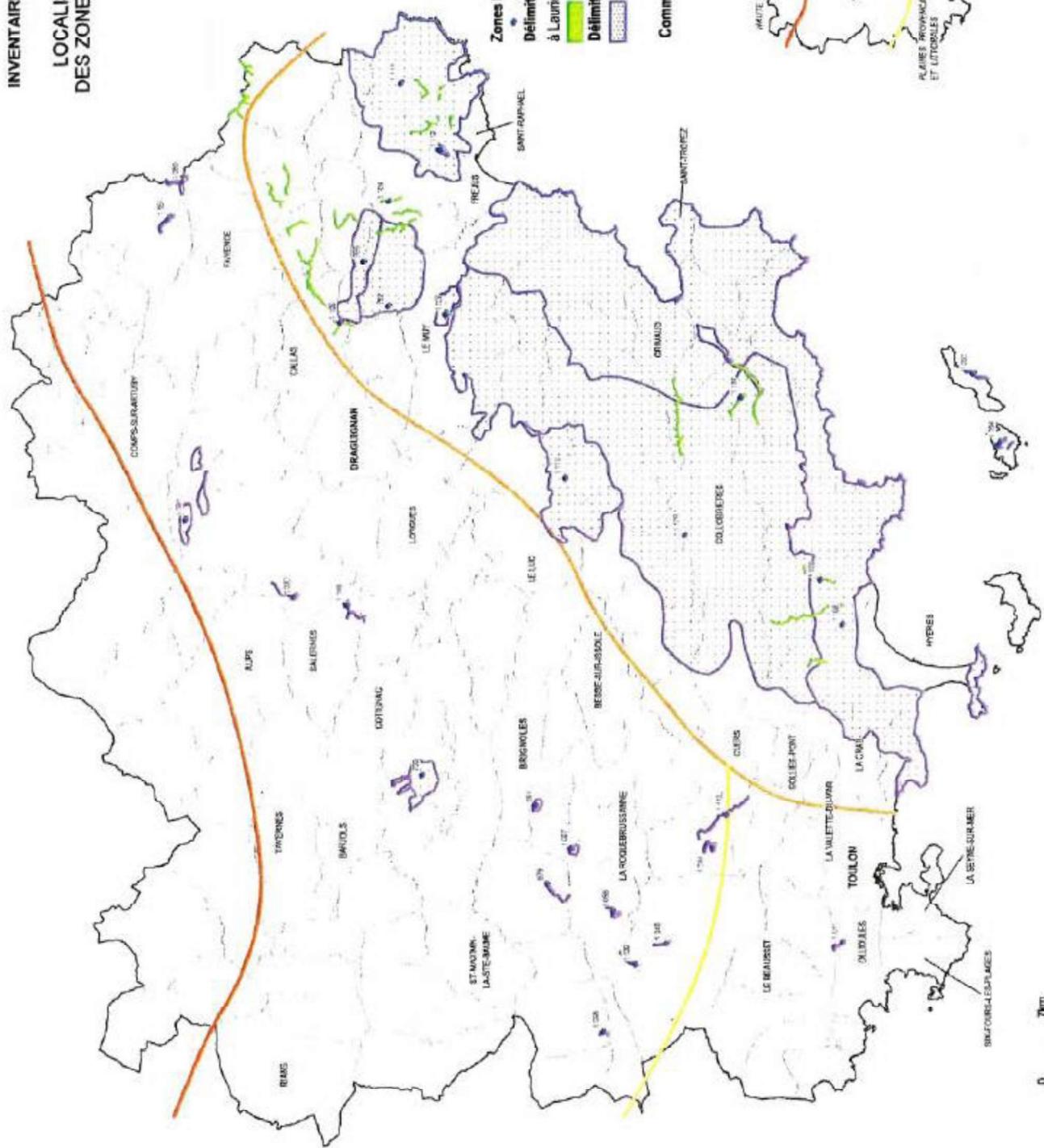
33	PAILLAS	17275 / 83 101 0033 / RAMATUELLE / PAILLAS / MOULIN DE PAILLAS / moulin à vent / Époque moderne - Époque contemporaine	AW(8);	
35	Ferme des Sellettes	23137 / 83 101 0035 / RAMATUELLE / Ferme des Sellettes / / Époque moderne / construction	AI (8, 207, 434)	loc. connue et limites supposées
36	Cap Taillat	23138 / 83 101 0036 / RAMATUELLE / Cap Taillat / / batterie / Epoque moderne	AP (6)	
37	Motte de Villevieille	27533 / 83 101 0037 / RAMATUELLE / Motte de Villevieille / / motte castrale / Haut moyen-âge - Moyen-âge classique		loc. et extension connues
38	Château de Ramatuelle	29444 / 83 101 0038 / RAMATUELLE / Château de Ramatuelle / / château fort ? / Moyen-âge		loc. connue et limites supposées
39	Castrum de Ramatuelle	29445 / 83 101 0039 / RAMATUELLE / Castrum de Ramatuelle / / enceinte urbaine / bourg castral / Moyen-âge		loc. connue et limites supposées
39	Castrum de Ramatuelle	29445 / 83 101 0039 / RAMATUELLE / Castrum de Ramatuelle / / enceinte urbaine / bourg castral / Moyen-âge		loc. connue et limites supposées
40	Église de Ramatuelle	29446 / 83 101 0040 / RAMATUELLE / Église de Ramatuelle / / église / Bas moyen-âge - Époque contemporaine		loc. connue et limites supposées
41	Bonne Terrasse	34107 / 83 101 0041 / RAMATUELLE / Bonne Terrasse / / occupation / Néolithique - Âge du fer		loc. connue et limites supposées



Annexe n°5 :

Fiches de détail des Zones Humides

**INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DU VAR
LOCALISATION ET REPARTITION
DES ZONES HUMIDES PARTICULIERES**



Cartographie : Bernadette Michelero Janvier 2004

INVENTAIRE ZONES HUMIDES TRONC COMMUN

ZONE HUMIDE

Noms	Vallons des Maures littorales
Code hydrographique de la zone	83CGLVAR1108
Typologie SDAGE/SAGE	11 Zones humides temporaires

Année de réalisation de l'inventaire	2003			
Rédacteur :	Nom Adresse	SEMAPHORES MEDIATERRE 18, rue Jacques Réattu Europarc Bât F 13009 MARSEILLE	Hervé GOMILA Consultant 140 rue Paradis 13 006 MARSEILLE	NATURALIA Olivier PEYRE Site AGROPARC 84 000 AVIGNON cedex 9

DELIMITATION DE LA ZONE HUMIDE

Critères de délimitation de la zone humide :

<ul style="list-style-type: none"> - Hydrologie (niveaux d'eau, crues, zones d'inondation, fluctuation de la nappe) - Présence ou absence de sols hydromorphes - Présence ou absence d'une végétation hydrophile - Périodicité des inondations ou saturation du sol en eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Occupation des terres (limite entre les espaces naturels et les milieux anthropisés) - Répartition et agencement spatial des habitats (types de milieux) ■ - Fonctionnement écologique (espace nécessaire à la biologie des espèces : connexions biologiques, relation entre écosystèmes) - Autres (préciser)
--	--

Commentaires : **La délimitation de la zone humide est confondue avec l'espace de fonctionnalité**

Critères de délimitation de l'espace de fonctionnalité (citer les experts consultés)

Zone particulière

DESCRIPTION DE LA ZONE HUMIDE

DESCRIPTION DES MILIEUX DE LA ZONE HUMIDE

Superficie du site en hectare : non significatif
Longueur du cours d'eau :

Principaux types de milieux humides code *Corine Biotope* le plus proche

Vallons à écoulement temporaire
22.323 : Communautés naines à *Juncus buffonius*
22.341 : Petits gazons amphibies méditerranéens
22.344 : Prairies à *Sérapias*

DESCRIPTION DE L'ESPACE DE FONCTIONNALITE

Superficie en hectare : 52953,2

Description des milieux

Ripisylves à aulne glutineux dans les zones fermées - Vallons à gazons amphibies temporaires dans les zones ouvertes

BASSIN VERSANT DE LA ZONE HUMIDE

- Nom du bassin versant
- Climat (classe de climat)
- Météo
(station de météo de référence)
- Hydrologie
- Occupation du sol :
(représentant au moins 15% du recouvrement total)

Maravenne
Méditerranéen
Hyères 1
Régime pluvial méditerranéen
Vignobles 13,9%, Forêts de feuillus 16,4%, Forêts de conifères 39,4%,

USAGES

Activités humaines

Facteurs influençant l'évolution de la zone

Nature de l'influence

Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé
--------------------	--------------------	--------------------

INTERETS FONCTIONNELS ET PATRIMONIAUX

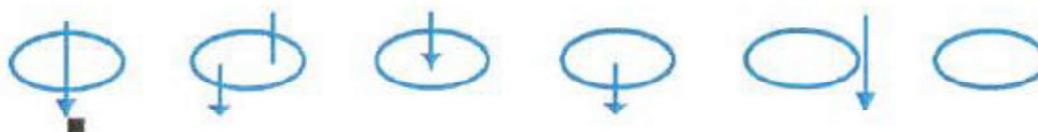
FONCTIONNEMENT DE LA ZONE HUMIDE

Régime hydrique :

- Entrée d'eau
- Permanence d'entrée d'eau
- Nom des entrée d'eau
- Sortie d'eau
- Nom sortie d'eau
- Inondabilité

Cours d'eau - Cours d'eau temporaires
Temporaire
Cours d'eau - Cours d'eau temporaires
Temporaire

Connexion de la zone dans son environnement par rapport aux entrées et sorties d'eau (symbolisée par une flèche)



Diagnostic fonctionnel

Principal facteur d'influence

FONCTIONS ECOLOGIQUES ET VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES

Liste hiérarchisée des fonctions hydrologiques et biologiques

Fonction d'habitat et de conservation pour de très nombreuses espèces rares et menacées - Intérêt paysager moyen

Principal facteur d'influence

--

INTERET PATRIMONIAL

Principaux facteurs d'intérêt (faune, flore)

Justification

Habitats naturels
Flore

Habitats naturels d'intérêt communautaire :
3170 : Mares temporaires méditerranéennes
Flore :
Espèces protégées : Petite cibndie (*Cicendia filiformis*), Gratiolle (*Gratiola officinalis*), Isoète de Durieu (*Isoetes durieui*), Isoète épineux (*Isoetes histrix*), Linare à vrilles (*Kickxia cirrhosa*), Ophioglosse du Portugal (*Ophioglossum lusitanicum*), Orchis à fleurs lâches (*Orchis laxiflora*), Renoncule à feuilles d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*), Sérapias négligé (*Serapias neglecta*), Sérapias d'Hyères (*Serapias olbia*), Sérapias à petites fleurs (*Serapias parviflora*), Laurentie de Michel (*Solenopsis laurentia*), Spiranthe d'été (*Spiranthes aestivais*).

STATUTS ET GESTION DE LA ZONE HUMIDE

REGIME FONCIER

Liste des principaux régimes fonciers	2,30 % Conservatoire du Littoral, 6,68 % Périmètre de préemption du CG83
---------------------------------------	---

GESTION

Plan de gestion élaboré	■
Date de réalisation	
Date de mise en œuvre	
Objectifs du plan de gestion	Préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels - Assurer la sauvegarde des habitats naturels - Gérer l'ouverture au public dans les espaces naturels sensibles
Gestionnaire du site	

INSTRUMENTS CONTRACTUELS, REGLEMENTAIRES ET FINANCIERS

Liste des moyens existants, en projet ou susceptibles d'être utilisés

--

INVENTAIRES

Liste des inventaires sur tout ou partie de la zone

Inventaire NATURA 2000 PR117 La côte d'Hyères et son archipel, domaines terrestre et maritime ; PR126 La plaine et la massif des Maures ; PR127 Massif de la Pierre d'Avenon, Canadel, les Maures littorales de Bormes à la Croix Valmer, collines de Ramatuelle ; PR128 Cap Taillat, cap Lardier, cap Camarat, plage de Pampelone, plaine de Cogolin et marais de la Chau, domaines terrestre et maritime ; PR131 embouchure de l'Argens, marais de Fréjus, étangs de Villepey ; PR115 Secteur de Carqueiranne, le plan de la Garde et du Pradet ZNIEFF type 1 8374Z00 , 8375Z00, 8357Z19, 8357Z21, 8357Z23, 8376Z00, 8392Z00, 8357Z22, 8377Z00, 8357Z15, 8361Z00, 8362Z00, 8357Z14, 8365Z00, 8357Z02, 8357Z03, 8349Z00, 8373Z00 ZNIEFF type 2 8366T00, 8368T00 , 8369F00 , 8370A00 , 8371T00 , 8357P00 , 8378T00 , 83113T00 , 8372T00

PROTECTION

Liste des mesures de protection sur tout ou partie de la zone

pSIC FR9301624 CAP TAILLAT - CAP LARDIER - CAP CAMARAT PR128 , FR9301627 EMBOUCHURE DE L'ARGENS - MARAIS DE FREJUS - ETANGS DE VILLEPEY PR131 , FR9301622 LA PLAINE ET LE MASSIF DES MAURES PR126 ; Site Classé Ormeau sur la place publique 1250420SCA09 ; Site Classé Quartier de La Foux, 2 groupes de pins 1251026SCA01 ; Site Classé Vieux chateau dit Le Couvent et son enclos 1260118SCA01 ; Site Classé Chapelle, jardin, cimetière, place de la Liberté, vieux moulin 1260713SCA05 ; Site Classé Chapelle ND de Constance et le plateau où elle est située 1260713SCA06 ; Site Classé Chapelle Ste Anne avec sa plate-forme, les accès nord-est et nord-ouest et le bois de pins 1320603SCA05 ; Site Classé Pierre d'Avenoun 1350718SCA01 ; Site Classé Cap Benat et DPM correspondant 1750723SCD01 ; Site Classé Les trois caps méridionaux (Lardier, Taillat, ou Cartayat, Camarat), DPM et arriere pays 1950506SCD03 ; Site Classé Eglise paroissiale, esplanade, presbytère, cimetière et arbres 1410312SCA01 ; Site Classé Site des pins penchés 1380727SCA02 ; Site Classé Ilot et fort de Brégançon 1241227SCA02 ; Terrain acquis (en partie) par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres

EVALUATION GENERALE DE LA ZONE HUMIDE

Fonctions et valeurs majeures (hydrologiques, écologiques, socio-économiques)	Mots clefs : Fonction de conservation pour de très nombreuses espèces rares et menacées
Intérêt patrimonial majeur (faune, flore, habitats, ...)	Richesse exceptionnelle du patrimoine floristique et faunistique
Bilan des menaces et des facteurs influençant la zone humide (Etat de conservation de la zone, menaces, tendances évolutives)	Incendies de forêt - Fréquentation - Fermeture des milieux
Orientation d'action	

DONNEES GENERALES

Principales références bibliographiques

AUBERT G. et LOISEL R., 1971 - Contribution à l'étude des groupements des Isoeto-nanojuncetea et des Helianthemetea annua dans le sud-est méditerranéen français. Annales de l'Université de Provence., 45 : 203-241

BARBERO M., 1965 - Groupements hygrophiles de l'Isoetion dans les Maures. Bull. Soc. Bot. Fr., 112 (5-6)

BARBERO M. et LOISEL R., 1974 - Carte écologique des Alpes au 1/100.000, feuille de Cannes. Doc. Carte Ecol Alpes 14 : 81-100.

BARBERO M., GIUDICELLI J., LOISEL R., QUEZEL P. et TERZIAN E., 1982 - Etude des biocénoses des mares et ruisseaux temporaires à éphémérophytes dominants en région méditerranéenne française. Bull. Ecol., 13 (4) : 387-400.

LOISEL R., MEDAIL F. et QUEZEL P., 1994 - Syntaxonomie, habitats et intérêt patrimonial de la plaine des Maures (sud-est continental français). Colloques phytosociologiques, 22 : 555-564.

MEDAIL F., MICHAUD H., MOLINA J., PARADIS G. et LOISEL R., 1998 - Conservation de la flore et de la végétation des mares temporaires dulçaquicoles et oligotrophes de France méditerranéenne. Ecol. Med. 24 (2), 119-134.

Fiche Natura 2000 - Site éligible PR127 (Massif de la Pierre d'Avenon, Canadel, les Maures littorales de Bormes à la Croix Valmer, collines de Ramatuelle)

Département (s)	Données administratives	
	Communes (s)	Code INSEE
Var	GRIMAUD - COGOLIN -	
	PLAN-DE-LA-TOUR -	
	CAVALAIRE-SUR-MER - LA	
	LONDE-LES-MAURES - LA	
	MOLE - LA CROIX-VALMER -	83068 - 83042 - 83094 - 83036 -
	GASSIN - SAINTE-MAXIME -	83071 - 83079 - 83048 - 83065 -
	SAINTE-MAXIME -	83115 - 83101 - 83101 - 83107 -
	RAMATUELLE -	83119 - 83152 - 83019 - 83070 -
	ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS -	83061 - 83069 - 83047 - 83034
	SAIN-TROPEZ - RAYOL-	
	CANADEL-SUR-MER -	
	BORMES-LES-MIMOSAS - LE	
	LAVANDOU - FREJUS -	

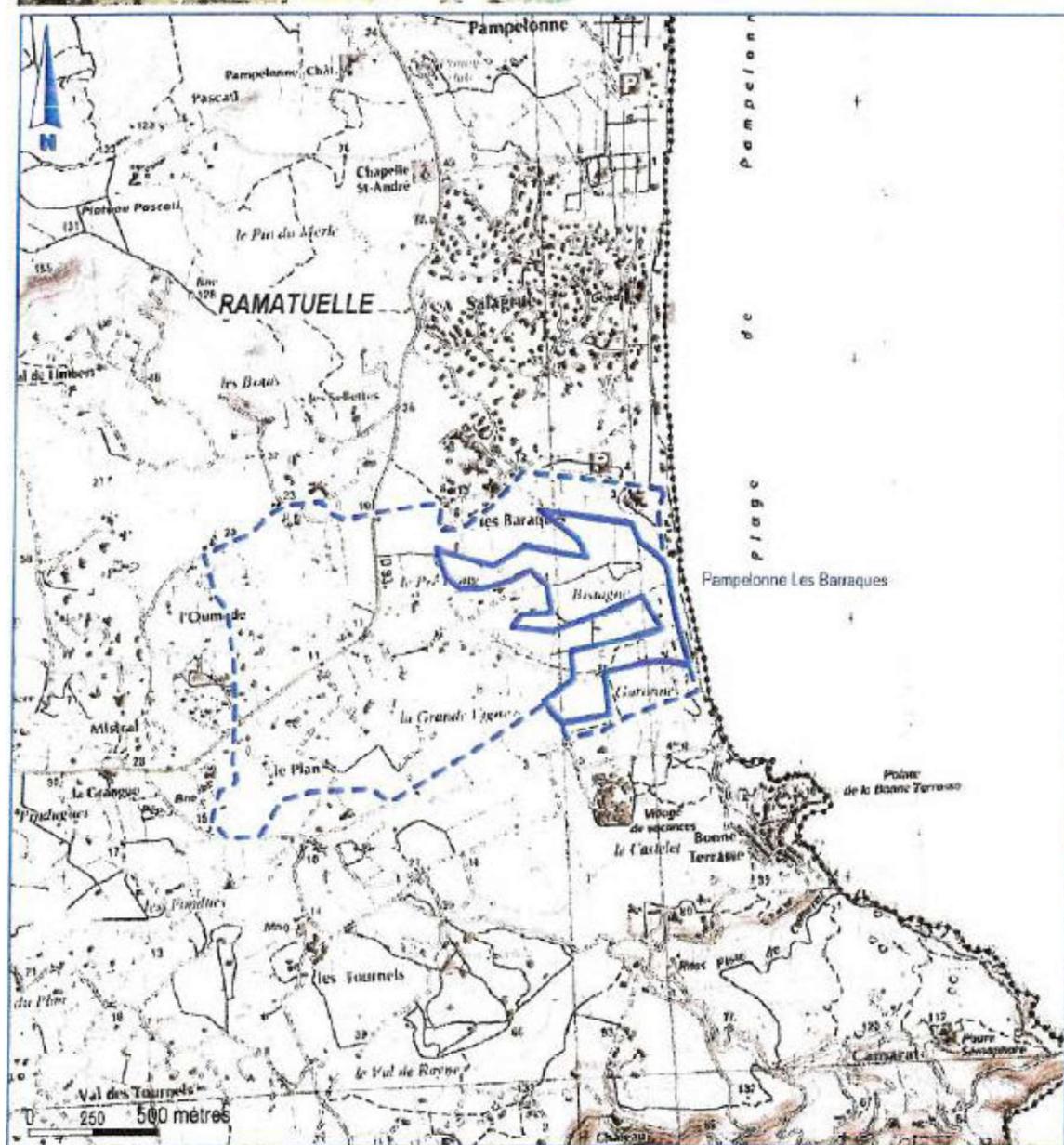
	HYERES - LA CRAU - LA CRAU	
--	-----------------------------------	--

- Altitude minimale (en m) :	non significatif	- Altitude maximale (en m) :	non significatif
- Superficie (en ha) :			non significatif
- Longueur du cours d'eau (en km) :			
- Coordonnées Lambert 3 :		- Coordonnées Lambert 3 :	
Longitude :	943556,4	Latitude :	3114357,7
- Référence carte IGN (1/25000)	35450T		

Pampelonne Les Barraques

83CGLVAR0468

Type SDAGE : 06 Plaine alluviale



Zone humide
 Espace de fonctionnalité
 Limite communale

INVENTAIRE ZONES HUMIDES TRONC COMMUN

ZONE HUMIDE

Noms

Pampelonne Les Barraques

Code hydrographique
de la zone

83CGLVAR0468

Typologie
SDAGE/SAGE

06 Plaine alluviale

Année de réalisation
de l'inventaire

2003

Rédacteur :

Nom
AdresseSEMAPHORES MEDIATERRE
18, rue Jacques Réattu Europarc Bât F
13009 MARSEILLEHervé GOMILA Consultant
140 rue Paradis
13 006 MARSEILLENATURALIA
Olivier PEYRE
Site AGROPARC
84 000 AVIGNON cedex 9

DELIMITATION DE LA ZONE HUMIDE

Critères de délimitation de la zone humide :

<ul style="list-style-type: none"> ■ - Hydrologie (niveaux d'eau, crues, zones d'inondation, fluctuation de la nappe) ■ - Présence ou absence de sols hydromorphes ■ - Présence ou absence d'une végétation hydrophile - Périodicité des inondations ou saturation du sol en eau 	<ul style="list-style-type: none"> ■ - Occupation des terres (limite entre les espaces naturels et les milieux anthropisés) - Répartition et agencement spatial des habitats (types de milieux) - Fonctionnement écologique (espace nécessaire à la biologie des espèces : connexions biologiques, relation entre écosystèmes) - Autres (préciser)
--	--

Commentaires :

Critères de délimitation de l'espace de fonctionnalité (citer les experts consultés)

Limite des zones inondables - Occupation des terres

DESCRIPTION DE LA ZONE HUMIDE

DESCRIPTION DES MILIEUX DE LA ZONE HUMIDE

Superficie du site en hectare : 28,03

Longueur du cours d'eau :

Principaux types de milieux humides code *Corne Biotops* le plus proche

mosaïque de milieux humides d'arrière dune
 15.2 : Prairies à Spartine
 22.341 : Petits gazons amphibies méditerranéens
 37.4 : Prairies humides méditerranéennes hautes (Molinio-Holoschoenion)
 38 : Prairies de fauche mésophiles

DESCRIPTION DE L'ESPACE DE FONCTIONNALITE

Superficie en hectare : 172,5

Description des milieux

Arrière plage avec prairies de fauche mésophiles et faciès humides

BASSIN VERSANT DE LA ZONE HUMIDE

- Nom du bassin versant
- Climat (classe de climat)
- Météo
(station de météo de référence)
- Hydrologie
- Occupation du sol :
(représentant au moins 15% du recouvrement total)

indéterminé
Méditerranéen
Ramatuelle
Régime pluvial méditerranéen
indéterminé

USAGES

Activités humaines	Facteurs influençant l'évolution de la zone	Nature de l'influence
Culture - Quelques habitations - Plage et tennis à proximité	Traitement de fertilisation et de pesticides - Fréquentation	Indirecte

INTERETS FONCTIONNELS ET PATRIMONIAUX

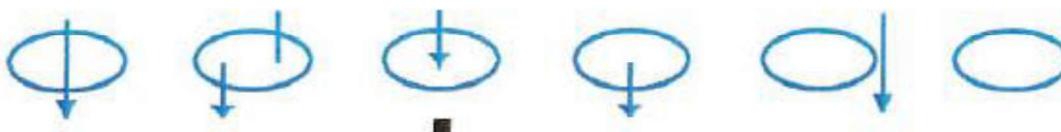
FONCTIONNEMENT DE LA ZONE HUMIDE

Régime hydrique :

- Entrée d'eau
- Permanence d'entrée d'eau
- Nom des entrée d'eau
- Sortie d'eau
- Nom sortie d'eau
- Inondabilité

Cours d'eau et Canaux temporaires
Temporaire
Ruisseau de l'Oumède
Evaporation
Temporaire

Connexion de la zone dans son environnement par rapport aux entrées et sorties d'eau (symbolisée par une flèche)



Diagnostic fonctionnel

Principal facteur d'influence

FONCTIONS ECOLOGIQUES ET VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES

Liste hiérarchisée des fonctions hydrologiques et biologiques

**Fonction de conservation pour des habitats et des espèces en régression -
Fonction d'épuration - Champ d'expansion des crues**

Principal facteur d'influence

--

INTERET PATRIMONIAL

Principaux facteurs d'intérêt (faune, flore)

Justification

Flore
Habitats naturels

Habitats naturels d'intérêt communautaire :
1320 : Prés à spartine
3170 : Mares temporaires méditerranéennes
Flore : Cypripedium à feuilles aiguës (*Cypripedium aculeata*), Renoncule à feuilles d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*), Gattilier (*Vitex agnus-castus*), Isoète de Durieu (*Isoetes durieui*)...

STATUTS ET GESTION DE LA ZONE HUMIDE

REGIME FONCIER

Liste des principaux régimes fonciers

non déterminé

GESTION

Plan de gestion élaboré
Date de réalisation
Date de mise en œuvre
Objectifs du plan de gestion
Gestionnaire du site

INSTRUMENTS CONTRACTUELS, REGLEMENTAIRES ET FINANCIERS

Liste des moyens existants, en projet ou susceptibles d'être utilisés

--

INVENTAIRES

Liste des inventaires sur tout ou partie de la zone

Inventaire NATURA 2000 PR128 Cap Taillat, cap Lardier, cap Camarat, plage de Pampelone, plaine de Cogolin et marais de la Chaux, domaines terrestre et maritime

PROTECTION

Liste des mesures de protection sur tout ou partie de la zone

aucune protection

EVALUATION GENERALE DE LA ZONE HUMIDE

<p>Fonctions et valeurs majeures (hydrologiques, écologiques, socio-économiques)</p> <p>Intérêt patrimonial majeur (faune, flore, habitats, ...)</p> <p>Bilan des menaces et des facteurs influençant la zone humide (Etat de conservation de la zone, menaces, tendances évolutives)</p> <p>Orientation d'action</p>	Mots clefs :
	Fonction de conservation pour des habitats et des espèces en régression - Fonctions hydrologiques (épuration des eaux, expansion des crues)
	Milieux humides d'arrière littoral en très forte régression - Subsistance de peuplements intéressants - Espèces végétales protégées
	Fréquentation de la plage et des dunes
	Actualiser les enjeux floristiques et faunistiques - Protection des secteurs les plus intéressants

DONNEES GENERALES

Principales références bibliographiques

LAVAGNE A. et MOUTTE P., 1974 - Feuille de Saint-Tropez. Bulletin de la carte de végétation de la Provence et des Alpes du Sud, 1, 3-43.

CAMUS E.G. et CAMUS A., 1912 - Florule de Saint-Tropez et de ses environs immédiats. Librairie Paul Lechevalier, 32 p.

Fiche ZNIEFF I N 8375Z00 (Plage de Pampelonne)

Fiche NATURA 2000 : site éligible PR 128 (Cap Taillat, cap Lardier, cap Camarat, plage de Pampelonne, plaine de Cogolin et marais de la Chau, domaines terrestre et maritime)

Département (s)	Données administratives Communes (s)	Code INSEE
Var	RAMATUELLE	83101

- Altitude minimale (en m) :	1	- Altitude maximale (en m) :	5
- Superficie (en ha) :			28,03
- Longueur du cours d'eau (en km) :			
- Coordonnées Lambert 3 :		- Coordonnées Lambert 3 :	
Longitude :	951089,5	Latitude :	3111149,0
- Référence carte IGN (1/25000)	3545 OT		

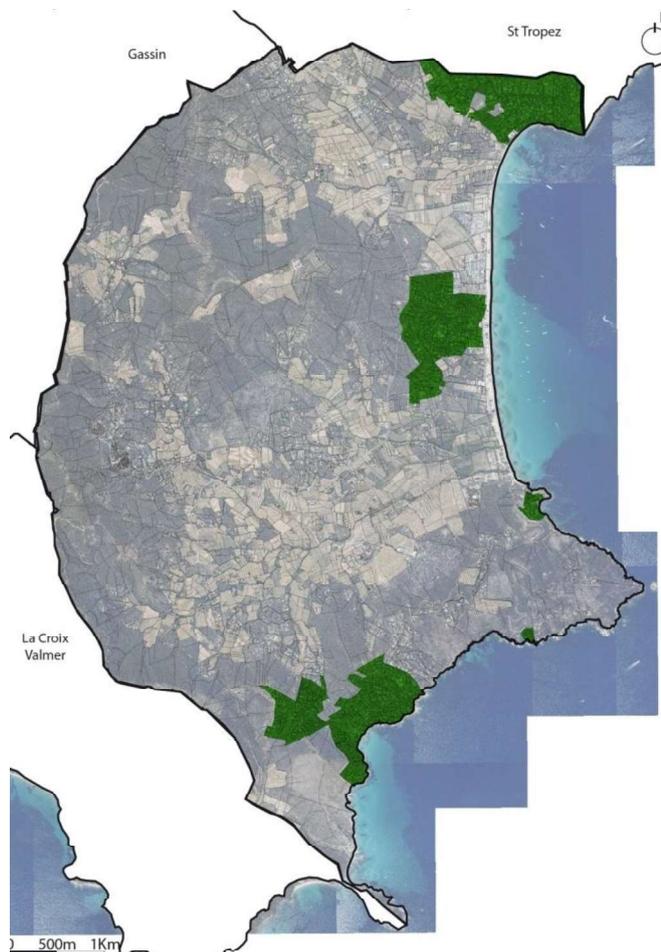
Annexe n°6 :

**Méthodologie de l'identification du
couvert arboré dans les quartiers
littoraux**

Cette étude vise à identifier et localiser le couvert végétal à préserver dans les quartiers littoraux. Il s'agit d'identifier le couvert arboré dans son ensemble et non arbre par arbre, car c'est bien l'ensemble du couvert qui est à préserver et non un élément ponctuel du paysage.

1-Définition des périmètres d'étude

L'étude du couvert végétal s'est concentrée sur les zones constructibles des quartiers littoraux dans lesquels le couvert arboré domine et apporte un aspect de "parc habité" qu'il est important de conserver pour ne pas porter atteinte au paysage littoral. Dans un premier temps, l'ensemble des quartiers a été identifié, il s'agit des quartiers du Pinet, de Pampelonne, de Bonne Terrasse, du Merlier et de l'Escalet.



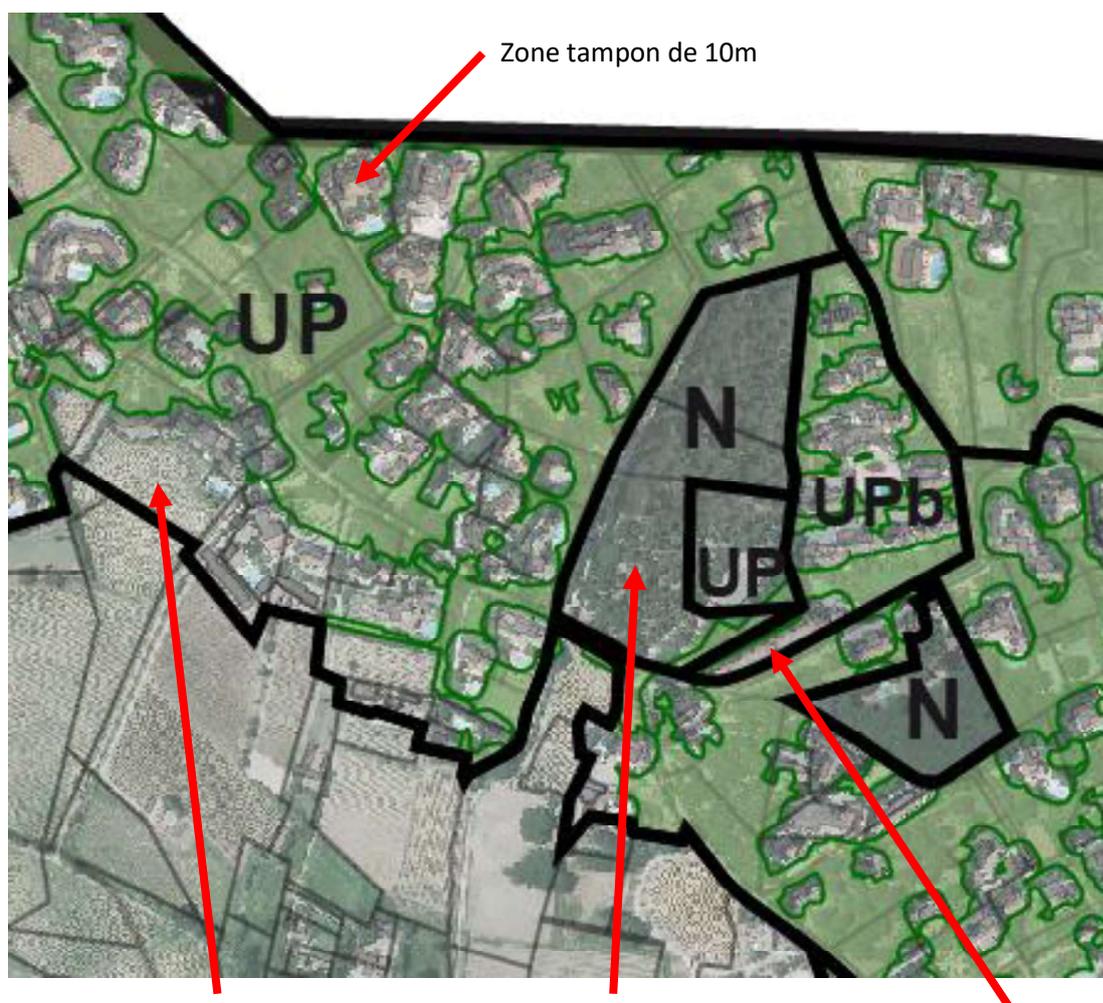
2-Exclusion du bâti sous forme de "poche"

Des zones tampons de 10 m ont ensuite été générées automatiquement par SIG autour constructions et des piscines afin d'exclure les abords des bâtis qui sont essentiellement dédiés aux espaces fonctionnels et ornementaux de l'habitation.

3- Exclusion d'autres espaces non arborés

L'analyse fine sur orthophoto permet également d'exclure du périmètre du couvert végétal à préserver d'autres espaces non arborés tel que :

- les espaces cultivés
- les espaces imperméabilisés importants non inclus dans la zone tampon de 10m autour du bâti : les parkings, les cours de tennis...
- les secteurs à projet du PLU et notamment la zone AUh pour le logement permanent



Exclusion des espaces cultivés

Exclusion des secteurs en zone naturelle protégée N

Exclusion des espaces imperméabilisés (tennis)

4-Ajustement des zones tampons identifiées afin d'y intégrer la strate arborée remarquable à protéger

Une analyse à la parcelle a ensuite permis de préciser les périmètres du couvert végétal à préserver en réintégrant la strate arborée exclue automatiquement par la zone tampon et nécessitant une protection (en particulier les pins). Cette analyse s'est basée sur la photo aérienne de 2011 sauf pour le secteur de Pampelonne qui bénéficiait d'une photo aérienne plus récente datant du 13 août 2012.



Zone tampon de 10 m avec ajustement

Annexe n°7 :

Méthodologie de l'identification des sensibilités paysagères des lignes de crêtes vues depuis la mer

Cette étude vise à identifier cartographiquement la sensibilité paysagère des différents quartiers pouvant impacter les lignes de crêtes par des constructions nouvelles

1- Identification des secteurs comportant des possibilités de construire pouvant impacter les lignes de crêtes :

Dans un premier temps, l'analyse topographique (analyse du relief par les courbes de niveau tous les 5m) du territoire Ramatuellois permet de définir les principales lignes de crête et lignes de rupture de pente. Par cette analyse cartographique, nous pouvons ensuite localiser les secteurs potentiels à forte sensibilité paysagère depuis les panoramas remarquables de la commune :

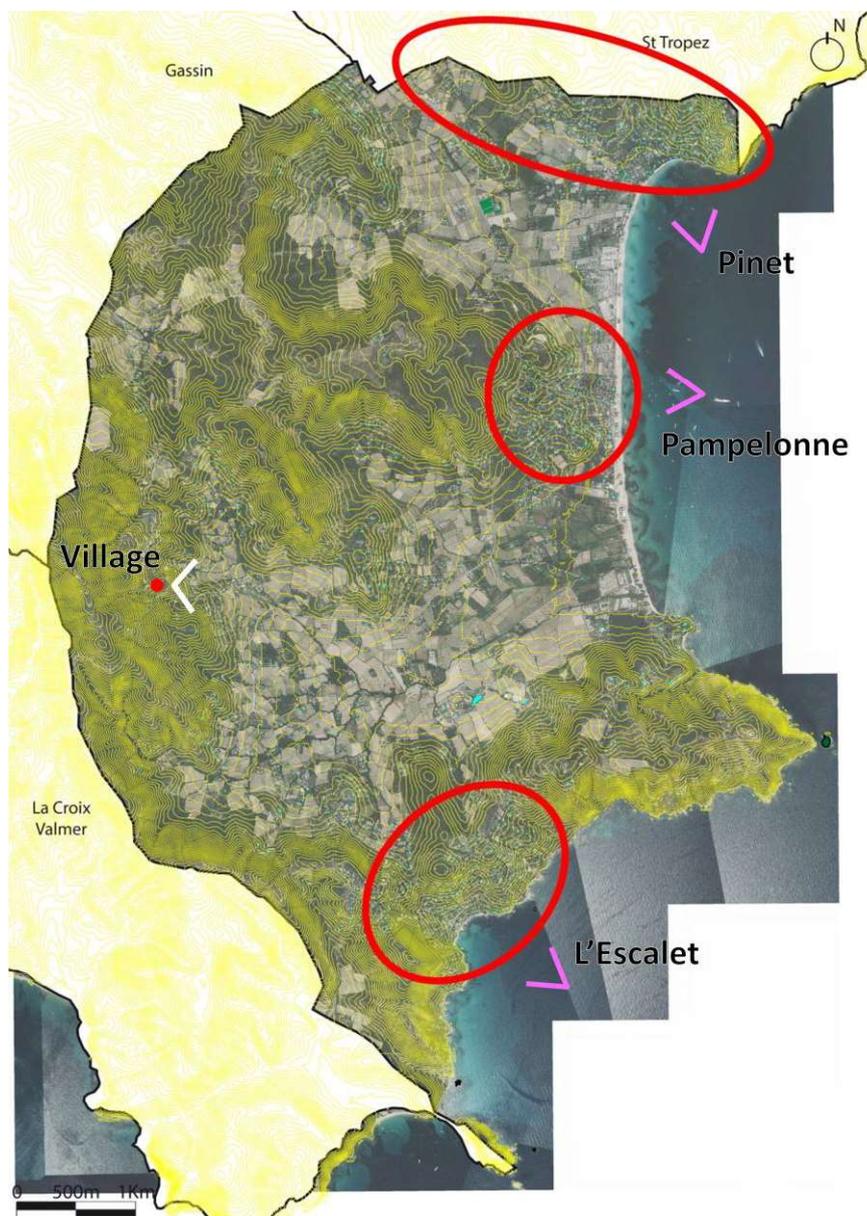
- depuis le rivage : point de vue important, car c'est la première perception qu'ont un grand nombre de touristes venant sur Ramatuelle : les plaisanciers venant essentiellement dans la baie de Pampelonne.

- depuis le village.

Les secteurs de sensibilité paysagère sont enfin confirmés par une visite de terrain sur les différents points de vue remarquables (2 panoramas au village et sortie en mer le 25 juillet 2014). Cette visite a permis de s'apercevoir que, depuis les belvédères du village, aucun secteur à enjeux ne se distingue.

3 secteurs pouvant impacter les lignes de crêtes ont donc été identifiés depuis le rivage :

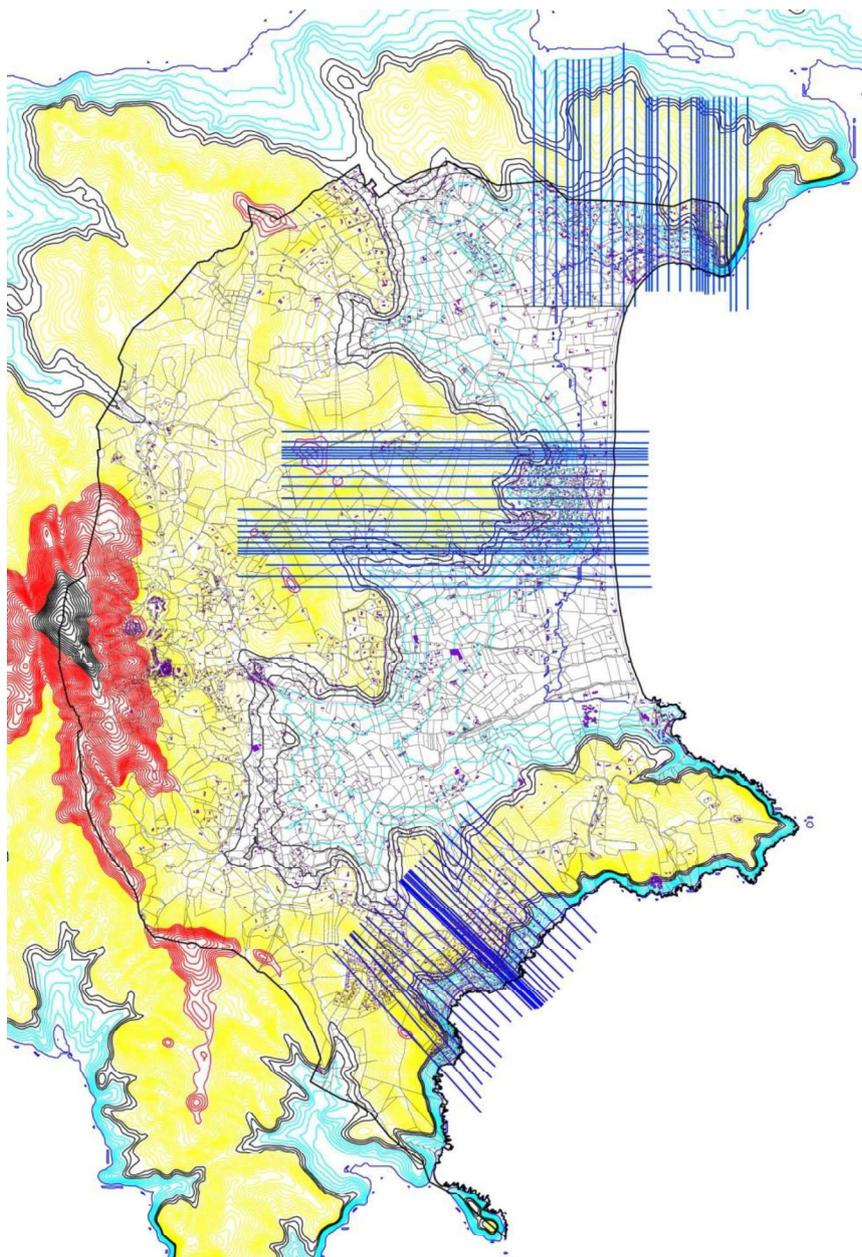
- le secteur du Pinet,
- le secteur de Pampelonne,
- le secteur de l'Escalet.



2- Réalisation de coupes de profils de terrain

Des coupes de profils de terrain ont ensuite été réalisées sur les 3 secteurs identifiés. Ces coupes sont élaborées à partir des courbes de niveau (5m) de façon régulière tous les 100m. Des coupes intermédiaires sont réalisées si l'interdistance de 100m ne suffit pas à prendre en compte la réalité du relief et du microrelief.

Ensemble des traits de coupes frontaux réalisés



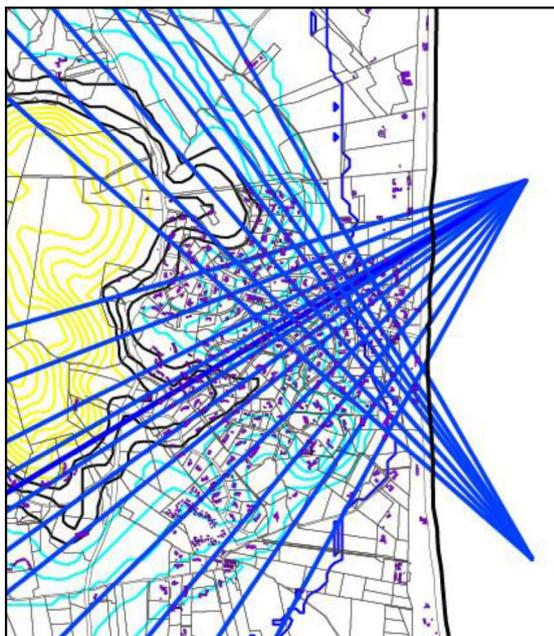
Le choix a été fait de réaliser ces coupes de façon frontale, c'est à dire plus ou moins perpendiculairement à la ligne du rivage, car il s'agit de la situation où la distance est la plus courte et donc celle la plus impactante pour le paysage et les lignes de crête.

Cas particuliers sur le quartier de Pampelonne :

La topographie du quartier de Salagru se distingue de celle du Pinet et de l'Escalet, car il possède une microtopographie comprenant 2 petites collines situées juste en arrière-plage de Pampelonne. Ce microrelief s'inscrit dans un relief global montant progressivement et rapidement vers le Plateau de Pascati. Les versants de Pascati forment alors un arrière-plan très proche du quartier de Pampelonne, minimisant son impact paysager lorsque l'on arrive depuis le rivage directement face au quartier. Or, d'après les observations faites sur le terrain, cet impact est bien réel si on observe le quartier depuis le Sud ou depuis le Nord.

Ainsi, pour prendre en compte cette particularité du relief de Pampelonne, en plus des coupes frontales, ont été réalisées des coupes transversales à partir de 2 points, l'un situé au Nord (face au chemin de l'Épi) et l'autre au Sud (face au Kon Tikki).

**Trait de coupe transversal supplémentaire
sur le quartier de Pampelonne**



Exemple d'une coupe frontale de profil de terrain sur le secteur de Pampelonne

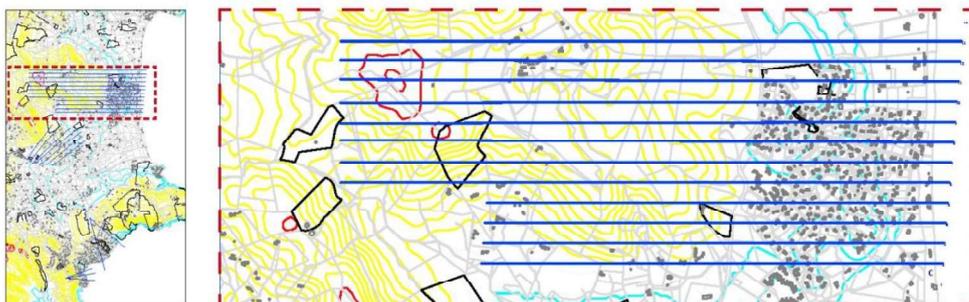
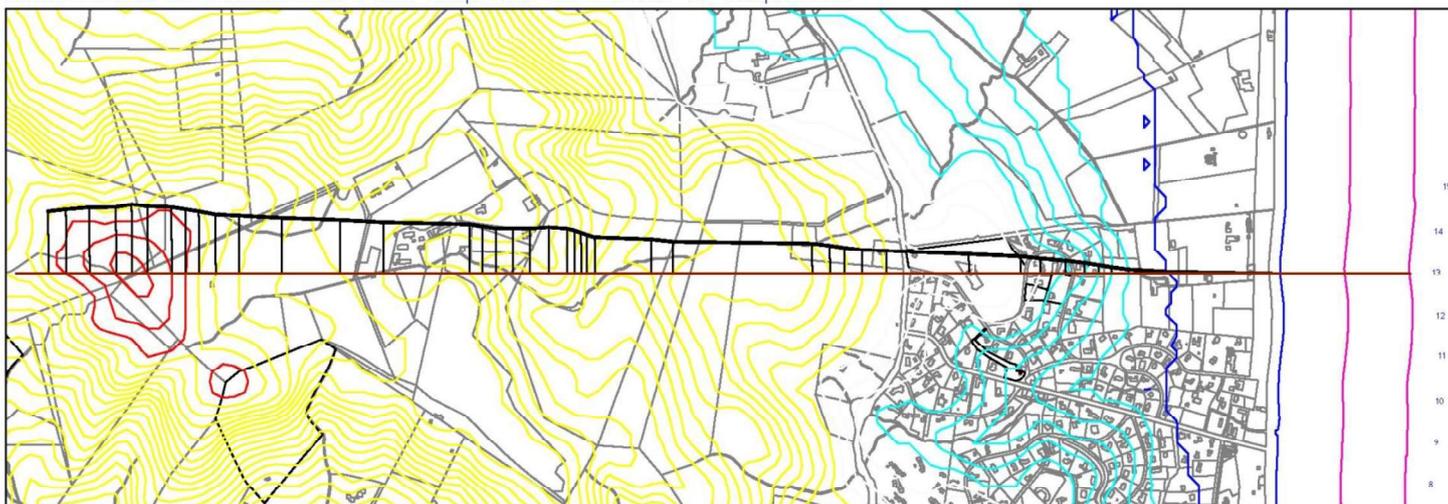


Illustration de réalisation d'une coupe sur le secteur de Pampelonne

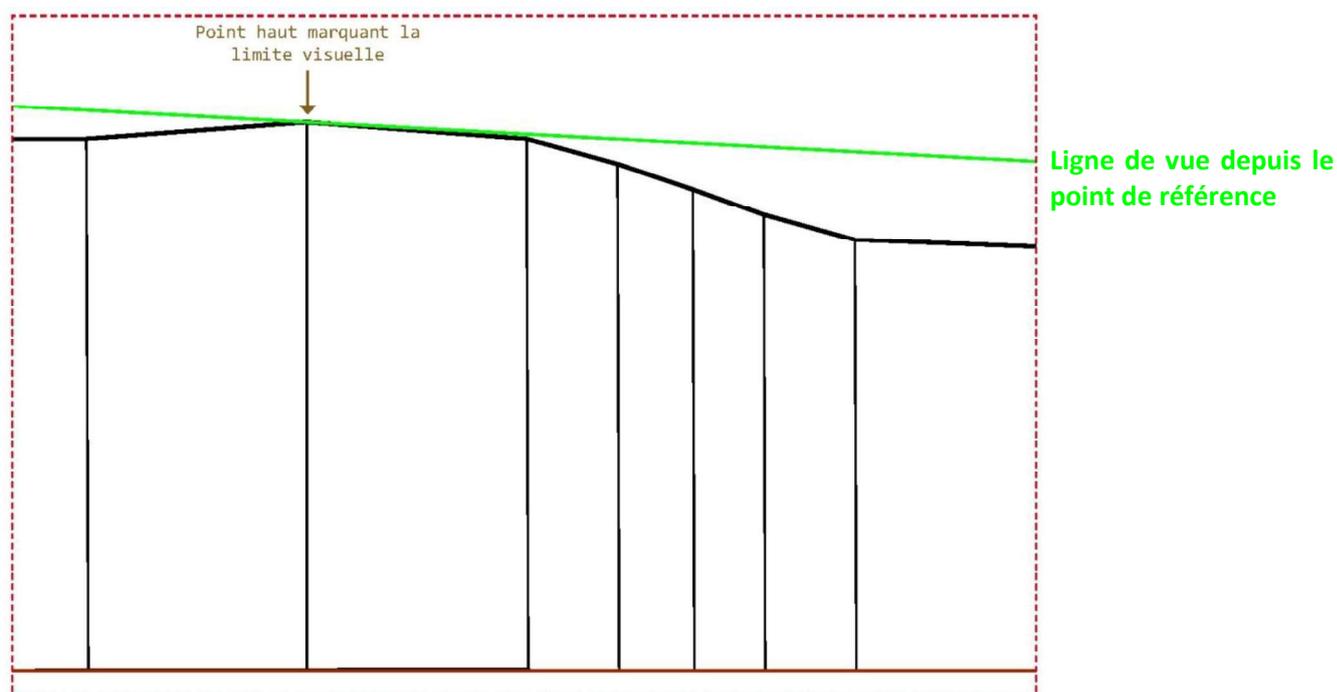
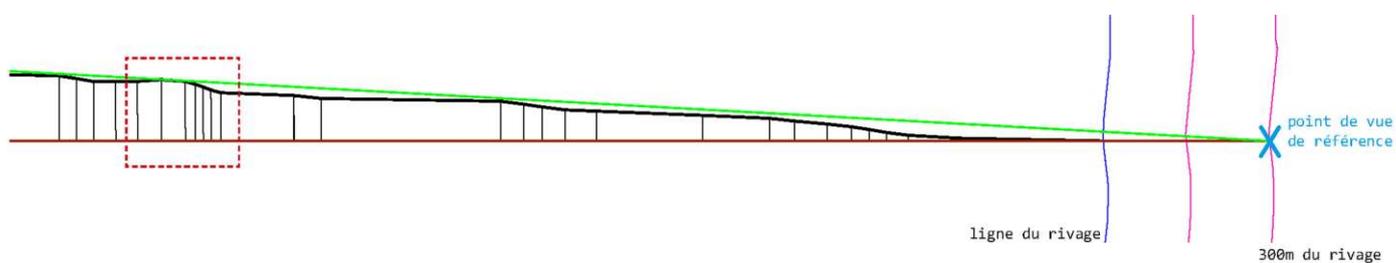


3- Définition du point de vue de référence et du point haut marquant la limite visuelle

Une fois le profil du terrain dessiné en coupe, il s'agit d'identifier pour chaque coupe la limite à partir de laquelle le bâti aurait un impact visuel sur les sommets perçus depuis la mer à une distance de 300m face au rivage.

Le choix du point de vue de référence à 300 m s'explique facilement, car à 300 m du rivage, la vision relativement lointaine permet d'embrasser le paysage dans son ensemble et qu'il s'agit du paysage perçu par les nombreux plaisanciers en approche de Ramatuelle pour mouiller dans la baie de Pampelonne. Cette prise en compte du panorama de Ramatuelle depuis la mer est importante, car les plaisanciers représentent une large part des touristes de la commune, venant aussi dans la baie de Pampelonne pour profiter de son cadre naturel privilégié. La ligne des 300m du rivage correspond également à la limite de la zone de protection du rivage, une zone balisée à l'intérieure de laquelle la vitesse est limitée et les activités règlementées.

Lorsque le point haut marquant la limite visuelle est identifié, une ligne de vue depuis la ligne des 300 m peut alors être dessinée pour chaque coupe. Cette ligne de vue représente la limite de ce que voient les plaisanciers situés à 300m du rivage, c'est-à-dire leur ligne d'horizon.



4- Définition des différents niveaux de sensibilité paysagère par rapport à la ligne de vue définie précédemment

Les niveaux de sensibilité paysagère sont définis selon différentes hauteurs à partir de la ligne de vue. Il a été défini que :

- entre 0 et 7 m en dessous de la ligne de vue : l'impact sur la ligne de crête est très forte
- entre 7 et 10 m en dessous de la ligne de vue : l'impact est fort
- au-delà de 10 m en dessous de la ligne de crête l'impact est modéré.

Ces hauteurs ont été définies en se basant sur les hauteurs des constructions, avec l'application d'une marge de précision de 1m :

- une hauteur de 7m correspond à un bâtiment de plain-pied faitage inclus et avec une marge de 1 m.
- une hauteur de 10 m correspond à un bâtiment R+1, faitage inclus et avec une marge de 1m.

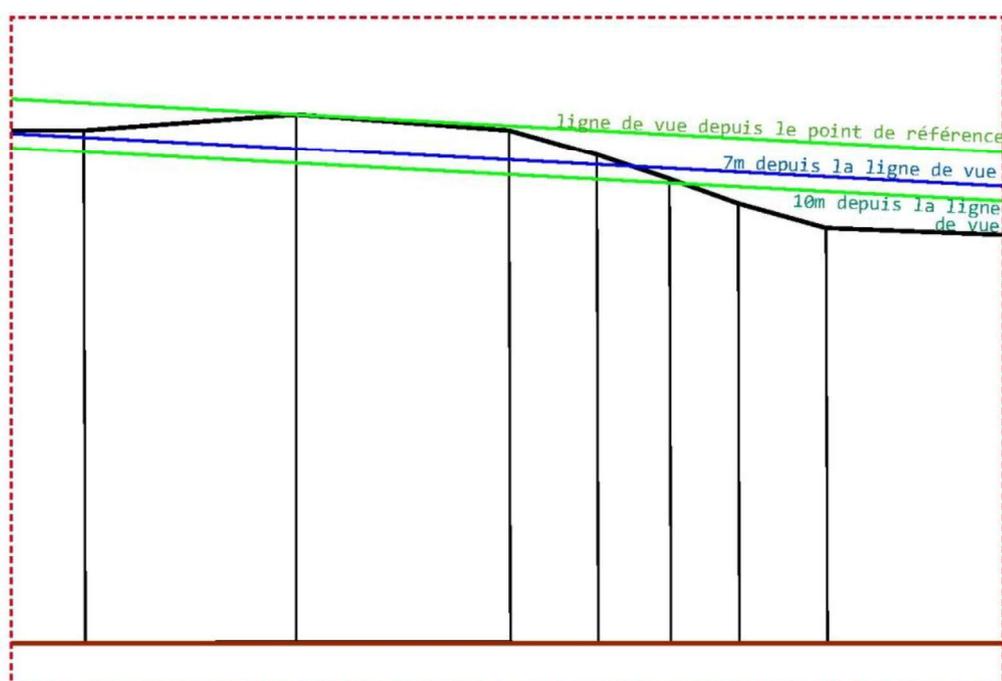
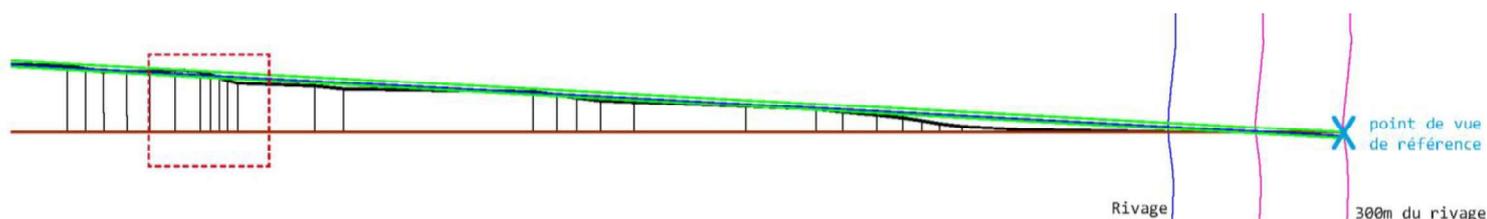
Hauteur rez-de-chaussée :

$$\begin{array}{l} H=3,50m \\ h=2,50m \end{array} = 6m + 1 m \text{ de marge} = \boxed{7m}$$

Hauteur R+1 :

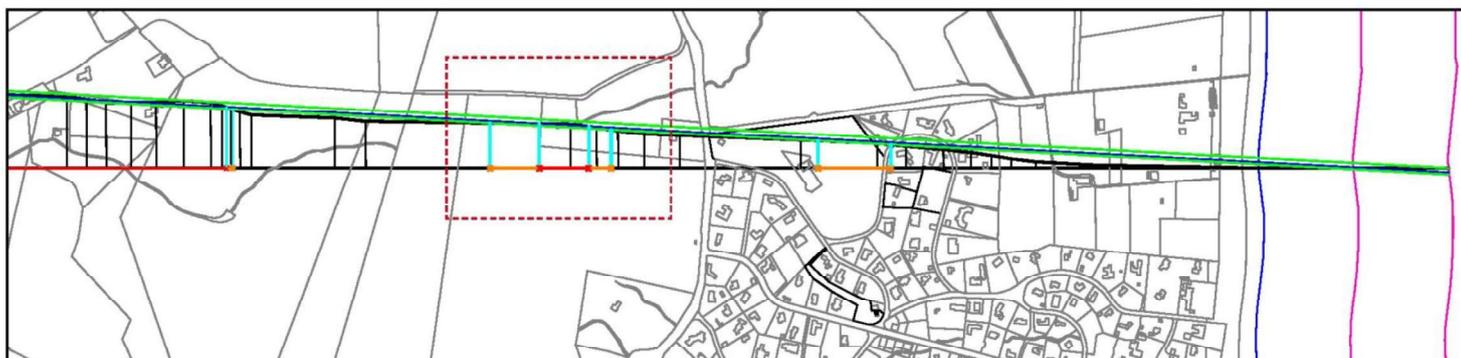
$$\begin{array}{l} H=6,50m \\ h=2,50m \end{array} = 9m + 1 m \text{ de marge} = \boxed{10m}$$

Ainsi, sur chaque coupe a été définie une première ligne située à 7m de la ligne de vue de référence et une seconde ligne située à 10 m.



5- Traduction des limites sur le plan cadastrales

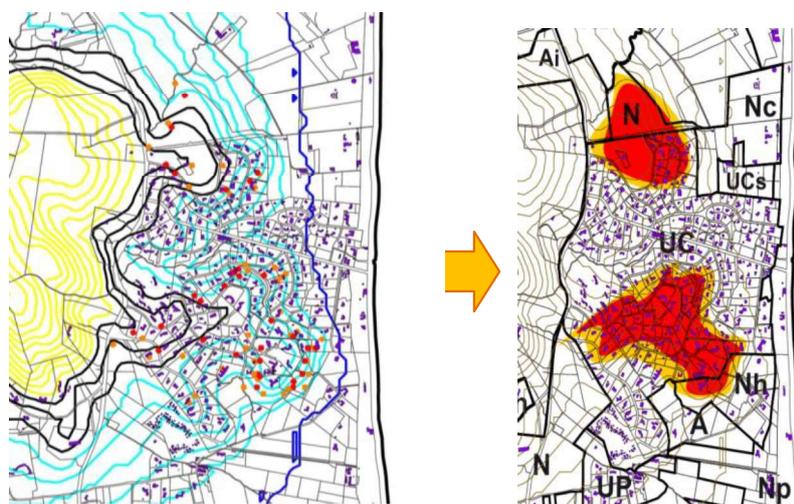
Ces limites en 2D sur chaque coupe sont ensuite traduites sur le plan cadastral. Ainsi, l'intersection des lignes de 7m (sensibilité très forte) et 10m (sensibilité forte) avec le profil de terrain est retranscrite par un point sur le plan cadastral. Une fois ce travail réalisé pour toutes les coupes de profil de terrain, en reliant les différents points entre eux, les différents périmètres de sensibilité paysagère des lignes de crête se dessinent facilement sur le plan cadastral.



Exemple de réalisation de traduction sur une coupe :



Exemple de traduction sur plan cadastrale sur le quartier de Pampelonne



- Sensibilité très forte
- Sensibilité forte

Annexe n°8 :

**Fiches détaillées des Zones Naturelles
d'Intérêt Ecologique, Faunistique et
Floristique**

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  Direction régionale de l'Environnement PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes Côte d'Azur ZNIEFF actualisées		Région  Provence Alpes Côte d'Azur
	Programme cadre et validation nationale Ministère chargé de l'Environnement Muséum National d'Histoire Naturelle	Réalisation par le Comité de pilotage régional Animateurs : DIREN - CONSEIL REGIONAL Opérateurs techniques : CBNP - CBNA - CEEP-COM - LEML Validation scientifique régionale : CSRPN	

Code régional	Nom	Type
ZNIEFF N° 83-100-117	CAP DE SAINT-TROPEZ	Zone terrestre de type I

Nom du (des) rédacteur(s) : Henri MICHAUD TCHIKLADZE T.	Année de description : 01/01/1988 Année de mise à jour : 01/01/2003	Actualisation de l'inventaire 1988 : Evolution de zone
--	--	--

DONNEES GENERALES

Localisation administrative :

Commune(s) concernée(s) : 83101 Ramatuelle
83119 Saint-Tropez

Département concerné : VAR

Altitude minimum (m) : 0

Altitude maximum (m) : 51

Superficie (Ha) : 58.44

COMMENTAIRES GENERAUX

Commentaire général

Zone linéaire suivant le lisière côtier du Cap de Saint-Tropez et présentant une alternance de caps, criques sableuses ou rocheuses, falaises escarpées et petits ravins où coulent des ruisseaux intermittents, prairies de fauches entre les salins et les Canebiers. Zone rocheuse en gneiss migmatique, et à l'arrière de la plage, sols salins autour du petit étang saumâtre.

Flore et habitats naturels

Ce secteur, dominé par les formations à oléolentisque, est très intéressant par ses groupements littoraux, et par quelques groupements des milieux humides temporaires. C'est ici que se fait le passage de la formation occidentale à *Limonium pseudominutum* (Cap Saint-Tropez) à celle orientale à *Limonium cordatum* (Capon). On y retrouve des espèces fort rares ayant disparues ou fortement régressées sur le littoral par ailleurs : zones à *Armeria*, à *Romulées*, dont l'endémique *R. arnaudii*, des débouchés de cours d'eau temporaires à *Gatillier*, des sables à *Imperata cylindrica*, à *Euphorbe pepilis*, à *Souchet égyptien* (*Cyperus capitatus*). Pour ce dernier, il s'agit très probablement du dernier peuplement connu en Provence. Entre les deux plages du Canebiers et des Salins s'observent des zones inondables à *Crypsis* (Etang des Salins), des prairies de fauche pâturées par les moutons et délimitées par un réseau de fossés à flore riche : *Niveole* (*Leucojum aestivum* subsp. *pulchellum*), *Renoncule à feuilles d'Ophioglosse*

CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

Critères :

- 2 Répartition et agencement des habitats
- 4 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage
- 1 Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaires :

La ZNIEFF n'englobe que le linéaire côtier, qui est la seule partie préservée, auquel s'ajoute l'enclave des salins et les prairies et fossés de la plaine qui s'étend vers la plage des Canebiers.

CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

- 10 Ecologique
- 36 Phanérogames

LIEN AVEC D'AUTRES ZONES INVENTORIEES

- En cours d'actualisation.
- L'information est disponible par la cartographie interactive sur le site de la DIREN PACA www.paca.ecologie.gouv.fr

MILIEU(X) DETERMINANT(S)

Code	Libellé du milieu
16-223	Dunes grises méditerranéennes : <i>Crucianellietum maritimae</i> Br. Bl. (1921) 1933
18-22	Communautés méditerranéennes de falaises (<i>Crithmo-Limonietalia</i> R. Mol. 1934), groupements provenço-languedociens (<i>Crithmo-Limonion</i> Re. Mol. 1934) : <i>Crithmo-Limonietum cordati</i> Lapraz 1979
18-22	Communautés méditerranéennes de falaises (<i>Crithmo-Limonietalia</i> R. Mol. 1934), groupements provenço-languedociens (<i>Crithmo-Limonion</i> Re. Mol. 1934) : <i>Armerio praecoxis-Helichrysetum stoechadis</i> Re. Mol. 1954
22-3411	Communautés amphibies méditerranéennes d'espèces naines (<i>Isoetion</i> Br. Bl. 1931) à <i>Isoetes durieui</i> et <i>Isoetes hystrix</i> : <i>Isoeto durieui-Nasturtietum</i> (= <i>Sisymbrietum</i>) <i>asperum</i> Barbero 1965
22-343	Communautés amphibies halonitrophiles (<i>Heleochoilon</i> Br. Bl. 1952) : Groupement à <i>Crypsis aculeata</i> Loisei 1976
23-211	Formations à <i>Ruppia</i> , <i>Zannichellia</i> et <i>Najas</i> (<i>Ruppion maritimae</i> Br. Bl. 1931)
45-12	Formations à Olivier, Caroubier et Lentisque : bois de Caroubier

MILIEU(X) REMARQUABLE(S)

Code	Libellé du milieu
15-21	Peiouses pionnières dominées par <i>Spartina pl. sp.</i> : Groupement à <i>Spartina versicolor</i> Gamisans 1991 (<i>Spartino-Juncetum maritimi</i> O. de Boïls 1962)
18-22	Communautés méditerranéennes de falaises (<i>Crithmo-Limonietalia</i> R. Mol. 1934), groupements provenço-languedociens (<i>Crithmo-Limonion</i> Re. Mol. 1934) : <i>Frankenio-Camphorosmetum monspeliaca</i> Re. Mol. 1934
38-22	Peiouses de fauche de basse altitude. Formations typiques médio-européennes : <i>Gaudinio-Arrhenatheretum elatioris</i> Br. Bl. 1931 <i>narcissetosum</i> Br. Bl. 1952

ESPECE(S) DETERMINANTE(S)

Groupe taxonomique	Libellé de l'espèce	Statut	Abondance qualitative	Abondance 1ère quantitative	Obs. récente
Lycopodiophytes (lycopodes, sélaginelles et isoètes)	<i>Isoetes duriei</i>				2000
Monocotylédones	<i>Allium chamaemoly</i>				Non daté
Monocotylédones	<i>Arundo plinii</i>				Non daté
Monocotylédones	<i>Chamaerops humilis</i>	Espèce naturalisée, spontanée			2000
Monocotylédones	<i>Crypsis aculeata</i>			1915	1917
Monocotylédones	<i>Cutandia maritima</i>				Non daté
Monocotylédones	<i>Imperata cylindrica</i>				2003
Monocotylédones	<i>Leucopum aestivum</i> subsp. <i>pulchellum</i>			1951	1957
Monocotylédones	<i>Panicum maritimum</i>				2000
Monocotylédones	<i>Panicum repens</i>				2000
Monocotylédones	<i>Romulea amaudii</i>	Espèce endémique française		1994	2000
Monocotylédones	<i>Romulea columnae</i>				2000
Monocotylédones	<i>Romulea rolli</i>				2000
Monocotylédones	<i>Triglochin bulbosum</i> subsp. <i>barrelieri</i>				Non daté
Dicotylédones	<i>Anthyllis barba-jovis</i>				Non daté
Dicotylédones	<i>Brassica montana</i>				Non daté
Dicotylédones	<i>Calystegia soldanella</i>				2004
Dicotylédones	<i>Crucianella maritima</i>				2003
Dicotylédones	<i>Eryngium maritimum</i>				2004
Dicotylédones	<i>Euphorbia pepis</i>				1993
Dicotylédones	<i>Malcolmia ramosissima</i>				Non daté
Dicotylédones	<i>Oenarthe globulosa</i> subsp. <i>globulosa</i>				Non daté
Dicotylédones	<i>Otanthus maritimus</i>				Non daté
Dicotylédones	<i>Polygonum robertii</i>				Non daté
Dicotylédones	<i>Ranunculus ophioglossifolius</i>				2000
Dicotylédones	<i>Scrophularia ramosissima</i>				Non daté
Dicotylédones	<i>Silene nicaensis</i>				2000
Dicotylédones	<i>Stachys maritima</i>				Non daté
Dicotylédones	<i>Tamarix africana</i>				2000
Dicotylédones	<i>Thymelaea hirsuta</i>				Non daté
Dicotylédones	<i>Vitex agnus-castus</i>				2003

ESPECE(S) REMARQUABLE(S)

Groupe taxonomique	Libellé de l'espèce	Statut	Abondance qualitative	Abondance 1ère quantitative	Obs. récente
Monocotylédones	<i>Cyperus capitatus</i>			1993	1994
Dicotylédones	<i>Limonium cordatum</i>	Espèce endémique large			2003
Dicotylédones	<i>Limonium pseudominutum</i>	Espèce endémique française			2000

 République Française  Direction régionale de l'Environnement PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes Côte d'Azur ZNIEFF actualisées		Région  Provence Alpes Côte d'Azur
	Programme cadre et validation nationale Ministère chargé de l'Environnement Muséum National d'Histoire Naturelle	Réalisation par le Comité de pilotage régional Animateurs : DIREN - CONSEIL REGIONAL Opérateurs techniques : CBNP - CBNA - CEEP-COM - LEML Validation scientifique régionale : CSRPN	

Code régional	Nom	Type
ZNIEFF N° 83-100-164	CAPS LARDIER, TAILLAT ET CAMARAT	Zone terrestre de type I

Nom du (des) rédacteur(s) :	Année de description : 01/01/1988	Actualisation de l'inventaire 1988 :
Stéphane BELTRA	Année de mise à jour : 01/01/2003	Evolution de zone
Henri MICHAUD		
TCHIKLADZE T.		

DONNEES GENERALES

Localisation administrative :

Commune(s) concernée(s) : 83048 La Croix-Valmer
83101 Ramatuelle

Département concerné : VAR

Altitude minimum (m) : 0

Altitude maximum (m) : 202

Superficie (Ha) : 870.76

COMMENTAIRES GENERAUX

Commentaire général

Ensemble naturel littoral très intéressant et pratiquement exempt d'artificialisation. La zone présente une succession de petites criques, de rochers et de falaises offrant de nombreux microbiotopes sableux. Plus vers l'intérieur, on rencontre des massifs forestiers dominés par le Chêne vert, le Chêne liège ou le Chêne pubescent, ainsi que les faciès de dégradation de ces formations.

Flore et habitats naturels

Il faut noter la richesse particulière des groupements littoraux thermophiles ou halophiles dans lesquels l'on rencontre de nombreuses espèces rares : fourrés à Lentisque et Myrte, formations à Euphorbes arborescentes ou à Barbe de Jupiter, matorral à Palmiers nains (ces formations souvent intriquées) groupements à *Armeria praecox*, *Allium chamaemoly*, *Isoetes duriae*, *Isoetes hystrix* (toujours présent ?) et *Serapias*. Certaines espèces citées naguères ont peu de chance d'avoir jamais été présentes, et semblent correspondre à des erreurs : *Crepis suffreniana*, *Convolvulus lineatus*, *Lavatera maritima* ou *L. punctata* par exemple.

Faune :

La zone des trois caps comporte un réel intérêt sur le plan faunistique puisque 15 espèces animales patrimoniales s'y rencontrent dont 6 espèces déterminantes.

Les rivages de la zone sont fréquentés par le Grand Dauphin ou Tursiops. Un couple de Faucon pèlerin s'y reproduit tout comme également au moins 4 couples de Moticole bleu ainsi que des colonies de Martinet pâle. Le reste de l'avifaune patrimoniale est représentée par le Circaète Jean-le-blanc, le Faucon hobereau, le Petit-duc scops et la Pie-grièche méridionale.

Les Insectes d'intérêt patrimonial sont représentés par des espèces d'affinité méditerranéenne comme l'Alexanor (*Papilio alexanor*), espèce déterminante et vulnérable de Lépidoptères Papilionidés, des terrains ouverts et caillouteux des régions nouissant principalement de sauterelles et criquets, habitant les pelouses, friches, garrigues, vignes, fruticées claires, et prairies mésophiles, et le Jason de l'Arbousier ou Pacha à deux queues (*Charaxes jasius*), encore appelé Nymphale de l'Arbousier, Lépidoptère Nymphalidé Charaxiné remarquable d'affinité méridionale, voire même tropicale (Afrique), des garrigues, maquis arborés, forêts et jardins.

caicaire, riches en Crassulacées, dont se nourrit sa chenille, l'Ephippigère provençale (*Ephippigère provincialis*), espèce déterminante d'Orthoptères Tettigoniidés Ephippigérinés, méditerranéenne et thermophile, endémique des départements du Var et des Bouches-du-Rhône où elle peut être localement abondante dans les maquis, cultures, vignes et lisières forestières, la

CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

Critères :

- 2 Répartition et agencement des habitats
- 1 Répartition des espèces (faune, flore)
- 4 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaires :

La limite Nord de cette ZNIEFF suit à distance la limite des habitations, ainsi que les contreforts du relief des caps. Entre le cap Camarat, et les deux autres caps, seul le linéaire côtier est conservé, le reste étant jugé beaucoup trop mité.

CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

- 36 Phanérogames
- 20 Faunistique
- 10 Ecologique
- 35 Ptéridophytes

LIEN AVEC D'AUTRES ZONES INVENTORIEES

- En cours d'actualisation.
- L'information est disponible par la cartographie interactive sur le site de la DIREN PACA www.paca.ecologie.gouv.fr

MILIEU(X) DETERMINANT(S)

Code	Libellé du milieu
18-22	Communautés méditerranéennes de falaises (<i>Crithmo-Limonietalia</i> R. Mol. 1934), groupements provenço-languedociens (<i>Crithmo-Limonion</i> Re. Mol. 1934) : <i>Armeria praecox-Helichrysetum stoechadis</i> Re. Mol. 1954
22-3411	Communautés amphibies méditerranéennes d'espèces naines (<i>Isoetion</i> Br. Bl. 1931) à <i>Isoetes duriei</i> et <i>Isoetes hystrix</i> : <i>Isoetes duriei-Nasturtietum</i> (= <i>Sisymbrietum</i>) <i>asperum</i> Barbero 1965
22-344	Pelouses à <i>Serapias</i> (<i>Serapion Aubert & Loisel 1971</i>) : <i>Serapio-Oenanthetum lachenalii</i> Barbero 1967
22-344	Pelouses à <i>Serapias</i> (<i>Serapion Aubert & Loisel 1971</i>) : <i>Oenanthe lachenalii-Caricetum chaetophyllae</i> (<i>divisae</i>) Aubert & Loisel 1971 (dont le grpt à <i>Allium chamaemoly</i> et <i>Romulea div. sp.</i>)
32-22	Matorrals à <i>Euphorbia dendroidea</i> : Groupements rupestres à <i>Euphorbia dendroidea</i>
32-24	Matorrals à <i>Chamaerops humilis</i> : Formations très fragmentaires
33-12	Phryganes de Provence cristalline à <i>Anthyllis barba-jovis</i> et <i>Thymelaea hirsuta</i> : <i>Anthyllido-Thymelaeetum hirsutae</i> Re. Mol. 1954
44-8131	Forêts, brousses et galeries à <i>Tamarix ouest-méditerranéens</i> (<i>Tamaricion africanae</i> Br. Bl. & O. de Bolós 1957) : <i>Rubro inermis-Nerietum cleandri</i> O. de Bolós 1956 <i>tamaricetosum gallicae</i> Loisel 1976, variante à <i>Tamarix africana</i>

MILIEU(X) REMARQUABLE(S)

Code	Libellé du milieu
15-72	Fourrés halonitrophiles méditerranéens (<i>Salsolo-Peganion</i> Br. Bl. & O. de Bolós 1954) : Association à <i>Lavatera arborea</i> et <i>Lavatera cretica</i> Braun-Blanquet et Molinier 1935
16-227	Formations annuelles sur sables fins (<i>Tuberanion guttatae</i> Br. Bl. 1931) : <i>Trifolietum cherlero-bocconii</i> Aubert et Loisel 1971
42-833	Forêts de Pin pignon de Provence sur dolomies
45-12	Formations à Olivier, Caroubier et Lentisque : <i>Myrto-Lentiscetum</i> (Mol. 1934 em. O de Bolós 1962) em. Rivas-Martinez 1974
45-312	Forêts mésoméditerranéennes de Chêne vert (<i>Quercion ilicis</i> , catalano-provençales de "basse-altitude" : <i>Arisaro-Quercetum ilicis</i> Barbéro & Loisel 1983

ESPECE(S) DETERMINANTE(S)

Groupe taxonomique	Libellé de l'espèce	Statut	Abondance qualitative	Abondance 1ère quantitative	Obs. récente
Orthoptères	<i>Ephippiger provincialis</i>	Reproduction certaine ou probable			1992
Orthoptères	<i>Saga pedo</i>	Reproduction certaine ou probable		1993	1999
Lépidoptères	<i>Papilio alexanor</i>	Reproduction certaine ou probable			1991
Reptiles	<i>Testudo hermanni</i>	Reproduction certaine ou probable	Population dispersée	1993	2001
Oiseaux	<i>Falco peregrinus</i>	Reproduction certaine ou probable		2	1996 1999
Mammifères	<i>Tursiops truncatus</i>	Passage, migration		20	1994 1999
Lycopodophytes (lycopodes, sélaginelles et isoètes)	<i>Isoetes duriei</i>				Récent
Lycopodophytes (lycopodes, sélaginelles et isoètes)	<i>Isoetes hystrix</i>				Non daté
Filicinophytes (fougères)	<i>Ophioglossum lusitanicum</i>				Non daté
Monocotylédones	<i>Allium chamaemoly</i>				Récent
Monocotylédones	<i>Carex obliensis</i>				Non daté
Monocotylédones	<i>Chamaerops humilis</i>	Espèce naturalisée, subspontanée			Récent
Monocotylédones	<i>Elytrigia elongata</i> subsp. <i>elongata</i>				Non daté
Monocotylédones	<i>Imperata cylindrica</i>				Non daté
Monocotylédones	<i>Orchis laxiflora</i> subsp. <i>laxiflora</i>				Non daté
Monocotylédones	<i>Pancratium maritimum</i>				Récent
Monocotylédones	<i>Panicum repens</i>				Récent
Monocotylédones	<i>Romulea columnae</i>				Récent
Monocotylédones	<i>Romulea rolli</i>				Récent
Dicotylédones	<i>Anthyllis barba-jovis</i>				Récent
Dicotylédones	<i>Biserrula pelecinus</i>				Récent
Dicotylédones	<i>Chaetonychla cymosa</i>				Non daté
Dicotylédones	<i>Cicendia filiformis</i>				Non daté

Dicotylédones	<i>Corrigiola telephifolia</i> subsp. <i>telephifolia</i>	Non daté
Dicotylédones	<i>Crepis suffreniana</i> subsp. <i>suffreniana</i> Espèce endémique large	Non daté
Dicotylédones	<i>Crucianella maritima</i>	Récent
Dicotylédones	<i>Echinophora spinosa</i>	Récent
Dicotylédones	<i>Eryngium maritimum</i>	Récent
Dicotylédones	<i>Euphorbia pepils</i>	Non daté
Dicotylédones	<i>Galium setaceum</i> subsp. <i>setaceum</i>	Récent
Dicotylédones	<i>Galium verrucosum</i>	Récent
Dicotylédones	<i>Genista linifolia</i> subsp. <i>linifolia</i>	Non daté
Dicotylédones	<i>Kickxia commutata</i> subsp. <i>commutata</i>	Récent
Dicotylédones	<i>Lavatera punctata</i>	Non daté
Dicotylédones	<i>Otanthus maritimus</i>	1995
Dicotylédones	<i>Silene nicaensis</i>	Non daté
Dicotylédones	<i>Tamarix africana</i>	Récent
Dicotylédones	<i>Thymelaea hirsuta</i>	Récent
Dicotylédones	<i>Trifolium bocconeii</i>	Non daté
Dicotylédones	<i>Trifolium ligusticum</i>	Récent
Dicotylédones	<i>Vitex agnus-castus</i>	Récent

ESPECE(S) REMARQUABLE(S)

Groupe taxonomique	Libellé de l'espèce	Statut	Abondance qualitative	Abondance quantitative	1ère Obs.	Obs. récente
Lépidoptères	<i>Charaxes jasius</i>	Reproduction certaine ou probable			1991	2000
Reptiles	<i>Lacerta lepida</i>	Reproduction certaine ou probable			1990	2000
Oiseaux	<i>Apus pallidus</i>	Reproduction certaine ou probable		2	1993	1999
Oiseaux	<i>Circaetus gallicus</i>	Passage, migration		2	1992	2000
Oiseaux	<i>Falco subbuteo</i>	Reproduction certaine ou probable				2000
Oiseaux	<i>Lanius meridionalis</i>	Reproduction certaine ou probable				2000
Oiseaux	<i>Monticola solitarius</i>	Reproduction certaine ou probable		8	1990	2000
Oiseaux	<i>Otus scops</i>	Reproduction certaine ou probable		2	1990	1991
Mammifères	<i>Tadarida teniotis</i>	Reproduction certaine ou probable			1990	1991
Monocotylédones	<i>Carex punctata</i>					Non daté
Monocotylédones	<i>Serapias neglecta</i>	Espèce endémique large				Récent
Dicotylédones	<i>Convolvulus lineatus</i>					Non daté
Dicotylédones	<i>Lavatera maritima</i>					Non daté
Dicotylédones	<i>Limonium pseudominutum</i>	Espèce endémique française				Non daté
Dicotylédones	<i>Myosotis pusilla</i>					Non daté
Dicotylédones	<i>Senecio leucanthemifolius</i>					Non daté

	Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes Côte d'Azur ZNIEFF actualisées		 Région Provence Alpes Côte d'Azur
	Programme cadre et validation nationale Ministère chargé de l'Environnement Muséum National d'Histoire Naturelle	Réalisation par le Comité de pilotage régional Animateurs : DIREN - CONSEIL REGIONAL Opérateurs techniques : CBNP - CBNA - CEEP-COM - LEML Validation scientifique régionale : CSRPN	

Code régional	Nom	Type
ZNIEFF N° 83-103-100	MAURES DE LA PRESQU'ÎLE DE SAINT-TROPEZ	Zone terrestre de type II

Nom du (des) rédacteur(s) :	Année de description : 01/01/1988	Actualisation de l'inventaire 1988 :
Stéphane BELTRA	Année de mise à jour : 01/01/2003	Evolution de zone
Henri MICHAUD		
TCHIKLADZE T.		

DONNEES GENERALES

Localisation administrative :

Commune(s) concernée(s) : 83048 La Croix-Valmer
83065 Gassin
83101 Ramatuelle

Département concerné : VAR

Altitude minimum (m) : 7

Altitude maximum (m) : 323

Superficie (Ha) : 1830.72

COMMENTAIRES GENERAUX

Commentaire général

Bel ensemble forestier mixte à Chênes pubescents, Chênes lièges et Chênes verts.

Flore et habitats naturels

Cette chênaie mixte tropézienne, témoins de la douceur et de l'humidité du climat local, se présente en mosaïque avec les bois de Pins pignons ou la subéraie. Sa composition floristique est originale, en particulier du fait de la présence du *Cyclamen repandum*, dont la forêt de Bestagne est la seule localité de France continentale.

Faune

Cette zone possède un intérêt faunistique notable : on y rencontre en effet 14 espèces animales patrimoniales dont 5 espèces déterminantes.

Elle abrite notamment deux espèces patrimoniales de rapaces diurnes, le Circaète Jean-le-blanc et le Faucon hobereau, avec chacun un couple reproducteur, et une espèce patrimoniale de rapace nocturne, le Petit-duc scops. Le Pic épeichette et le Bruant ortolan complètent le cortège de l'avifaune locale d'intérêt patrimonial. En ce qui concerne l'herpétofaune, la Cistude d'Europe, la Tortue d'Hermann et le Léopard ocellé fréquentent cette zone.

Les Coléoptères sont représentés par le Cardiophore *Cardiophorus exaratus*, espèce déterminante d'Elatéridés (*Taupins*) Cardiophorinés, typiquement méditerranéenne, liée aux zones sableuses littorales, devenue assez rare aujourd'hui du fait de la surfréquentation et de l'urbanisation du littoral, et par les endogés endémiques provençaux *Amaurops abeille* et *A. abemans*. Le Cyclops Halicyclops septentrionalis, Crustacé Copépode halophile, est présent dans certains points d'eau saumâtres de la zone. Egalement présente ici, la Limace *Deroceras chevalieri* est une endémique provençale dont les Maures de la presqu'île de Saint-tropez abrite semble-t-il la seule station varoise (station-type).

CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

Critères :

- 2 Répartition et agencement des habitats
- 3 Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- 1 Répartition des espèces (faune, flore)
- 4 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaires :

La logique suivie pour la délimitation est une logique du massif. La ZNIEFF englobe les zones de collines forestières non encore trop abimées par les habitations. □ □

CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

- | | |
|----|---------------|
| 20 | Faunistique |
| 36 | Phanérogames |
| 10 | Ecologique |
| 35 | Ptéridophytes |

LIEN AVEC D'AUTRES ZONES INVENTORIEES

- En cours d'actualisation.
- L'information est disponible par la cartographie interactive sur le site de la DIREN PACA www.paca.ecologie.gouv.fr

MILIEU(X) DETERMINANT(S)

Code	Libellé du milieu
22-3411	Communautés amphibies méditerranéennes d'espèces naines (Isoetion Br. Bl. 1931) à <i>Isoetes duriei</i> et <i>Isoetes hystrix</i> : <i>Isoeto duriei</i> - <i>Nasturtietum</i> (= <i>Sisymbrietum</i>) <i>asperum</i> Barbero 1965

MILIEU(X) REMARQUABLE(S)

Code	Libellé du milieu
32-216	Taillis de <i>Laurus nobilis</i> : <i>Lauro-Quercetum pubescentis</i> Barbero & Quézel, 1994
44-612	Ripisylves méditerranéennes à Peupliers (<i>Populion albae</i>) : <i>Populetum albae</i> (Br. Bl. 1931) Tchou 1947 (<i>salictosum</i> ; <i>uimetosum</i> ; faciès à <i>Quercus pedunculata</i> , <i>Alnus glutinosa</i>)
45-12	Formations à Olivier, Caroubier et Lentisque : <i>Myrto-Lentiscetum</i> (Moi. 1934 em. O de Bolós 1962) em. Rivas-Martinez 1974

ESPECE(S) DETERMINANTE(S)

Groupe taxonomique	Libellé de l'espèce	Statut	Abondance qualitative	Abondance 1ère quantitative	Obs. récente
Coléoptères	<i>Amaurops tholini</i>	Reproduction certaine ou probable			1993
Coléoptères	<i>Cardiophorus exaratus</i>	Reproduction certaine ou probable			1993
Reptiles	<i>Emys orbicularis</i>	Reproduction certaine ou probable		1992	2001
Reptiles	<i>Testudo hermanni</i>	Reproduction certaine ou probable	Population dispersée	1992	2001
Lycopodiophytes (lycopodes, sélaginelles et isoètes)	<i>Isoetes duriei</i>			1994	2000
Monocotylédones	<i>Carex depressa</i> subsp. <i>basilaris</i>				1994
Monocotylédones	<i>Carex olbiensis</i>				1994
Monocotylédones	<i>Romulea columnae</i>			1994	2000
Monocotylédones	<i>Serapias parviflora</i>				Non daté
Dicotylédones	<i>Cyclamen repandum</i> subsp. <i>repandum</i>	Espèce naturalisée, subspontanée			1999
Dicotylédones	<i>Doronicum plantagineum</i>				1994
Dicotylédones	<i>Hypericum androsaemum</i>				1999
Dicotylédones	<i>Lotus conimbricensis</i>				Non daté
Dicotylédones	<i>Ranunculus revelieri</i> subsp. <i>rodiei</i>	Espèce endémique française			Non daté

ESPECE(S) REMARQUABLE(S)

Groupe taxonomique	Libellé de l'espèce	Statut	Abondance qualitative	Abondance 1ère quantitative	Obs. récente
Gastéropodes	<i>Deroceras chevallieri</i>	Reproduction certaine ou probable			1999
Copépodes	<i>Haliacyclops septentrionalis</i>	Reproduction certaine ou probable			1999
Coléoptères	<i>Anoxia australis</i>	Reproduction certaine ou probable			1993
Coléoptères	<i>Anoxia scutellaris</i>	Reproduction certaine ou probable			1993
Reptiles	<i>Lacerta lepida</i>	Reproduction certaine ou probable			1998
Oiseaux	<i>Circaetus gallicus</i>	Reproduction certaine ou probable		2	1990 2000
Oiseaux	<i>Dendrocopos minor</i>	Reproduction certaine ou probable		10	1996
Oiseaux	<i>Emberiza hortulana</i>	Reproduction certaine ou probable			1999
Oiseaux	<i>Falco subbuteo</i>	Reproduction certaine ou probable		2	2000
Oiseaux	<i>Otus scops</i>	Reproduction certaine ou probable		2	1992 2000
Monocotylédones	<i>Serapias neglecta</i>	Espèce endémique large			1999

	Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes Côte d'Azur ZNIEFF actualisées		
	<u>Programme cadre et validation nationale</u> Ministère chargé de l'Environnement Muséum National d'Histoire Naturelle	<u>Réalisation par le Comité de pilotage régional</u> Animateurs : DIREN - CONSEIL REGIONAL Opérateurs techniques : CBNP - CBNA - CEEP-COM - LEML Validation scientifique régionale : CSRPN	

Code régional	Nom	Type
ZNIEFF N° 83-104-100	PLAGE DE PAMPELONNE	Zone terrestre de type II

Nom du (des) rédacteur(s) : Henri MICHAUD TCHIKLADZE T.	Année de description : 01/01/1988 Année de mise à jour : 01/01/2003	Actualisation de l'inventaire 1988 : Evolution de zone
--	--	--

DONNEES GENERALES

Localisation administrative :

Commune(s) concernée(s) : 83101 Ramatuelle
 Département concerné : VAR

Altitude minimum (m) : 1
 Altitude maximum (m) : 24
 Superficie (Ha) : 77.92

COMMENTAIRES GENERAUX

Commentaire général

Plage de sable constituant un des derniers cordons sableux qui, bien que dégradé, présente encore un ensemble d'éléments floristiques très intéressants.

Flore et habitats naturels

Malgré les fortes pressions (piétinement) dont ils font l'objet, les groupements littoraux présentent encore quelques lambeaux d'une zonation autrefois fort riche. Les espèces qui subsistent sont pour la plupart en voie de raréfaction accélérée sur tout le littoral provençal :

? Cordon à Oyat (*Ammophiletum*) avec *Calystega soldanella*, *Othanthus maritimus*, *Echinophora spinosa*.

? Groupements à *Crucianella maritima* (*Crucianelletum*), avec le Lys des sables (*Pancratium maritimum*), *Stachys maritima* et la très rare *Scrophularia ramosissima*.

? Plus à l'intérieur un groupement littoral d'affinités nord-africaine et limité en France à la seule côte des Maures et de l'Estérel (*Malcomietum parviflorae*) avec *Malcomia parviflora*, *Silene nicaensis*, *Comigiala telephiifolia*.

La zone présente aussi un intérêt géologique de par la présence de sols sodiques à structure non dégradée sur alluvions marines sableuses.

CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

Critères :

- 2 Répartition et agencement des habitats
- 4 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaires :

La limite de la plage de Pampelonne inclut dans la ZNIEFF toutes les zones d'arrière-plage qui sont encore relativement préservées et dans lesquelles on trouve de nombreuses espèces intéressantes.

CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

- 10 Ecologique
- 36 Phanérogames
- 35 Ptéridophytes

LIEN AVEC D'AUTRES ZONES INVENTORIEES

- En cours d'actualisation.
- L'information est disponible par la cartographie interactive sur le site de la DIREN PACA www.paca.ecologie.gouv.fr

MILIEU(X) DETERMINANT(S)

Code	Libellé du milieu
16-2112	Dunes embryonnaires méditerranéennes : <i>Agropyretum mediterraneum</i> (Kühnh.) Br.Bi. 1933 = <i>Sporobolo arenarii-Agropyretum juncei</i> (Br.Bi. 1933) Géhu 1984
16-2122	Dunes blanches méditerranéennes : <i>Echinophoro spinosae-Ammophiletum arundinaceae</i> (Br. Bi. 1921) Géhu & al. 1984
16-223	Dunes grises méditerranéennes : <i>Crucianellum maritimae</i> Br. Bi. (1921) 1933
16-223	Dunes grises méditerranéennes : <i>Helichryso stoechadis-Scrophularietum ramosissimae</i> Géhu et al. 1992
16-228	Communautés dunaires à <i>Malcolmia annuelles</i> (<i>Malcolmietalia Riv.-Goday</i> 1957) : <i>Malcolmietum parviflorae</i> (= <i>ramosissimae</i>) Mol. Re. 1954
18-22	Communautés méditerranéennes de falaises (<i>Crithmo-Limonietalia</i> R. Mol. 1934), groupements provenço-languedociens (<i>Crithmo-Limonion</i> Re. Mol. 1934) : <i>Armenio praecoxis-Helichrysetum stoechadis</i> Re. Mol. 1954
44-812	Forêts, brousses et galeries à <i>Vitex agnus-castus</i> (<i>Rubo-Nerion oleandri</i> O. de Boiós 1985) : <i>Viticetum agni-casti</i> de Boiós 1956 (forme appauvrie)
44-8131	Forêts, brousses et galeries à <i>Tamarix ouest-méditerranéens</i> (<i>Tamaricion africanae</i> Br. Bi. & O. de Boiós 1957) : <i>Rubo inermis-Nerietum oleandri</i> O. de Boiós 1956 <i>tamaricetosum gallicae</i> Loisel 1976, variante à <i>Tamarix africana</i>

MILIEU(X) REMARQUABLE(S)

Code	Libellé du milieu
38-22	Pelouses de fauche de basse altitude. Formations typiques médio-européennes : <i>Gaudinio-Arrhenatheretum elatioris</i> Br. Bi. 1931 <i>narcissetosum</i> Br. Bi. 1952
45-12	Formations à Olivier, Caroubier et Lentisque : <i>Myrto-Lentiscetum</i> (Mol. 1934 em. O de Boiós 1962) em. Rivas-Martinez 1974

ESPECE(S) DETERMINANTE(S)

Groupe taxonomique	Libellé de l'espèce	Statut	Abondance qualitative	Abondance 1ère quantitative	Obs. récente
Lycopodophytes (lycopodes, sélaginelles et isoètes)	<i>Isoetes duriaei</i>				1994
Monocotylédones	<i>Allium chamaemoly</i>				Non daté
Monocotylédones	<i>Corynephorus articulatus</i>				1999
Monocotylédones	<i>Crypsis aculeata</i>				Non daté
Monocotylédones	<i>Leucocjum aestivum</i> subsp. <i>pulchellum</i>				Non daté
Monocotylédones	<i>Pancratium maritimum</i>				1999
Monocotylédones	<i>Romulea columnae</i>				Non daté
Monocotylédones	<i>Romulea rollii</i>				1999
Monocotylédones	<i>Serapias parviflora</i>				Non daté
Dicotylédones	<i>Anthyllis barba-jovis</i>				Non daté
Dicotylédones	<i>Biserrula pelecinus</i>				1999
Dicotylédones	<i>Calystegia soldanella</i>				1999
Dicotylédones	<i>Centaurea paniculata</i> subsp. <i>rigida</i>	Espèce endémique française			Non daté
Dicotylédones	<i>Cerastium siculum</i>				Non daté
Dicotylédones	<i>Corrigiola littoralis</i> subsp. <i>littoralis</i>				1999
Dicotylédones	<i>Corrigiola telephifolia</i> subsp. <i>telephifolia</i>				1999
Dicotylédones	<i>Crucianella maritima</i>				1999
Dicotylédones	<i>Echinophora spinosa</i>				1999
Dicotylédones	<i>Eryngium maritimum</i>				1999
Dicotylédones	<i>Euphorbia pepis</i>				Non daté
Dicotylédones	<i>Malcolmia ramosissima</i>				1994
Dicotylédones	<i>Otanthus maritimus</i>				1999
Dicotylédones	<i>Pseudorhiza pumila</i>				Non daté
Dicotylédones	<i>Ranunculus ophioglossifolius</i>				1994
Dicotylédones	<i>Scrophularia ramosissima</i>				1999
Dicotylédones	<i>Silene nicaensis</i>				1999
Dicotylédones	<i>Stachys maritima</i>				1999
Dicotylédones	<i>Tamarix africana</i>				1999
Dicotylédones	<i>Trifolium bocconei</i>				Non daté
Dicotylédones	<i>Vitex agnus-castus</i>				1999

ESPECE(S) REMARQUABLE(S)

Groupe taxonomique	Libellé de l'espèce	Statut	Abondance qualitative	Abondance 1ère quantitative	Obs. récente
Monocotylédones	<i>Serapias neglecta</i>	Espèce endémique large			1994
Dicotylédones	<i>Myosotis pusilla</i>				1994

	Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur ZNIEFF actualisées	
	Programme cadre et validation nationale Ministère chargé de l'Environnement Muséum National d'Histoire Naturelle	Réalisation par le Comité de pilotage régional Animateurs : DIREN - CONSEIL REGIONAL Opérateurs techniques : CBNP - CBNA - CEEP- COM - LEML Validation scientifique régionale : CSRPN

Code régional	Nom	Type
ZNIEFF N° 83-022-000	PLAGE ET HERBIER DE POSIDONIES DE PAMPELONNE	Zone marine de type II

Nom du (des) rédacteur(s) : S. RUITTON D. BELLAN-SANTINI T. PEREZ	Année de description : 1987 Année de mise à jour : 2001	Actualisation de l'inventaire 1988 : Evolution de zone
---	--	--

DONNEES GENERALES

Localisation administrative :

Communes concernées	83101 RAMATUELLE 83119 SAINT-TROPEZ
Département concerné	Var

Quartier maritime :	Toulon
Prud'homme :	Saint-Tropez
Profondeur mini (m) :	0
Profondeur maxi (m) :	30
Superficie (Ha) :	1642,04

COMMENTAIRES GENERAUX

Importance de la zone liée à son herbier de posidonies. Cet herbier en protégeant le littoral permet le maintien de la plage de sable ainsi que celui des dunes de Pampelonne. Cette zone est située dans un environnement particulièrement agité. Construction sédimentaire monumentale liée aux grandes houles d'est et à leur réflexion sur les fonds dans les niveaux supérieurs. Zone en bordure d'herbier avec de nombreuses espèces remarquables du coralligène.

HYDROLOGIE ET HYDRODYNAMISME

Exposition houle, vagues	Très exposé
Salinité	Normale
Turbidité	Clair
Vitesse maximale des courants	Forte

DESCRIPTION

Géomorphologie

<u>Intérieur</u>	Formations littorales sédimentaires	(11)
	Baie, golfe, rade	(14)
<u>Périphérie</u>	Formations littorales rocheuses	(12)
	Cap, pointe, presqu'île	(13)

Milieux

<u>Intérieur</u>	eaux du plateau continental	(11.12)
	communautés benthiques sur sédiments fins	(11.22)
	* herbiers de Posidonies	(11.34)
	récifs, concrétions organogéniques	(11.25)
<u>Périphérie</u>	communautés benthiques sur sédiments fins	(11.22)
	récifs, communautés benthiques sur rochers	(11.24)
	* herbiers de Posidonies	(11.34)
	plages de sable	(16.10)

Lithologie

Schistes cristallins / Gneiss	(21)
Schistes cristallins / Micaschiste	(22)
Sables, graviers à dominante quartzeuse ou siliceuse	(52)

Granulométrie	<i>Non renseigné</i>	(99)
Statuts de propriété	<i>Domaine public maritime</i>	(42)
	<i>Eaux territoriales</i>	(50)
Activités humaines	<i>Pêche</i>	(04)
	<i>Navigation</i>	(06)
	<i>Tourisme et loisirs</i>	(07)
Mesures de protection	<i>Sites classés selon la loi de 1930</i>	(32)
	<i>Zones de la Convention de Barcelone (Méditerranée)</i>	(73)

PRINCIPALES BIOCENOSSES PAR NIVEAU (I à V)

I - Supralittoral	<i>I.2.1 Biocénose des sables supralittoraux</i>	
	<i>I.3.1 Biocénose des laisses de mer à dessiccation lente (LDL)</i>	
	<i>I.4.2 Biocénose de la roche supralittorale (RS)</i>	
II - Médiolittoral	<i>II.3.4 Biocénose des sables médiolittoraux (SM)</i>	
	<i>II.5.8 Roche médiolittorale supérieure (RMS)</i>	
	<i>II.5.9 Roche médiolittorale inférieure (RMI)</i>	
III - Infralittoral	<i>III.3.5 Biocénose des sables fins de haut niveau (SFHN)</i>	
	<i>III.3.6 Biocénose des sables fins bien calibrés (SFBC)</i>	
	<i>III.5.3 Biocénose des sables grossiers et fins graviers brassés par les vagues (SGBV)</i>	
	<i>III.5.4 Biocénose des sables et graviers sous influence des courants de fond (SGCF)</i>	
	<i>III.8.1 Herbier à Posidonia oceanica</i>	
	<i>III.9.6 Biocénose des Algues photophiles</i>	
IV - Circalittoral	<i>IV.5.2 Biocénose du détritique côtier (DC)</i>	
	<i>IV.6.5 Biocénose coralligène (C)</i>	
V - Bathyal		

INTERETS PATRIMONIAUX ET FONCTIONNELS

- 01 Intérêt écologique
- 02 Intérêt faunistique
- 03 Intérêt floristique
- 05 Intérêt géomorphologique
- 12 Intérêt paléontologique ou archéologique sous-marin, épaves
- 32 Stabilisation des berges et rivages
- 50 Fonction de forte productivité biologique

FACTEURS ANTHROPIQUES ET NATURELS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Intérieur	<i>zone de baignade</i>	(21.1)
	<i>sports nautiques</i>	(21.2)
	<i>pêche</i>	(23)
	<i>pêche professionnelle à poste (filets maillants)</i>	(49.1)
	<i>pêche professionnelle aux arts trainants</i>	(49.3)
Périphérie	<i>urbanisation discontinue</i>	(11.2)
	<i>pêche</i>	(23)
	<i>pêche professionnelle</i>	(49)

CONDITIONS DE CONSERVATION DU MILIEU

Surveillance de la qualité des eaux et de la fréquentation

CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

Du Cap Camarat jusqu'à la pointe de Capon, de la côte à l'isobathe 40m.

LIEN AVEC D'AUTRES ZONES INVENTORIEES

- En cours d'actualisation.
- L'information est disponible par la cartographie interactive sur le site de la DIREN PACA www.paca.ecologie.gouv.fr

ESPECES DETERMINANTES				
Biocenose	Code taxonomique	Nom de l'espèce	Abondance	Date d'observation
IV.6.5	31.03	<i>Eunicella cavolinii</i>	B	-
IV.6.5	71.	<i>Scyliorhinus stellaris</i>	A	2000
IV.6.5	62.00	<i>Microcosmus spp</i>	A	-
IV.6.5	54.51	<i>Scyllarides latus</i>	A	-
IV.6.5	31.03	<i>Paramuricea clavata</i>	B	2000
IV.6.5	31.03	<i>Eunicella singularis</i>	B	-
IV.6.5	15.00	<i>Mesophyllum lichenoides</i>	B	2000
IV.6.5	11.00	<i>Cystoseira spinosa</i>	A	-
III.8.1	62.00	<i>Halocynthia papillosa</i>	B	2000
III.8.1	59.94	<i>Paracentrotus lividus</i>	B	2000
III.8.1	49.21	<i>Spirographis spallanzanii</i>	A	2000
III.8.1	46.14	<i>Pinna nobilis</i>	A	2000
III.8.1	83.22	<i>Posidonia oceanica</i>	C	2000
III.3.6	46.14	<i>Tellina tenuis</i>	B	2000
II.5.9	15.00	<i>Lithophyllum lichenoides</i>	B	2000
ESPECES REMARQUABLES				
Biocenose	Code taxonomique	Nom de l'espèce	Abondance	Date d'observation
III.3.6	46.14	<i>Tellina tenuis</i>	B	2000
III.9.6	49.21	<i>Spirographis spallanzanii</i>	A	-
III.8.1	49.21	<i>Spirographis spallanzanii</i>	A	2000
IV.6.5	71.	<i>Scyliorhinus stellaris</i>	A	2000
II.5.8	15.00	<i>Rissoella verruculosa</i>	B	2000
IV.6.5	31.03	<i>Paramuricea clavata</i>	B	2000
III.9.6	59.94	<i>Paracentrotus lividus</i>	B	-
III.8.1	59.94	<i>Paracentrotus lividus</i>	B	2000
III.9.6	46.12	<i>Haliotis lamellosa</i>	A	2000
IV.6.5	31.03	<i>Eunicella singularis</i>	B	-
III.9.6	31.03	<i>Eunicella singularis</i>	B	2000
IV.6.5	31.03	<i>Eunicella cavolinii</i>	B	-
III.9.6	31.03	<i>Eunicella cavolinii</i>	B	2000
AUTRES ESPECES				
Biocenose	Code taxonomique	Nom de l'espèce	Abondance	Date d'observation
IV.6.5	62.00	<i>Microcosmus spp</i>	A	-
III.9.6	62.00	<i>Microcosmus spp</i>	A	2000
III.9.6	62.00	<i>Halocynthia papillosa</i>	B	-
III.8.1	62.00	<i>Halocynthia papillosa</i>	B	2000

	Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur ZNIEFF actualisées	
	Programme cadre et validation nationale Ministère chargé de l'Environnement Muséum National d'Histoire Naturelle	Réalisation par le Comité de pilotage régional Animateurs : DIREN - CONSEIL REGIONAL Opérateurs techniques : CBNP - CBNA - CEEP- COM - LEML Validation scientifique régionale : CSRPN

Code régional	Nom	Type
ZNIEFF N° 83-000-017	POINTE D'ANDATI-CAP CAMARAT	Zone marine de type I

Nom du (des) rédacteur(s) : S. RUITTON D. BELLAN-SANTINI	Année de description : 1987 Année de mise à jour : 2001	Actualisation de l'inventaire 1988 : Evolution de zone
---	--	--

DONNEES GENERALES

Localisation administrative :

Communes concernées 83048 LA CROIX-VALMER
 Département concerné Var

Quartier maritime : Toulon
Prud'homme : Saint-Tropez
Profondeur mini (m) : 0
Profondeur maxi (m) : 60
Superficie (Ha) : 3743.97

COMMENTAIRES GENERAUX

Zone étendue à l'ouest jusqu'à 60 m de profondeur et à 100 m à l'est car présentant des paysages diversifiés (Herbiers de Cymodocées, de Posidonies, Coralligène très riche, épave dont le Togo et le Rubis). Cette diversité en fait une zone exceptionnelle pour la plongée. Grande diversité biologique. Présence de *Caulerpa Taxifloia* à la pointe de Brouis entre 23. et 25 m(1998 – surface de 0.1 ha) et au nord du Cap.

HYDROLOGIE ET HYDRODYNAMISME

Exposition houle, vagues Exposé
Salinité Normale
Turbidité Peu turbide
 Clair
Vitesse maximale des courants Forte

DESCRIPTION

Géomorphologie

<u>Intérieur</u>	Haut-fond	(01)
	Fond horizontal ou subhorizontal, platier rocheux	(03)
	Formations littorales sédimentaires	(11)
	Formations littorales rocheuses	(12)
	Cap, pointe, presqu'île	(13)
<u>Périphérie</u>	Formations littorales sédimentaires	(11)
	Formations littorales rocheuses	(12)
	Cap, pointe, presqu'île	(13)
	Baie, golfe, rade	(14)

Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la cartographie associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA : www.paca.ecologie.gouv.fr

ZNIEFF N° 83-000-017	POINTE D'ANDATI-CAP CAMARAT	Zone marine de type I
Milieux		
	<u>Intérieur</u>	<i>eaux du plateau continental</i> (11.12)
		<i>communautés benthiques sur sédiments fins</i> (11.22)
		<i>réécifs, communautés benthiques sur rochers</i> (11.24)
		<i>réécifs, concrétions organogéniques</i> (11.25)
		<i>herbiers marins</i> (11.30)
		<i>* herbiers de Posidonies</i> (11.34)
	<u>Périphérie</u>	<i>communautés benthiques sur sédiments fins</i> (11.22)
		<i>réécifs, communautés benthiques sur rochers</i> (11.24)
		<i>réécifs, concrétions organogéniques</i> (11.25)
		<i>dunes marines et plages de sable</i> (16.00)
Lithologie		<i>Schistes cristallins / Gneiss</i> (21)
		<i>Schistes cristallins / Micaschiste</i> (22)
		<i>Sables, graviers à dominante quartzreuse ou siliceuse</i> (52)
Granulométrie		<i>Non renseigné</i> (99)
Statuts de propriété		<i>Domaine public maritime</i> (42)
		<i>Eaux territoriales</i> (50)
Activités humaines		<i>Pêche</i> (04)
		<i>Navigation</i> (06)
		<i>Tourisme et loisirs</i> (07)
Mesures de protection		<i>Sites classés selon la loi de 1930</i> (32)
		<i>Zones de la Convention de Barcelone (Méditerranée)</i> (73)

PRINCIPALES BIOCENOSSES PAR NIVEAU (I a V)

I - Supralittoral	<i>I.2.1 Biocénose des sables supralittoraux</i>
	<i>I.4.2 Biocénose de la roche supralittorale (RS)</i>
II - Médiolittoral	<i>II.3.4 Biocénose des sables médiolittoraux (SM)</i>
	<i>II.5.8 Roche médiolittorale supérieure (RMS)</i>
	<i>II.5.9 Roche médiolittorale inférieure (RMI)</i>
III - Infralittoral	<i>III.3.5 Biocénose des sables fins de haut niveau (SFHN)</i>
	<i>III.3.6 Biocénose des sables fins bien calibrés (SFBC)</i>
	<i>III.3.7 Biocénose des sables vaseux superficiels de mode calme (SVMC)</i>
	<i>III.5.4 Biocénose des sables et graviers sous influence des courants de fond (SGCF)</i>
	<i>III.8.1 Herbier à Posidonia oceanica</i>
	<i>III.9.6 Biocénose des Algues photophiles</i>
IV - Circalittoral	<i>IV.5.2 Biocénose du détritique côtier (DC)</i>
	<i>IV.6.5 Biocénose coralligène (C)</i>
	<i>IV.6.7 Grottes semi-obscurées (GSO)</i>
	<i>IV.6.8 Grottes et boyaux à obscurité totale (GO) (en enclave dans les étages supérieurs)</i>
V - Bathyal	

INTERETS PATRIMONIAUX ET FONCTIONNELS

- 01 Intérêt écologique
- 02 Intérêt faunistique
- 03 Intérêt floristique
- 04 Intérêt paysager

Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la cartographie associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA : www.paca.ecologie.gouv.fr

- 10 Intérêt pédagogique
 11 Intérêt paysager sous-marin, site exceptionnel pour la plongée
 12 Intérêt paléontologique ou archéologique sous-marin, épaves
 50 Fonction de forte productivité biologique

FACTEURS ANTHROPIQUES ET NATURELS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Intérieur	zone de baignade	(21.1)
	sports nautiques	(21.2)
	pêche professionnelle à poste (filets maillants)	(49.1)
	campements, mouillages forains	(36)
	envahissement d'une espèce	(91.4)
Périphérie	pêche	(23)
	urbanisation discontinue	(11.2)
	port de plaisance	(17.7)
	sports et loisirs nature	(21)
	zone de baignade	(21.1)
	sports nautiques	(21.2)
	pêche	(23)
	pêche professionnelle	(49)
	pêche professionnelle à poste (filets maillants)	(49.1)
	envahissement d'une espèce	(91.4)

CONDITIONS DE CONSERVATION DU MILIEU

Gestion des usages et de la qualité des eaux. Intérêt biologique exceptionnel méritant une attention particulière. Zone atteinte par *Caulerpa taxifolia*. Surveiller en particulier les mouillages forains afin d'éviter sa dispersion.

CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

De part et d'autre de la Pointe Andati, au nord ouest jusqu'à la Pointe du Brouis, de la côte à l'isobathe -60m. Du Cap Lardier au Cap camarat, de la cote à l'isobathe - 100m.

LIEN AVEC D'AUTRES ZONES INVENTORIEES

- En cours d'actualisation.
- L'information est disponible par la cartographie interactive sur le site de la DIREN PACA www.paca.ecologie.gouv.fr

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES D'INFORMATION

- Azzolina, J.F., C.F. Boudouresque, and H. Nedelec. 1985. dynamique des populations de *Paracentrotus lividus* dans la Baie de Port-Cros (Var): Données préliminaires. *Trav. sci. Parc natl. Port-Cros, Fr.*, 11:61-81.
- Belsher, T., H. Augier, C.F. Boudouresque, and E. Coppejans. 1976. Inventaire des algues marines banthiques de la rade et des îles d'Hyères (Méditerranée, France). *Trav. sci. Parc natl. Port-Cros* 2:39-89.
- Blanc, J.J. 1958. Recherches de sédimentologie littorale et sous-marine en Provence occidentale. Thèse Fac. Univ. Paris, Masson edit., Paris, Fr.:140 pp.
- Blanc, J.J. 1975. Recherches de sédimentologie appliquée au littoral rocheux de la Provence. Aménagement et protection. CNEXO.
- Blanc, J.J., P. Clairefond, C.H. Froget, A. Jeudy de Grissac, G. Onoratini, and P. Orsolini. 1980. Facteurs de la sédimentation marine actuelle. Applications à l'aménagement de la marge continentale supérieure de la Provence. CNEXO, Contrat 79/4134:120 pp.
- CETIIS. 1997. Création de l'observatoire Marin du littoral des Maures. Rapport final, Ref. CETIIS : CT-55-97022:175 pp.
- Fredj, C. 1964. Contributions à l'étude bionomique de la Méditerranée Occidentale (côte du Var et des Alpes Maritimes, côte occidentale Corse). Fascicule 2. La région de St Tropez: du Cap Taillat au Cap de St Tropez (Région A1). *Bull Inst. Océanogr. Monaco* 63 (1311 A et B):55 pp + cartes séparées.
- Orsilini, P. 1978. Contribution à l'étude géomorphologique et sédimentologique des domaines côtiers de la presqu'île de Saint Tropez (Var). Définition des équilibres naturels. Thèse 3ème cycle, Université de Provence:97 pp + annexes.

Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la cartographie associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA : www.paca.ecologie.gouv.fr

ZNIEFF N° 83-000-017

POINTE D'ANDATI-CAP CAMARAT

Zone marine de type I

- Sartoretto, S. 1996. Vitesse de croissance et de bioérosion des concrétionnements " coralligènes " de Méditerranée nord-occidentale. Rapports avec les variations holocènes du niveau marin. Thèse Doctorat Ecologie, Univ. Aix-Marseille II:1-389.

ESPECES DETERMINANTES

Biocénose	Code taxonomique	Nom de l'espèce	Abondance	Date d'observation
IV.6.5	30.00	<i>Hippospongia communis</i>	A	2001
III.8.1	83.22	<i>Posidonia oceanica</i>	A	2001
III.8.1	46.14	<i>Pinna nobilis</i>	C	2001
III.8.1	49.21	<i>Spirographis spallanzanii</i>	A	2001
III.8.1	59.94	<i>Paracentrotus lividus</i>	C	2001
III.8.1	62.00	<i>Halocynthia papillosa</i>	A	2001
IV.6.5	11.00	<i>Cystoseira funki</i>	A	2001
IV.6.5	11.00	<i>Cystoseira zosteroides</i>	A	2001
IV.6.5	11.00	<i>Laminaria rodriguezii</i>	A	2001
IV.6.5	15.00	<i>Lithophyllum cabiochae frondosum</i>	A	2001
II.5.9	15.00	<i>Lithophyllum lichenoides</i>	A	2001
IV.6.5	30.00	<i>Axinella polypoides</i>	A	2001
IV.6.5	40.00	<i>Pentopora fascialis</i>	A	2001
IV.6.5	30.00	<i>Spongia agaricina</i>	A	2001
IV.6.5	30.00	<i>Spongia officinalis</i>	A	2001
IV.6.5	31.03	<i>Corallium rubrum</i>	C	2001
IV.6.5	31.03	<i>Eunicella cavolinii</i>	B	2001
IV.6.5	31.03	<i>Paramuricea clavata</i>	C	2001
IV.6.5	31.03	<i>Parazoanthus axinellae</i>	B	2001
IV.6.5	46.14	<i>Pteria hirundo</i>	A	2001
IV.6.5	54.51	<i>Palinurus elephas</i>	A	2001
IV.6.5	54.51	<i>Scyllarides latus</i>	A	2001
IV.6.5	62.00	<i>Microcosmus spp</i>	A	2001
IV.6.5	15.00	<i>Mesophyllum lichenoides</i>	A	2001

ESPECES REMARQUABLES

Biocénose	Code taxonomique	Nom de l'espèce	Abondance	Date d'observation
III.9.6	59.94	<i>Paracentrotus lividus</i>	C	2001
IV.6.5	31.03	<i>Corallium rubrum</i>	C	2001
-	71.	<i>Dentex dentex</i>	A	2001
III.9.6	31.03	<i>Eunicella cavolinii</i>	B	2001
IV.6.5	31.03	<i>Eunicella cavolinii</i>	B	2001
III.9.6	46.12	<i>Haliotis lamellosa</i>	C	2001

Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la cartographie associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA : www.paca.ecologie.gouv.fr

Date de création du document: Juillet 2008

Page 4 sur 5

ZNIEFF N° 83-000-017		POINTE D'ANDATI-CAP CAMARAT	Zone marine de type I	
III.9.6	31.03	<i>Cladocora caespitosa</i>	A	2001
III.8.1	59.94	<i>Paracentrotus lividus</i>	C	2001
III.9.6	49.21	<i>Spirographis spallanzanii</i>	A	2001
IV.6.5	31.03	<i>Paramuricea clavata</i>	C	2001
III.9.6	31.03	<i>Parazoanthus axinellae</i>	B	2001
IV.6.5	31.03	<i>Parazoanthus axinellae</i>	B	2001
IV.6.5	46.14	<i>Pteria hirundo</i>	A	2001
II.5.8	15.00	<i>Rissoella verruculosa</i>	A	2001
III.8.1	49.21	<i>Spirographis spallanzanii</i>	A	2001
-	71.	<i>Lappanella fasciata</i>	A	2001
AUTRES ESPECES				
Biocénose	Code taxonomique	Nom de l'espèce	Abondance	Date d'observation
-	71.	<i>Scorpoena scrofa</i>	A	2001
IV.6.5	40.00	<i>Pentopora fascialis</i>	A	2001
-	71.	<i>Muraena helena</i>	A	2001
IV.6.5	62.00	<i>Microcosmus spp</i>	A	2001
III.9.6	62.00	<i>Microcosmus spp</i>	A	2001
-	71.	<i>Labrus viridis</i>	A	2001
-	71.	<i>Labrus bimaculatus</i>	A	2001
III.9.6	62.00	<i>Halocynthia papillosa</i>	A	2001
III.8.1	62.00	<i>Halocynthia papillosa</i>	A	2001
-	71.	<i>Anthias anthias</i>	B	2001

Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la cartographie associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA : www.paca.ecologie.gouv.fr

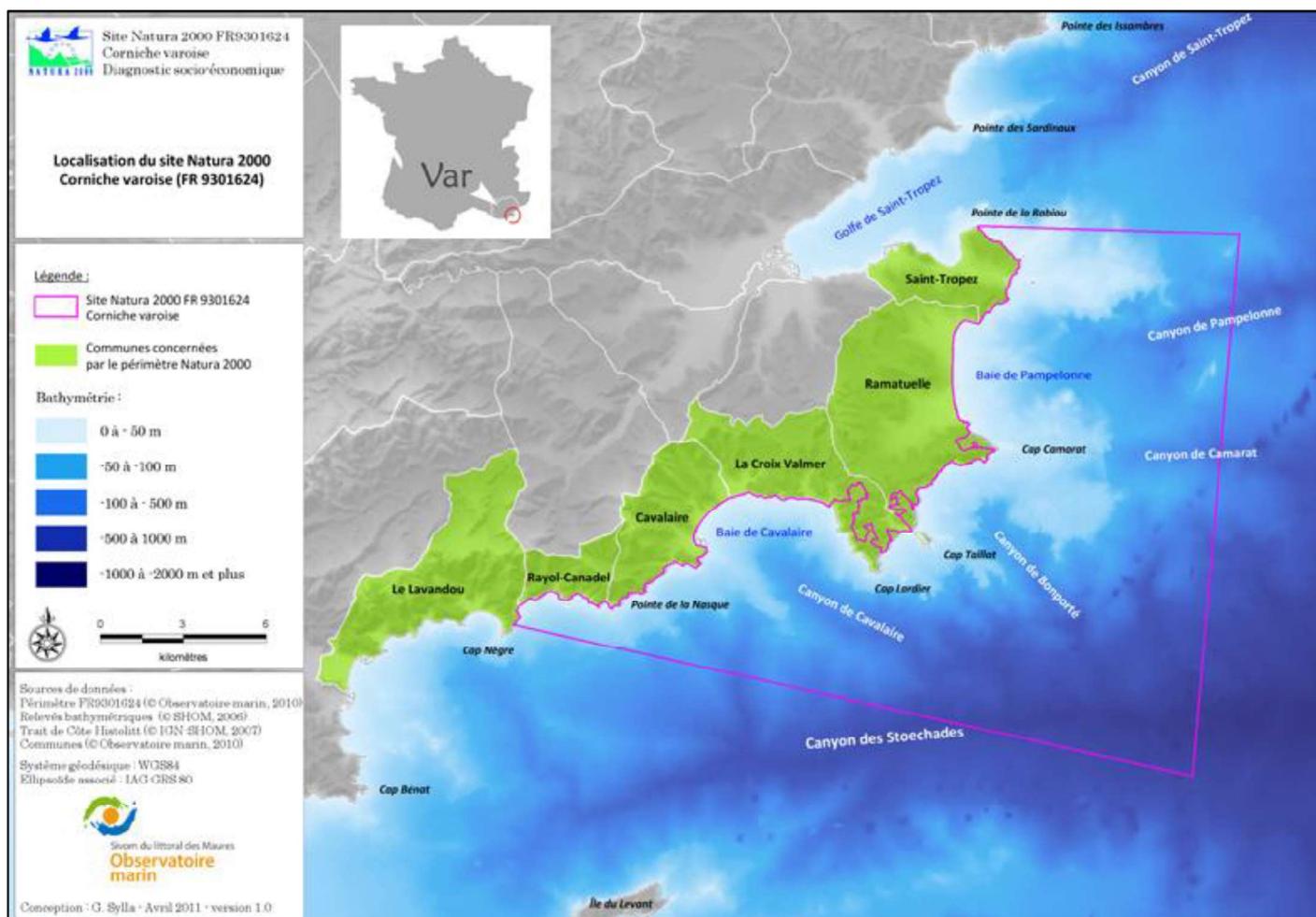
Date de création du document: Juillet 2008

Page 5 sur 5

Annexe n°9 :

Sites Natura 2000

Fiche descriptive de la zone Natura 2000 de la corniche varoise.



IDENTIFICATION

- ▶ **Appellation :** CORNICHE VAROISE
- ▶ **Statut :** Site d'Importance Communautaire (SIC) enregistré le 26/01/2013
- ▶ **Code :** FR9301624

○ LOCALISATION

- Région :** [Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) (2.00 %)
- Départements :** Domaine maritime (98 %), [Var](#) (2 %)
- Superficie :** 28 995 ha
- Altitude minimale :** -1900 m
- Altitude maximale :** 176 m
- Région biogéographique :** Méditerranéenne

○ DESCRIPTION DU SITE

Vaste site marin, comportant une fraction (2%) de côte rocheuse siliceuse.

Composition du site :

Mer, Bras de Mer	98 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
Galets, Falaises maritimes, Ilots	1 %

Ce vaste site marin présente une continuité terre-mer remarquable, sur un faciès essentiellement rocheux, et un très bon état de conservation à l'échelle de la façade méditerranéenne.

▪ **Partie marine (98 % du site) :**

Les paysages sous-marins sont très diversifiés (tombants, gros éboulis, tête de canyon). Les herbiers, en protégeant le littoral, favorisent le maintien des plages et des dunes. Ils se développent sur roches dures et substrats meubles, jusqu'à 36 m de profondeur. On note une grande richesse en concrétions coralligènes, en algues (Cystoseires, concrétions à Lithophyllum) et la présence ponctuelle de bancs de Maërl. Les secteurs profonds, qui s'étendent parfois au-delà de l'isobathe -1000 m comprennent des biocénoses particulières des vases terrigènes ou bathyales, ainsi que des faciès à vase compacte et des biocénoses originales à coraux d'eau froide (présence avérée dans le canyon (juin 2008)). Au niveau de la tête de canyon des Stoechades, la dynamique des masses d'eau favorise le renouvellement et l'apport de matière organique. La faune, benthique ou necto-benthique (poissons), y est en forte concentration et constitue une richesse pour l'ensemble du plateau continental au large de la corniche des Maures. Plusieurs espèces de mammifères marins, dont le Grand dauphin (espèce la plus côtière) sont ainsi régulièrement observées dans cette zone.

▪ **Partie terrestre (2% du site) :**

Cet ensemble naturel littoral très intéressant comporte sur rocher un faciès littoral de la chênaie pubescente, et par place la riche chênaie mixte de la presqu'île tropézienne (mélange des 3 espèces de chênes méditerranéens présents sur silice). On y trouve parmi les plus beaux groupements thermophiles de France (phryganes à Anthyllis barbe de Jupiter et Thymélée hirsute, mattoral à Palmier nain). Les formations psammophiles constituent de remarquables complexes.

Vulnérabilité du site :

Ces zones littorales abritent des habitats fragiles, très vulnérables à la surfréquentation.

Le maintien des herbiers de Posidonies et des groupements végétaux juxta-littoraux est aussi tributaire de la qualité des eaux marines et de la maîtrise de la fréquentation de la marine de plaisance.

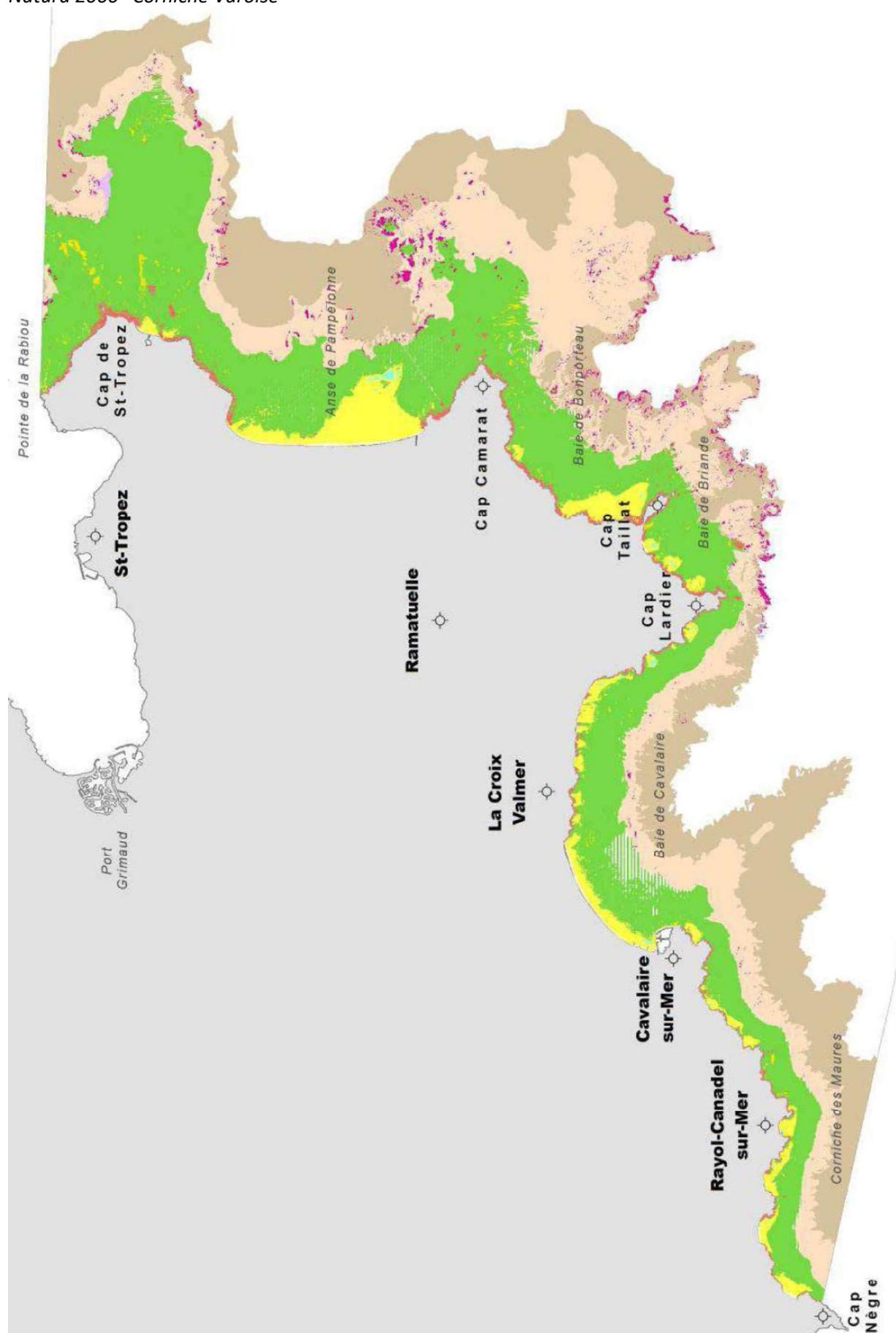
Les herbiers de Posidonies sont également menacés par l'extension de l'espèce exogène *Caulerpa taxifolia*.

○ **HABITATS NATURELS ET ESPÈCES PRÉSENTS**

Cf. chapitre V : Evaluation Environnementale, Volet Patrimoine Naturel, partie 2 Etat initial et enjeux environnementaux, Biotope

Les différents habitats du site Natura 2000 Corniche Varoise

Source : Observatoire Marin, Inventaire et analyse écologique des habitats marins patrimoniaux du site Natura 2000 "Corniche Varoise"



Le DOCOB de la Natura 2000 « Cap Lardier, Taillat et Camarat »

Le DOCOB du site Natura 2000 des Cap Lardier, Taillat et Camarat a été validé par le comité de pilotage du 25 mai 2010, approuvé par le Préfet du Var le 01 juin 2010 et le Préfet maritime de Méditerranée le 12 octobre 2010. La procédure est relativement avancée à Ramatuelle pour les parties concernant les caps Taillat et Camarat.

Le domaine du cap Taillat

Le cap Taillat est situé à cheval sur les communes de La Croix Valmer et Ramatuelle. Une première partie du cap, d'une superficie de 32,5 ha, a été achetée à l'amiable en 1987 par le Conservatoire du Littoral à la Société Civile du cap Taillat et à M. Debray. Il acquiert ensuite en 1990 une partie de l'Escalet appartenant au Consort Fugier/Debray d'une superficie de 45,5 ha, ainsi que la maison en ruine de la Douane, datant du XIXe siècle, d'une superficie de 160 m². Le domaine compte aujourd'hui 78 ha, tous inclus dans le périmètre Natura 2000. Depuis la dernière date d'acquisition, la gestion est assurée par la commune de Ramatuelle et le CEEP (Conservatoire Études des Écosystèmes de Provence). Le gardiennage du site fut dans un premier temps provisoire jusqu'en 1992, quand un agent commissionné par le Ministère de l'Environnement fut embauché par le CEEP à plein temps. Depuis les années 2000, 2 agents à plein temps surveillent le site, se chargent de faire appliquer la réglementation, de l'entretien, de l'accueil, de l'information du public ainsi que du suivi scientifique.

Le domaine du cap Camarat

En 1977, le Conservatoire du Littoral acquiert les pentes Nord et Est du cap Camarat, sur la commune de Ramatuelle. La gestion de ce domaine de 48,80 hectares est également réalisée par la commune de Ramatuelle et le Conservatoire Études des Écosystèmes de Provence. Les 2 agents du CEEP présents sur le domaine du cap Taillat assurent les mêmes missions sur le cap Camarat.

Le site des 3 caps est assez accidenté, bordé par la mer, et particulièrement remarquable pour la diversité de sa végétation forestière, de sa flore littorale et de ses paysages marins. La diversité de la flore et de la faune, aussi bien terrestre que marine, y est considérable. Le milieu terrestre offre des paysages où alternent le minéral et le végétal dans une ambiance littorale exceptionnelle. De nombreux secteurs contribuent à la grande valeur paysagère du site :

- les coteaux de l'arrière-plage des Brouis couverts de pins parasols,
- la ceinture de pins d'Alep quasi continue sur le haut des falaises littorales,
- l'extrémité minérale de chacun des caps,
- le vignoble littoral des domaines de la Bastide Blanche et de la Tourraque.

Sous l'eau, les paysages sont multiples : petits fonds rocheux particulièrement lumineux, grandes plaines d'herbier de posidonie, tombants de gorgones, patates coralligènes, fonds sableux, etc.

Tous ces atouts font des 3 caps un site particulièrement attractif pour le public, ce qui explique son importante fréquentation à terre comme en mer.

LES OBJECTIFS DE CONSERVATION

Les objectifs de conservation ont été établis après analyse des enjeux, puis classés en trois catégories selon leur importance : « objectifs prioritaires », « objectifs secondaires » ou « objectifs tertiaires ». La catégorie la plus haute correspond aux habitats ou espèces pour lesquels le site des 3 caps a une responsabilité particulièrement importante en termes de conservation (habitat ou espèce emblématique du site, caractère hautement patrimonial, aire de répartition très limitée). Chaque catégorie est ensuite déclinée en :

Milieu marin

En mer, la posidonie, espèce endémique de Méditerranée, est l'habitat pivot de l'écosystème et constitue le principal réservoir de biodiversité. Les herbiers de posidonie subissent une régression significative en Méditerranée occidentale, en relation avec les activités humaines. Leur reconstitution naturelle, après destruction, est très lente. Cet habitat, prioritaire au niveau communautaire, est omniprésent sur le site, dans un état de conservation variable selon les zones. Il se trouve menacé par de nombreux facteurs anthropiques tels que le mouillage, le rejet d'eaux polluées, les espèces envahissantes,... Le suivi, le contrôle ou la maîtrise des impacts occasionnés sur cet habitat ont été identifiés comme des enjeux primordiaux. Le maintien de son état de conservation étant essentiel pour assurer l'ensemble des fonctions qu'il joue, il a été retenu d'en faire un objectif de conservation « prioritaire », au même titre que les récifs dont certains habitats élémentaires (coralligène, roche infralittorale à algues photophiles et trottoir à Lithophyllum) revêtent un intérêt patrimonial très élevé sur le site et se trouvent menacés par de multiples facteurs.

1. Objectifs prioritaires

Préserver l'habitat prioritaire « herbier de posidonie »

Préserver l'habitat « récifs »

2. Objectifs secondaires

Préserver le faciès à cymodocée des « sables fins bien calibrés »

Préserver le faciès à maërl des « sables grossiers sous influence des courants de fond »

Préserver l'habitat « sables fins de haut niveau »

Conserver les populations de Mérou brun et de Corb

Préserver les peuplements de gorgones rouges

- Préserver la grande nacre

Conserver la grande cigale

3. Objectifs tertiaires

Préserver les replats boueux ou sableux exondés à marée basse

Préserver les biocénoses des grottes semi-obscur

Maintenir des conditions favorables à la fréquentation du site par les espèces d'intérêt communautaire que sont le grand Dauphin et la tortue Caouanne

Milieu terrestre

Sur le milieu terrestre, le site accueille des habitats et des espèces à forte valeur patrimoniale sur un territoire restreint, au caractère environnemental et paysager exceptionnel. Les liens fonctionnels unissant ces espèces et ces habitats créent une cohérence écologique et une forte interdépendance. Les objectifs de conservation « prioritaires » développés ci-après s'appuient sur la qualité de la valeur patrimoniale et sur l'importance des interrelations entre les espèces et les habitats. Si par ailleurs l'objectif de conservation de certains d'entre eux n'est classé qu'en « objectif secondaire » ou « objectif tertiaire », l'effort de gestion consacré à la première catégorie aura quoi qu'il en soit une répercussion évidente sur l'ensemble de composantes biologiques du site.

1. Objectifs prioritaires

Conserver l'extrême originalité des habitats littoraux et la diversité des phryganes et fourrés

Poursuivre la restauration des habitats de plage et d'arrière-plage engagée par les gestionnaires du site

Favoriser la conservation des populations de tortue d'Hermann sur le site

Renforcer la qualité d'accueil du site pour le petit Rhinolophe

Conserver la population de Clairon

Conserver les populations de Cigale cotonneuse

2. Objectifs secondaires

Maintenir les conditions favorables au développement des habitats humides

Préserver les pelouses siliceuses méditerranéennes

Conserver et restaurer les peuplements forestiers du site

Favoriser la fréquentation du site par le Minioptère de Schreibers et le Murin à oreilles échancrées:

Conserver le Lézard ocellé et ses habitats

3. Objectifs tertiaires

Préserver les falaises mésoméditerranéennes siliceuses de Provence

Préserver les peuplements à oléastre, lentisque de la côte varoise

Conserver les populations de Magicienne dentelée

Améliorer les biotopes de prédilection de la Salamandre tachetée

Conserver la qualité d'accueil du site pour le grand Capricorne et le Lucane cerf-volant

Restaurer les habitats de prédilection du Psammodrome d'Edwards

Favoriser l'accueil sur le site du Damier de la Succise

4. Objectifs quaternaires

Renforcer les conditions d'accueil pour la Cistude d'Europe

Favoriser les conditions d'accueil pour l'Ecaille chinée

LES OBJECTIFS DE GESTIONS

IX.B. Milieu terrestre

IX.B.1. Objectifs de gestion transversaux

	Objectifs de gestion transversaux	Objectifs de conservation associés	Classement
Priorité	1 Poursuivre l'acquisition des connaissances en vue d'améliorer la gestion	Tous	TOP1 à TOQ
	2 Sensibiliser, informer et communiquer	Tous	TOP1 à TOQ
	3 Maintenir la dynamique de consensus créée autour de Natura 2000 avec les usagers	Tous	TOP1 à TOQ

IX.B.2. Objectifs de gestion liés à la conservation des habitats et des espèces terrestres

	Objectifs de gestion	Objectifs de conservation	Classement
1	Limiter le piétinement des habitats	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver l'extrême originalité des habitats littoraux et la diversité des phryganes et fourrés - Poursuivre la restauration des habitats de plage et d'arrière plage engagée par les gestionnaires du site - Maintenir les conditions favorables au développement des habitats humides - Préserver les pelouses siliceuses méditerranéennes - Préserver les peuplements à oléastre, lentisque de la côte varoise - Restaurer les habitats de prédilection du Psammodrome d'Edwards 	TOP1 TOP2 TOS1 TOS2 TOT2 TOT6
2	Eradiquer ou contenir le développement des espèces exogènes à caractère envahissant	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver l'extrême originalité des habitats littoraux et la diversité des phryganes et fourrés - Poursuivre la restauration des habitats de plage et d'arrière plage engagée par les gestionnaires du site - Maintenir les conditions favorables au développement des habitats humides - Préserver les pelouses siliceuses méditerranéennes - Conserver et restaurer les peuplements forestiers du site - Conserver le Lézard ocellé et ses habitats - Préserver les falaises mésoméditerranéennes siliceuses de Provence - Préserver les peuplements à oléastre, lentisque de la côte varoise - Améliorer les biotopes de prédilection de la Salamandre tachetée - Restaurer les habitats de prédilection du Psammodrome d'Edwards 	TOP1 TOP2 TOS1 TOS2 TOS3 TOS5 TOT1 TOT2 TOT4 TOT6
3	Mettre en place un véritable plan de gestion de la tortue d'Hermann sur le site	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la conservation des populations de tortue d'Hermann sur le site - Préserver les pelouses siliceuses méditerranéennes 	TOP3 TOS2
4	Faire évoluer la réglementation du site en matière de risque incendie	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver l'extrême originalité des habitats littoraux et la diversité des phryganes et fourrés - Favoriser la conservation des populations de tortue d'Hermann sur le site - Renforcer la qualité d'accueil du petit Rhinolophe - Conserver la population de Clairon 	TOP1 TOP3 TOP4 TOP5

4	Faire évoluer la réglementation du site en matière de risque incendie (suite)	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver les populations de Cigale cotonneuse - Favoriser la fréquentation du site par le Minioptère de Schreibers et le Murin à oreilles échancrées - Conserver le Lézard ocellé et ses habitats - Préserver les peuplements à oléastre, lentisque de la côte varoise - Conserver les populations de Magicienne dentelée - Améliorer les biotopes de prédilections de la Salamandre tachetée - Conserver la qualité d'accueil du site pour le grand Capricorne et le Lucane cerf-volant 	<p>TOP6 TOS4 TOS5 TOT2 TOT3 TOT4 TOT5</p>
5	Augmenter la capacité de gîtes pour le petit Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la qualité d'accueil du petit Rhinolophe - Conserver et restaurer les peuplements forestiers du site - Favoriser la fréquentation du site par le Minioptère de Schreibers et le Murin à oreilles échancrées 	<p>TOP4 TOS3 TOS4</p>
6	Préserver les fonctionnalités écologiques du site en terme de biotopes de chasses et de déplacements pour les chauves-souris	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la qualité d'accueil du petit Rhinolophe - Conserver et restaurer les peuplements forestiers du site - Préserver les peuplements à oléastre, lentisque de la côte varoise 	<p>TOP4 TOS3 TOT2</p>
7	Limiter le dérangement des gîtes de falaises	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la fréquentation du site par le Minioptère de Schreibers et le Murin à oreilles échancrées - Préserver les falaises mésoméditerranéennes siliceuses de Provence 	<p>TOS4 TOT1</p>
8	Empêcher la fermeture des milieux ouverts	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la conservation des populations de tortue d'Hermann sur le site - Conserver les populations de Cigale cotonneuse - Maintenir les conditions favorables au développement des habitats humides - Préserver les pelouses siliceuses méditerranéennes - Conserver le Lézard ocellé et ses habitats - Conserver les populations de Magicienne dentelée - Restaurer les habitats de prédilection du Psammodrome d'Edwards - Favoriser l'accueil sur le site du Damier de la Succise 	<p>TOP3 TOP6 TOS1 TOS2 TOS5 TOT3 TOT6 TOT7</p>
9	Contrôler la qualité des eaux de ruissellements	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les conditions favorables au développement des habitats humides - Améliorer les biotopes de prédilections de la Salamandre tachetée 	<p>TOS1 TOT4</p>
10	Pérenniser les peuplements forestiers par une gestion de leur sous-bois pour permettre leur régénération	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la qualité d'accueil du petit Rhinolophe - Conserver la population de Clairon - Conserver et restaurer les peuplements forestiers du site - Conserver la qualité d'accueil du site pour le grand Capricorne et le Lucane cerf-volant 	<p>TOP4 TOP5 TOS3 TOT5</p>
11	Gérer les populations de sangliers	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la conservation des populations de tortue d'Hermann sur le site - Maintenir les conditions favorables au développement des habitats humides - Préserver les pelouses siliceuses méditerranéennes 	<p>TOP3 TOS1 TOS2</p>
12	Restaurer les ripisylves du site	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la qualité d'accueil du petit Rhinolophe - Favoriser la fréquentation du site par le Minioptère de Schreibers et le Murin à oreilles échancrées - Améliorer les biotopes de prédilections de la Salamandre tachetée - Renforcer les conditions d'accueil pour la Cistude d'Europe 	<p>TOP4 TOS4 TOT4 TOQ1</p>

Bilan des actions menées sur la partie "trois Caps"

Source : Observatoire Marin, Comité de Pilotage Natura 2000 du 16 mai 2013

Code mesure	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Priorité	Réalisé	En cours	Non réalisé
A1.1	Mettre en place une patrouille nautique	animation	1			
A3.1	Informers les usagers sur les mesures de gestion du milieu marin	animation	1			
A3.3	Poursuivre la campagne de sensibilisation Ecogestes à destination des plaisanciers	animation	1			
A3.4	Poursuivre la sensibilisation par les balades aquatiques	animation	2			
A4.1	Installation d'un comité local de gestion de la partie marine du site	animation	2			
A4.3	Renforcer la collaboration Observatoire marin/usagers de la mer	animation	2			
A4.5	Instructions des chartes et contrats Natura 2000	animation	1			
A4.6	Réunion annuelle du comité de pilotage du site Natura 2000 des 3 caps	animation	1			
B2.3	Sensibilisation des usagers à la problématique des espèces envahissantes	animation	1			
B1.1	Interdire les modes de mouillage dégradant pour les herbiers de phanérogames marines	animation/ réglementaire	1			
A3.2	Installation de panneaux d'information relatifs aux mesures de gestion	Contrat marin	1			
A3.5	Création d'un sentier marin fixe	Contrat marin	4			
B1.2	Optimiser la gestion des mouillages dans les zones dédiées (AOT)	Contrat marin	1			
B1.3	Aménager les sites de plongée	Contrat marin	1			
B1.4	Mettre en place un balisage respectueux de l'environnement	Contrat marin	3			
B2.1	Eradication de C. taxifolia	Contrat marin	1			
A2.2	Etat de conservation et suivis des populations d'espèces cible	Suivi scientifique	2			
B2.2	Suivi annuel de l'évolution de C. racemosa	Suivi scientifique	2			
B3.1	Assurer le suivi de la qualité des eaux	Suivi scientifique	2			

Le nouveau DOCOB pour la nouvelle Natura 2000 « Corniche Varoise »

Pour définir les enjeux, les objectifs et les mesures à mettre en place, le DOCOB du site Natura 2000 "Corniche Varoise" prend en compte le bilan des actions réalisées dans le cadre du précédent DOCOB des trois Caps ainsi que des diagnostics naturaliste et socio-économique réalisés particulièrement sur la partie maritime et littorale du territoire.

Le diagnostic socio-économique expose les différents acteurs et activités économiques présents et agissants sur le territoire du site Natura 2000 comme par exemple la plaisance, les activités nautiques motorisées ou non, la pêche professionnelle ou de loisir, la plongée sous-marine, le transport maritime, les activités balnéaires (plage, baignade), activités militaires, archéologiques... Il présente également les principaux problèmes que ces activités entraînent sur les différentes espèces et les habitats naturels du site tels que des dégradations directes ou des destructions de l'habitat, des pollutions de l'eau ou de l'air, des nuisances sonores, ...

Le diagnostic naturaliste quant à lui identifie et cartographie les différents habitats du site Natura 2000, ainsi que les différentes espèces présentes. Il relève également les différents impacts identifiés sur les milieux comme des dégradations, de l'érosion, la présence d'espèces invasives...

LES ENJEUX DE CONSERVATION

Afin d'évaluer les enjeux de conservation, la valeur patrimoniale des habitats et des espèces est croisée avec les risques et les menaces qui pèsent sur elle. Il en ressort les enjeux de conservation suivants :

Enjeux de conservation "Habitat"

Habitats d'intérêt communautaire	Valeur patrimoniale	Risque/Menace	Niveau d'enjeu
*Herbiers à Posidonies	Très forte	Très fort	Très fort
Coralligène	Très forte	Fort	Très fort
Biocénoses des grottes semi-obscur	Très forte	Fort	Très fort
Roche infralittorale à algues photophiles	Très forte	Fort	Très fort
Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond	Très forte	Fort	Très fort
Sables fins bien calibrés	Forte	Fort	Fort
Roche Médiolittorale Inferieure	Forte	Fort	Fort
Sables médiolittoraux	Moyenne	Fort	Moyen à fort
Sédiments détritiques médiolittoraux	Moyenne	Fort	Moyen à fort
Sables fins de haut niveau	Moyenne	Fort	Moyen à fort
Roche Médiolittorale Supérieure	Moyenne	Moyen	Moyen
Galets infralittoraux	Faible	Faible	Faible

Enjeux de conservation "Espèces"

Habitat	Valeur patrimoniale	Risques / menaces	Niveau d'enjeu
Espèces d'intérêt communautaire (annexe II)			
tortue Caouanne (<i>Caretta caretta</i>)*	Forte	Fort	Fort
Grand dauphin (<i>Tursiops truncatus</i>)	Forte	Fort	Fort

Source : Observatoire Marin, Comité de Pilotage Natura 2000 du 16 mai 2013

Les objectifs de conservation

Source : Oservatoire Marin, Comité de Pilotage Natura 2000 du 16 mai 2013

Code	Hiérar-chisation	Objectifs de conservation (OC)	Code	Sous-objectifs de conservation	Priorité
OC1	Prioritaire	Conservier l'habitat prioritaire « Herbiere de Posidonie » dans un bon état écologique sur l'ensemble du site « Corniche varoise »	OC1a	Maintenir des conditions environnementales favorables à la conservation de l'habitat sur l'ensemble du site	1
			OC1b	Limiter les impacts mécaniques répétés sur l'habitat : ancrages, corps-morts (zone d'AOT) et balisage de l'espace littoral.	1
			OC1c	Mettre en place les conditions de la restauration de cet habitat dans les secteurs les plus dégradés (Nord de la baie de Pampelonne, centre de la baie de Cavalaire)	1
			OC1d	Assurer les conditions d'une préservation de l'habitat au niveau des sites de plongée les plus très fréquentés (Calanque de Cavalaire, Roches Fourras)	2
OC2	Prioritaire	Conservier l'habitat « Récifs » dans un bon état écologique sur l'ensemble du site « Corniche varoise » (particulièrement les habitats élémentaires : Coralligène, Roche infralittorale à algues photophiles et Roche médiolittorale inférieure)	OC2a	Maintenir des conditions environnementales favorables à la conservation de l'habitat sur l'ensemble du site	1
			OC2b	Assurer les conditions d'une préservation de l'habitat au niveau des sites de plongée les plus très fréquentés (Roches Rousseau et Fourras)	2
			OC2c	Préserver les peuplements de gorgones rouges (préciser les secteurs), notamment dans les secteurs de plongée sous-marine et suivre leur évolution en fonction du réchauffement climatique	3
OC3	Prioritaire	Conservier l'habitat « biocénoses des grottes semi-obscurées » dans un bon état écologique	OC3a	Maintenir des conditions environnementales favorables à la conservation de cet habitat associé au Coralligène	1
			OC3b	Veiller à la conservation des colonies de corail rouge (<i>Corallium rubrum</i>)	3

Code	Hiérar-chisation	Objectifs de conservation (OC)	Code	Sous-objectifs de conservation	Priorité
OC4	Secondaire	Conservier l'habitat élémentaire « sables grossiers sous influence des courants de fonds » dans un bon état écologique, et particulièrement les faciès à <i>maërl</i>	OC4a	Maintenir les conditions environnementales favorables à la conservation de cet habitat	2
			OC4b	Suivre l'évolution de l'état de conservation des faciès à <i>maërl</i> au regard de son envahissement par <i>Caulerpa racemosa</i>	
OC5	Secondaire	Conservier l'habitat élémentaire « sables fins bien calibrés » dans un bon état écologique, et particulièrement les faciès à Cymodocée	OC5a	Maintenir des conditions environnementales favorables à la conservation de l'habitat sur l'ensemble du site	2
			OC5b	Suivre l'état de conservation du faciès à cymodocée dans les secteurs soumis à une forte pression du mouillage (plage des Brouis, baie de Briande).	2
OC6	Secondaire	Maintenir la fréquentation du site par le Grand Dauphin (<i>Tursiops truncatus</i>) et les autres Cétacés	OC6	Maintenir des conditions environnementales favorables à la fréquentation du site par ces espèces	2
OC7	Secondaire	Maintenir la fréquentation du site par la Tortue Caouanne (<i>Caretta caretta</i>)	OC7	Développer des conditions environnementales favorables à la fréquentation du site par l'espèce, notamment en termes de lieu de ponte, sur les plages des propriétés du Conservatoire du littoral	2
OC8	Secondaire	Préserver les populations d'espèces patrimoniales telles que les poissons Mérou brun (<i>Epinephelus marginatus</i>) et Corb (<i>Sciaena umbra</i>)	OC8	Maintenir des conditions environnementales favorables sur les secteurs particulièrement propices à ces espèces	2
OC9	Secondaire	Préserver et conforter les populations de Grandes Nacres (<i>Pinna nobilis</i>)	OC9a	Maintenir des conditions environnementales favorables au développement de l'espèce sur le site Corniche varoise	2
			OC9b	Suivre l'état de conservation des populations de grande nacre dans les secteurs soumis à une forte pression du mouillage	2
OC10	Secondaire	Surveiller les espèces exotiques potentiellement nuisibles	OC10	Identifier et suivre les espèces exotiques envahissantes (algues, poissons, etc.) susceptibles de menacer les habitats et espèces d'intérêt communautaire	2

Code	Hiérar-chisation	Objectifs de conservation (OC)	Code	Sous-objectifs de conservation	Priorité
OC11	Tertiaire	Conservier les habitats de plage (« sables fins de haut niveau », « sédiments détritiques médiolittoraux » et « sables médiolittoraux » dans un bon état écologique	OC11	Maintenir des conditions environnementales favorables à la conservation de cet habitat, notamment au travers d'une gestion plus écologique des plages : nettoyage et lutte contre l'érosion	3
OC12	Tertiaire	Préserver les populations d'invertébrés à forte valeur patrimoniale : Grande Cigale, Oursin Diadème	OC12	Maintenir des conditions environnementales favorables sur les secteurs particulièrement propices à ces espèces	3

Les mesures de gestion

Source : Observatoire Marin, Comité de Pilotage Natura 2000 du 16 mai 2013

Contrats Natura 2000

Code DOCOB	Intitulé du contrat	Priorité
A3.4	Création de panneaux d'information relatifs aux mesures de gestion	1
A4.1	Récupération des engins de pêche enragués	2
B1.1	Remplacement du balisage traditionnel de la limite des 300m par des « dispositifs d'ancrages écologiques » (DAE)	1
B1.3	Remplacement du balisage traditionnel de certaines ZIEM et ZRUB par des « dispositifs d'ancrage écologique » (DAE)	2
B1.4	Aménagement de dispositifs d'amarrage fixes adaptés aux navires de plaisance et de grande plaisance	1
B1.6	Mise en place d'un balisage de la limite supérieure de l'herbier au centre la baie de Pampelonne	1
B1.12	Nettoyage et mise en conformité des zones d'AOT individuelles	1
B1.13	Création d'une zone de mouillages et d'équipements légers pour les navires de plaisance à la Pointe de La Moutte	1
B1.14	Aménagement de sites de plongée	2
B2.1	Contenir la limite de progression de <i>Caulerpa taxifolia</i> en baie de Pampelonne	1
B3.3	Remplacement du nettoyage mécanique des plages par un nettoyage sélectif adapté aux fonctionnalités écologiques des habitats de plage sur certains secteurs identifiés	2

Mission d'Animation

Code DOCOB	Intitulé de la mission d'animation	Priorité
A1.1	Extension des actions de surveillance et d'information par la patrouille nautique sur l'ensemble de l'aire marine Corniche varoise	1
A3.1	Création de dépliants d'information relatifs aux mesures de gestion sur Corniche varoise	1
A3.3	Campagne d'information radiophonique visant spécifiquement la grande plaisance	1
A3.5	Elaboration d'un site Internet faisant apparaître la cartographie géoréférencée des herbiers de posidonie	2
A3.7	Collaboration avec les transporteurs côtiers sur le contenu des messages délivrés dans le cadre des balades côtières	3
A4.2	Elaboration d'un volet spécifique de la charte relatif aux compétitions de chasse sous marine avec la Fédération Nationale de Pêche Sportive en Apnée et les associations locales de chasse sous-marine	3
B1.5	Optimisation des dispositifs d'amarrage appartenant aux établissements de plage (AOT commerciales)	1
B1.8	Collaboration avec les professionnels du yachting pour communiquer sur les mesures de gestion Natura 2000 retenues à Pampelonne	1
B1.10	Mener une réflexion avec la Marine nationale visant à intégrer le sémaphore de Camarat dans la gestion du site Natura 2000	2
B3.1	Harmonisation des modes et calendriers de nettoyage des plages à l'échelle du site	1
B3.2	Proposer un mode de lutte contre l'érosion en cohérence avec les objectifs de conservations des habitats Natura 2000	2
B4.1	Participation à la réflexion menée sur la navigation des ferries autour des îles d'Hyères par le Parc national de Port-Cros	3

Annexe n°10 :

Etude complémentaire au diagnostic agricole : évolution des espaces cultivés entre 1998 et 2008 sur le territoire de Ramatuelle



Etude réalisée par le Bureau d'études Provence Urba Conseil

SOMMAIRE

Introduction	1
Méthodologie.....	2
Cartographie générale	3
Analyse par secteur	4
Secteur n°1 - Saint Anne	4
Secteur n°2 - Garbine Ouest	6
Secteur n°3 - Pampelonne Nord	8
Secteur n°4 - Les Marres	10
Secteur n°5 - Val de Rians	12
Secteur n°6 - Le pin au Merle	14
Secteur n°7 - La Rouillère / Val de Bois	16
Secteur n°8 - Le Fond de Madon / Saint André Nord / Le Colombier	18
Secteur n°9 - La Meissonnière / Mistral	20
Secteur n°10 - L'Oumède	22
Secteur n°11 - Pré long / Les Routes / Bistagne	24
Secteur n°12 - Garonne / La Grande Vigne	26
Secteur n°13 - Les Boutinelles / Aux Fanaux / Val de Pons Nord	28
Secteur n°14 - Aubrac / Roumegou / Vals de Pons	30
Secteur n°15 - Les Fondudes / Les Tournels / Le Jas d'Alexis	32
Conclusion	34

INTRODUCTION

Sur la commune de Ramatuelle, on distingue deux entités agricoles, un secteur au nord de la commune en contact direct avec la commune de Saint-Tropez et la plaine à l'Est du village ancien.

Le dernier Recensement Général Agricole (RGA) datant de 2010 semble révéler une très forte diminution des espaces agricoles sur la commune par rapport au dernier recensement agricole, entre 2000 et 2010.

Cependant, les données utilisées lors des recensements agricoles "se rapportent aux exploitations ayant leurs sièges sur la zone considérée" (définition du RGA 2010). C'est-à-dire que **seules les terres agricoles des exploitations situées sur la commune de Ramatuelle sont recensées**, ce qui ne correspond pas à l'ensemble des terres cultivées de Ramatuelle. En effet, un grand nombre d'agriculteurs cultivant les terres agricoles ramatuelloises, n'ont pas leurs sièges d'exploitation sur la commune. De plus, de nombreux propriétaires privés possèdent des terres agricoles cultivées sur leurs terrains, mais elles ne sont pas recensées car le recensement général de l'agriculture ne porte que sur les terres cultivées par les exploitations agricoles. Ainsi, le recensement agricole occulte un certain nombre de terres agricoles qui sont pourtant cultivées aujourd'hui et qui fait partie du patrimoine agricole communal.

Afin d'avoir une vision plus juste des espaces agricoles réellement cultivés aujourd'hui sur Ramatuelle et de leur évolution sur les 10 dernières années, une étude plus fine des espaces cultivés sur le territoire a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU).

METHODOLOGIE

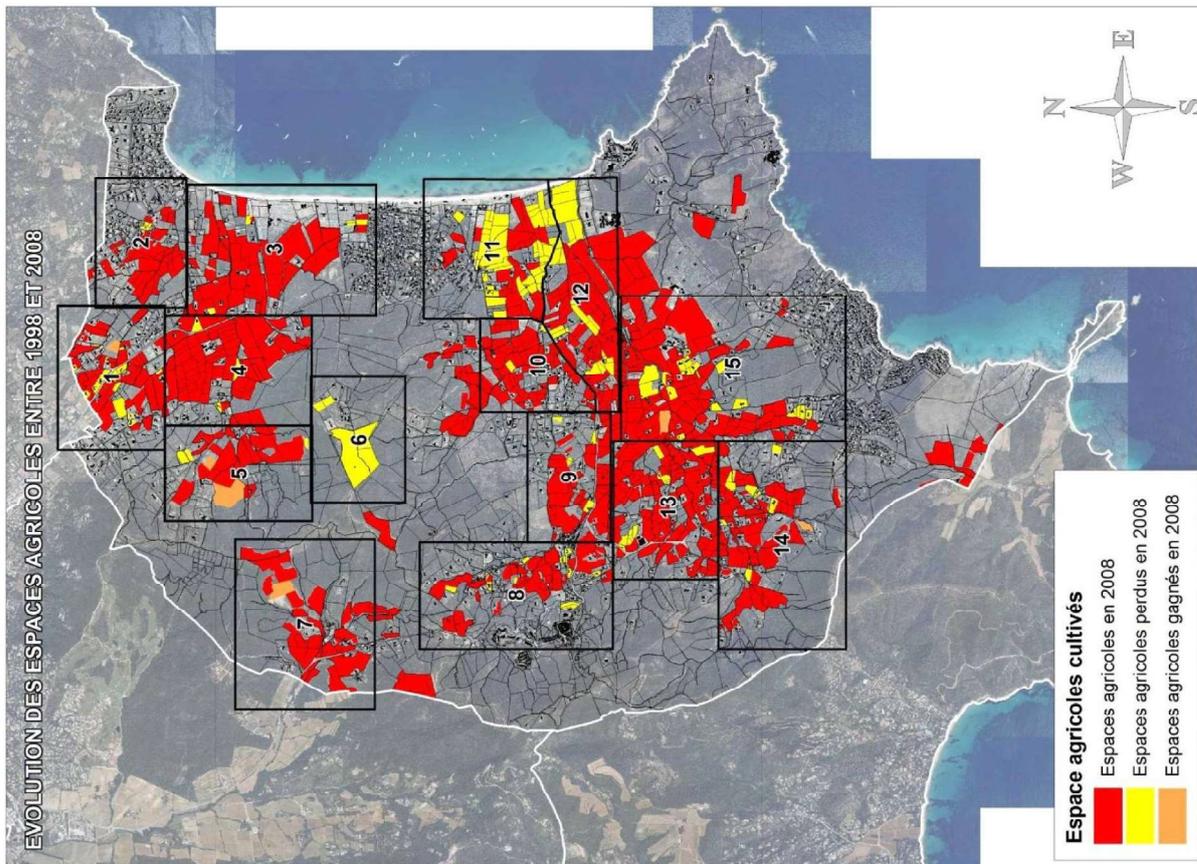
Cette étude a été réalisée par interprétation des photographies aériennes de 1998 et 2008. Cette étude, plus fine que les statistiques du RGA (Recensement Général Agricole), a été réalisée sur la base du cadastre et va donc jusqu'à l'échelle de la parcelle, en prenant en compte l'ensemble des parcelles agricoles du territoire communal.

L'interprétation des ortho-photos de 1998 et 2008 a ensuite été mise en corrélation avec les photographies aérienne de 2006 et 2010 de Google Earth afin de vérifier les pertes ou les gains des terres agricoles où il y avait des doutes. Cette vérification sur 4 dates différentes a également permis de donner une fourchette de temps durant laquelle les parcelles agricoles ont évolué : entre 1998 et 2006 ou plus récemment, entre 2006 et 2008.

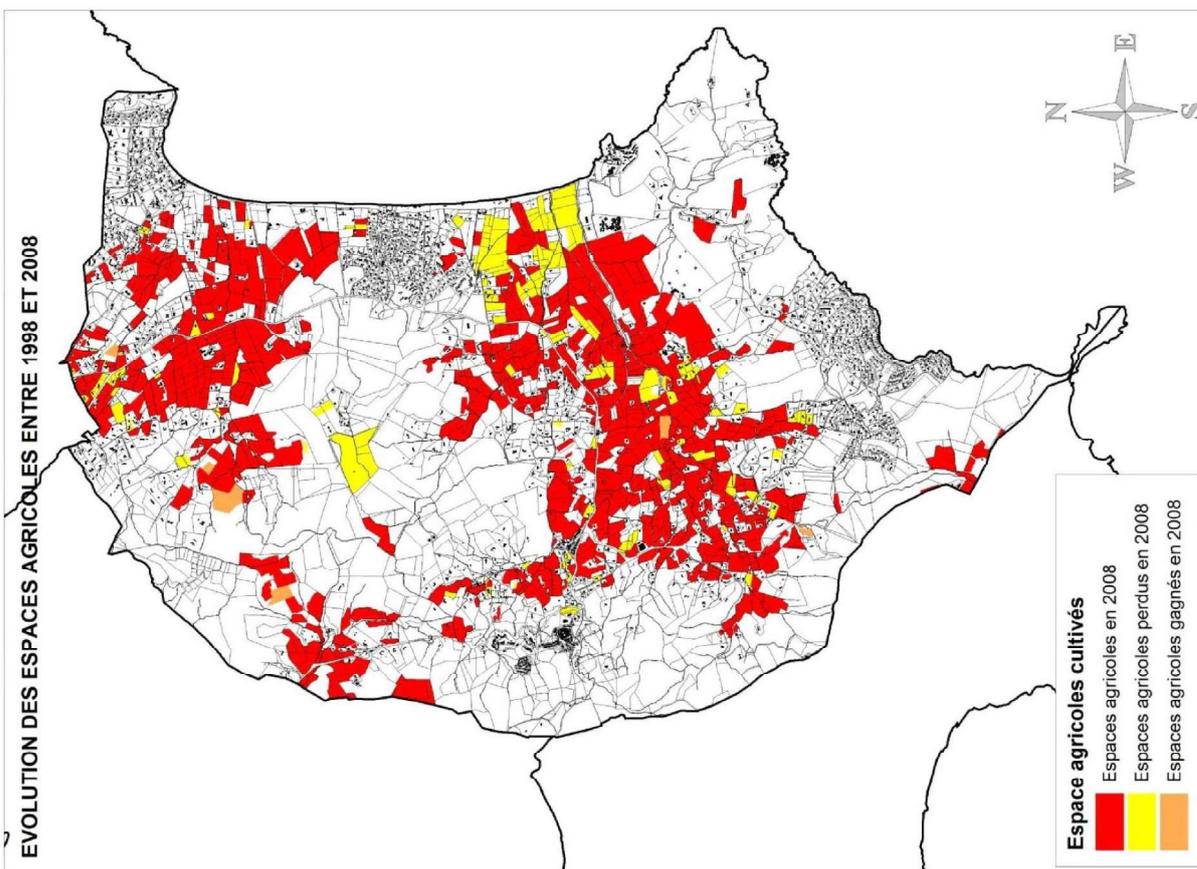
Une base de donnée a donc été réalisée sur tout le territoire agricole de la commune comprenant pour chaque parcelle agricole gagnée ou perdue le type de culture ou de surface en 1998 et en 2008, ainsi que la période où l'évolution des terres cultivées s'est déroulée. Cette base de donnée fut d'abord représentée par une cartographie générale de l'ensemble du territoire de Ramatuelle, puis elle fut divisée ensuite en 14 secteurs afin de faciliter la lecture détaillée des évolutions constatées.

Cette méthode de travail a permis d'aboutir à des données chiffrées générales sur l'ensemble de la commune mais aussi sur chaque secteur d'étude. L'étude permet désormais, non seulement de connaître les surfaces agricoles perdues ou gagnées entre 1998 et 2008, mais aussi, et en détail, de savoir quand cette évolution a eu lieu, quel type de culture a disparu, en quelles proportions et au profit de quel types d'usage les terres agricoles se sont transformées : friches ou construction.

CARTE PAR SECTEURS



CARTE GENERALE



Secteurs n°1 - Saint Anne		Référence cadastrale	Surfaces agricoles perdues entre 2008 et 1998 (m²)	Surfaces agricoles gagnées entre 2008 et 1998 (m²)	Type de culture en 1998	Type de surface en 2008	Période du changement de vocation	
		495	90,7529		vignes	bâtie	2006-2008	
		62	71,5539		prés ?	bâtie	1998-2006	
		445	1754,05			vignes	bâtie	1998-2006
		344	2982,21			vignes	bâtie	1998-2006
		310	777,326			vignes	friches	1998-2006
		458	786,949			olivier	bâtie	1998-2006
		251	3425,27			vignes	bâtie	1998-2006
		432	1145,1			prés ?	friches	1998-2006
		20	1869,88			vignes	friches	1998-2006
		69	1862,15			prés ?	bâtie	1998-2006
		461	216,419			prés ?	bâtie	1998-2006
		494	127,374			vignes	bâtie	2006-2008
		148	1382,96			prés ?	friches	1998-2006
		460	5017,95			olivier	bâtie	1998-2006
		493	3390,22			vignes	bâtie	2006-2008
		325	5185,33			prés ?	bâtie	1998-2006
		428	17031,42			vignes	friches	1998-2006
		459	222,342			verger	bâtie	1998-2006
		455	1714,88			prés ?	bâtie	1998-2006
		324	4411,93			prés ?	bâtie	1998-2006
457	404,707			prés ?	bâtie	1998-2006		
433	4884,49			olivier	bâtie	1998-2006		
405	3840,54			prés ?	friches	1998-2006		
85		9050,45		bois	vignes	1998-2006		

	m²	ha
Total des surfaces agricoles perdues	62 595,80	6,26
Total des surfaces agricoles gagnées	9 056,71	0,91

	m²	ha	%
Total des surfaces agricoles perdues au profit de l'urbanisation	36 548,58	3,65	58,39
Total des surfaces agricoles perdues au profit de friches	26 047,23	2,60	41,61

Total des surfaces perdues entre 1998 et 2006	58 987,46	5,90	94,24
Total des surfaces perdues entre 2006 et 2008	3 608,35	0,36	5,76
Total des surfaces gagnées entre 1998 et 2006	9 050,45	0,91	100,00
Total des surfaces gagnées entre 2006 et 2008	0,00	0,00	0,00

Total des surfaces de vignes perdues	31 448,50	3,14	50,24
Total des surfaces de culture (autres que vigne) perdues	31 147,30	3,11	49,76

Photo aérienne 2008

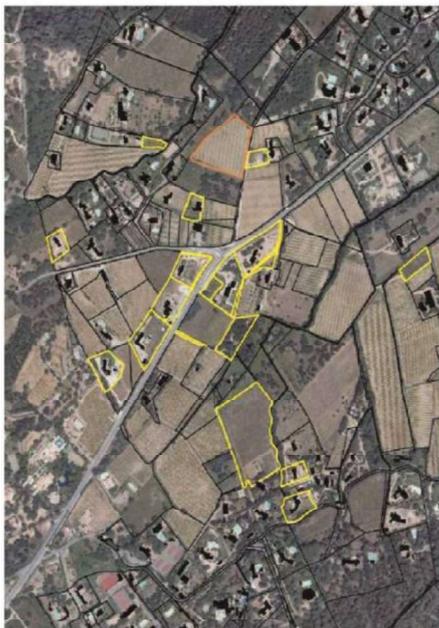


Photo aérienne 2010 (Google)



Photo aérienne 1998

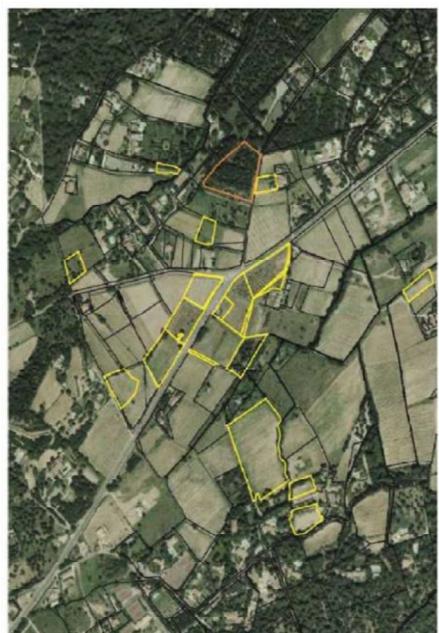


Photo aérienne 2006

**Commentaires :**

Le secteur du quartier St Anne fait partie des secteurs dont les espaces agricoles ont considérablement diminué. Il a perdu un peu plus de 6 ha de terres cultivées en 10 ans, principalement au profit de l'urbanisation (58% des surfaces agricoles perdues de ce secteur ont été conquises pour la construction). De nouvelles constructions se sont en effet élevées le long de la route départementale D93, au détriment des vignes mais aussi des vergers.

Ces pertes de terres se sont faites principalement entre 1998 et 2006.

Il faut également noter, qu'un espace boisé de 9 050m² fut défriché et planté de vignes (une partie de la parcelle n°85).

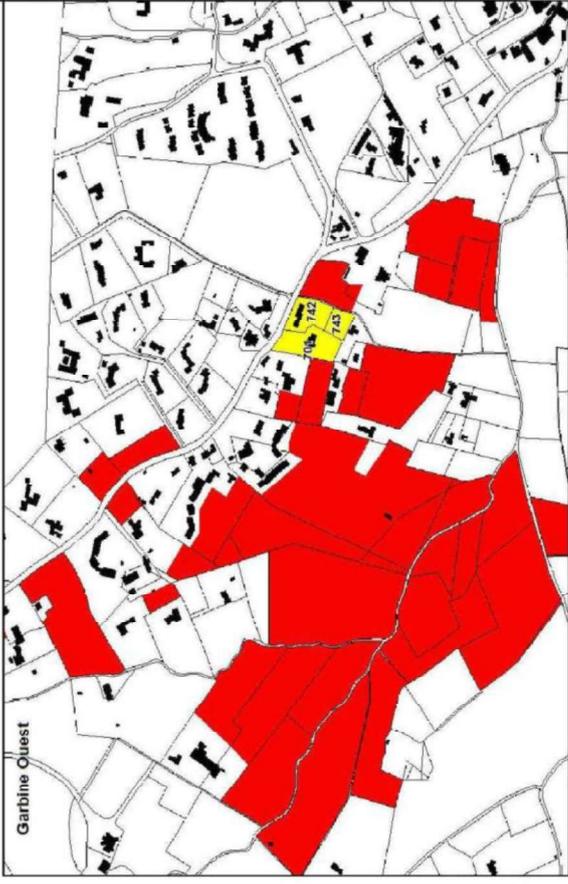
Secteurs n°2 - Garbine Ouest		Référence cadastrale	Surfaces agricoles perdues entre 2008 et 1998 (m²)	Surfaces agricoles gagnées entre 2008 et 1998 (m²)	Type de culture en 1998	Type de surface en 2008	Période du changement de vocation
		743	1152,58		vignes	friches	1998-2006
		742	2309,12		vignes	bâtie	1998-2006
		701	3047,59		vignes	bâtie	1998-2006
Total des surfaces agricoles perdues			6 509,29				
Total des surfaces agricoles gagnées			0,00				
							ha
Total des surfaces agricoles perdues au profit de l'urbanisation			5 356,71				0,54
Total des surfaces agricoles perdues au profit de friches			1 152,58				0,12
							%
Total des surfaces perdues entre 1998 et 2006			6 509,29				100,00
Total des surfaces perdues entre 2006 et 2008			0,00				0,00
Total des surfaces gagnées entre 1998 et 2006			0,00				0,00
Total des surfaces gagnées entre 2006 et 2008			0,00				0,00
Total des surfaces de vignes perdues			6 509,29				100,00
Total des surfaces de culture (autres que vigne) perdues			0,00				0,00

Photo aérienne 2008



Photo aérienne 2010 (Google)



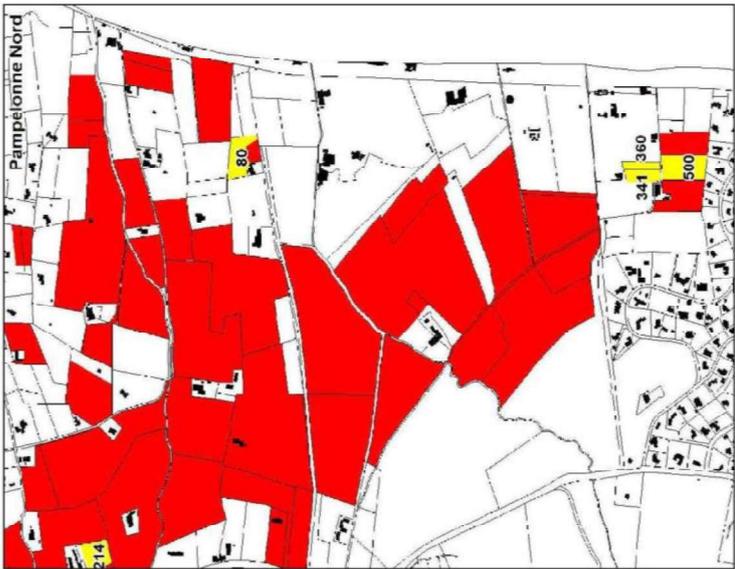
Photo aérienne 1998



Photo aérienne 2006



Commentaires:
L'agriculture de ce quartier a peu évolué en 10 ans, seules quelques parcelles de vigne se sont construites (0,95ha) à proximité immédiate de l'axe routier.

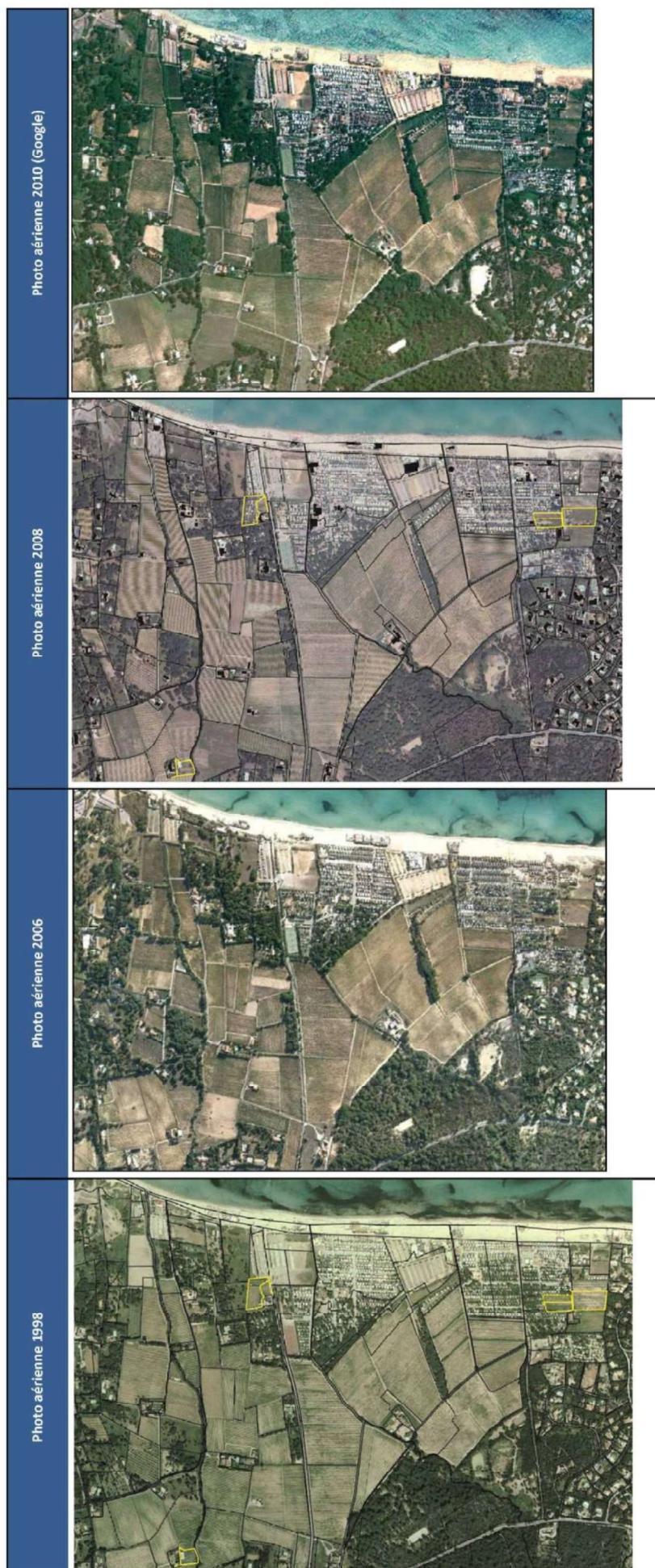
Secteurs n°3 - Pampelonne Nord		Référence cadastrale	Surfaces agricoles perdues entre 2008 et 1998 (m²)	Surfaces agricoles gagnées entre 2008 et 1998 (m²)	Type de culture en 1998	Type de surface en 2008	Période de changement de vocation
		360	1 612		vignes	friches	1998-2006
		341	2 165		prés ?	friches	1998-2006
		80	4 160		vignes	bâtie	1998-2006
		214	3 952		vignes	bâtie (jardin)	1998-2006
		500	5 656		vignes	friches	1998-2006
			17 545,16	0,00			
			4 160,05	0,42			
			13 385,11	1,34			
			17 545,16	1,75			
			0,00	0,00			
			0,00	0,00			
			0,00	0,00			
			11 427,95	1,14			
			6 117,21	0,61			

	m²	ha
Total des surfaces agricoles perdues	17 545,16	1,75
Total des surfaces agricoles gagnées	0,00	0,00

	m²	ha	%
Total des surfaces agricoles perdues au profit de l'urbanisation	4 160,05	0,42	23,71
Total des surfaces agricoles perdues au profit de friches	13 385,11	1,34	76,29

	m²	ha
Total des surfaces perdues entre 1998 et 2006	17 545,16	1,75
Total des surfaces perdues entre 2006 et 2008	0,00	0,00
Total des surfaces gagnées entre 1998 et 2006	0,00	0,00
Total des surfaces gagnées entre 2006 et 2008	0,00	0,00

	m²	ha
Total des surfaces de vignes perdues	11 427,95	1,14
Total des surfaces de culture (autres que vigne) perdues	6 117,21	0,61



Commentaires :

L'agriculture de ce quartier est exclusivement dédiée à la viticulture, culture phare de la commune. Ce secteur a peu évolué même si on note quelques nouvelles constructions à proximité de la plage de Pampelonne. Cette perte c'est exclusivement opérée entre 1998 et 2006.

Photo aérienne 2010 (Google)		Photo aérienne 2008		Photo aérienne 2006		Photo aérienne 1998		Ici, l'agriculture s'est bien conservée, seule la parcelle 47 fut abandonnée en friche. Les autres parcelles sont devenues les jardins des villas privées.	
------------------------------	---	---------------------	--	---------------------	---	---------------------	---	--	--

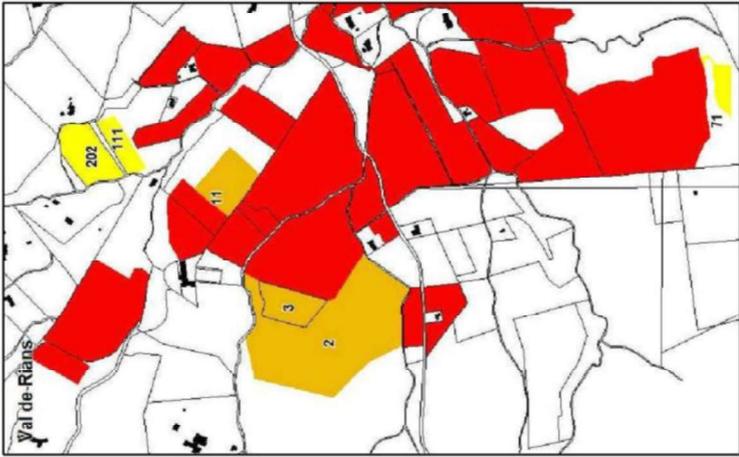
Secteurs n°5 - Val de Rians		Référence cadastrale	Surfaces agricoles perdues entre 2008 et 1998 (m²)	Surfaces agricoles gagnées entre 2008 et 1998 (m²)	Type de culture en 1998	Type de surface en 2008	Période du changement de vocation	
		111	4 231,82		prés ?	friches	1998-2006	
		71	3 012,10		vignes	friches	2006-2008	
		202	8 672,28		prés?	friches	1998-2006	
		2, 3		51 093			vignes	2006-2008
		11		8 205			oliviers	2006-2008
			m²	ha				
Total des surfaces agricoles perdues			15 916,20	1,59				
Total des surfaces agricoles gagnées			59 297,41	5,93				
			m²	ha	%			
Total des surfaces agricoles perdues au profit de l'urbanisation			4 231,82	0,42	26,59			
Total des surfaces agricoles perdues au profit de friches			11 684,38	1,17	73,41			
Total des surfaces perdues entre 1998 et 2006			15 916,20	1,59	100,00			
Total des surfaces perdues entre 2006 et 2008			0,00	0,00	0,00			
Total des surfaces gagnées entre 1998 et 2006			0,00	0,00	0,00			
Total des surfaces gagnées entre 2006 et 2008			0,00	0,00	0,00			
Total des surfaces de vignes perdues			7 243,92	0,72	45,51			
Total des surfaces de culture (autres que vigne) perdues			8 672,28	0,87	54,49			

Photo aérienne 2010 (Google)



Photo aérienne 2008



Photo aérienne 2006



Photo aérienne 1998



Commentaires :

En 10 ans, le Val de Rians a subi des modifications de son paysage agricole essentiellement dédié à la vigne.

En effet, bien que le secteur perd trois parcelles agricoles au profit de friche, le bilan des surfaces agricoles reste positif grâce au défrichement de grands espaces boisés pour la culture de la vigne (parcelles 2 et 3) et de l'olivier (parcelle 11).

En conclusion, la dynamique agricole du secteur du Val de Rians se confirme.

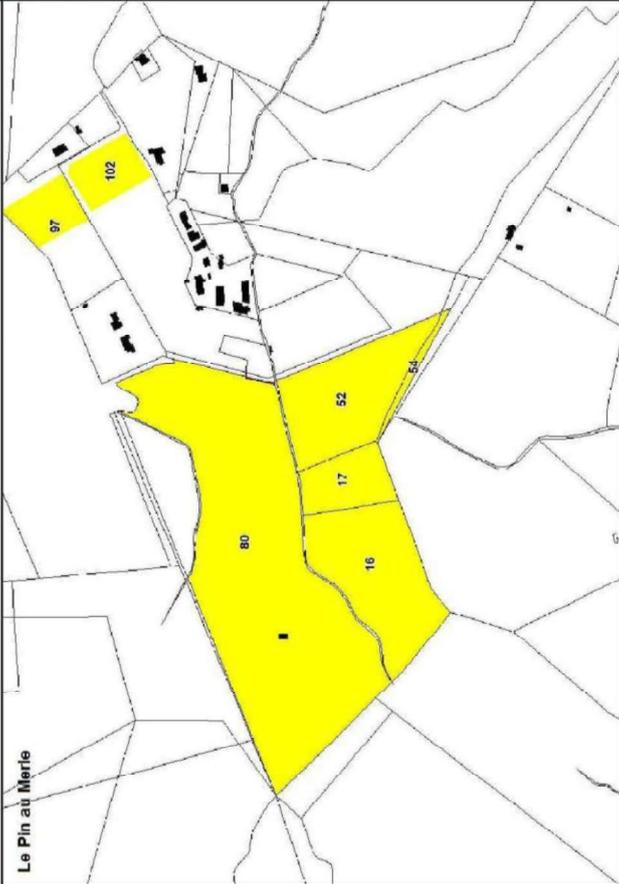
Secteurs n°6 - Le Pin au Merle		Référence cadastrale	Surfaces agricoles perdues entre 2008 et 1998 (m²)	Surfaces agricoles gagnées entre 2008 et 1998 (m²)	Type de culture en 1998	Type de surface en 2008	Période du changement de vocation
		54	1 543,24		prés ?	friches	1998-2006
		16	24 876,09		prés ?	friches	1998-2006
		52	21 375,31		prés ?	friches	1998-2006
		17	8 531,17		prés ?	friches	1998-2006
		102	6 469,34		vignes	friches	1998-2006
		97	6 072,43		vignes	friches	1998-2006
		80	88 844,83		vignes	friches	1998-2006
			m²	ha			
Total des surfaces agricoles perdues			157 712,41	15,77			
Total des surfaces agricoles gagnées			0,00	0,00			
Total des surfaces agricoles perdues au profit de l'urbanisation			0,00	0,00			
Total des surfaces agricoles perdues au profit de friches			157 712,41	15,77			100,00
Total des surfaces perdues entre 1998 et 2006			157 712,41	15,77			100,00
Total des surfaces perdues entre 2006 et 2008			0,00	0,00			0,00
Total des surfaces gagnées entre 1998 et 2006			0,00	0,00			0,00
Total des surfaces gagnées entre 2006 et 2008			0,00	0,00			0,00
Total des surfaces de vignes perdues			101 386,60	10,14			64,29
Total des surfaces de culture (autres que vigne) perdues			56 325,81	5,63			35,71

Photo aérienne 2008



Photo aérienne 1998



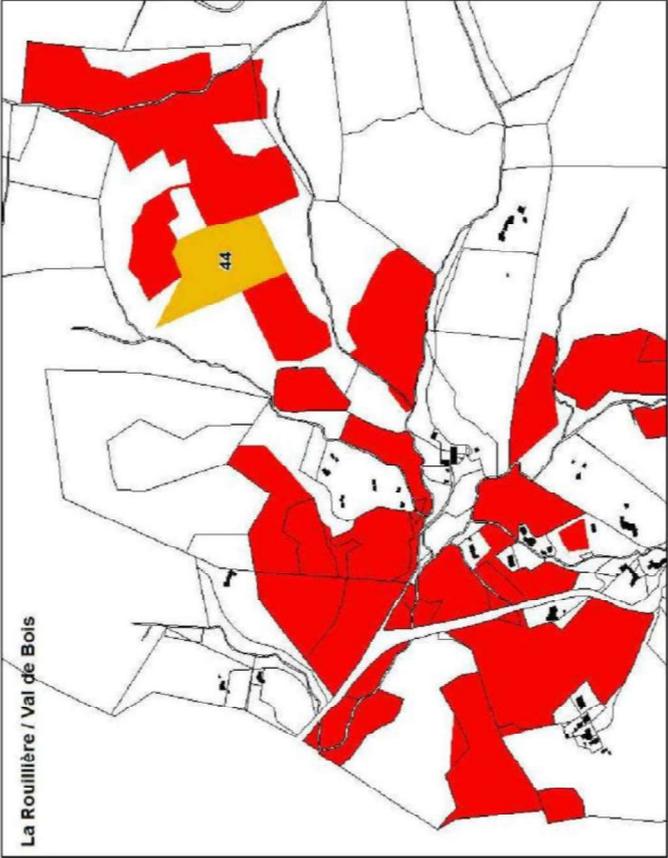
Photo aérienne 2010 (Google)



Photo aérienne 2006



En 10 années, ce secteur a subi de profondes modifications puisqu'un peu plus de 15 ha de vigne ont été abandonnés et gagnés par des boisements jusqu'en 2006. Mais depuis 2008, ces espaces sont de nouveaux réouverts par un amateur de chevaux qui y parque ces animaux. Au delà de l'arrière plage de Pampelonne, ce secteur est l'une des plus importantes perte en surface de terre cultivée de la commune.

Secteurs n°7 - La Rouillière / Val de Bois	Référence cadastrale	Surfaces agricoles perdues entre 2008 et 1998 (m²)	Surfaces agricoles gagnées entre 2008 et 1998 (m²)	Type de culture en 1998	Type de surface en 2008	Période du changement de vocation
<p data-bbox="311 1839 331 2074">La Rouillière / Val de Bois</p> 	44		24 631,69		vignes	2006-2008

	m²	ha
Total des surfaces agricoles perdues	0,00	0,00
Total des surfaces agricoles gagnées	24 631,69	2,46

	m²	ha	%
Total des surfaces agricoles perdues au profit de l'urbanisation			
Total des surfaces agricoles perdues au profit de friches			

Total des surfaces perdues entre 1998 et 2006			
Total des surfaces perdues entre 2006 et 2008	0,00	0,00	0,0%
Total des surfaces gagnées entre 1998 et 2006		2,46	100,0%
Total des surfaces gagnées entre 2006 et 2008	24 631,69	2,46	100,0%

Total des surfaces de vignes perdues			
Total des surfaces de culture (autres que vigne) perdues			

Photo aérienne 2008

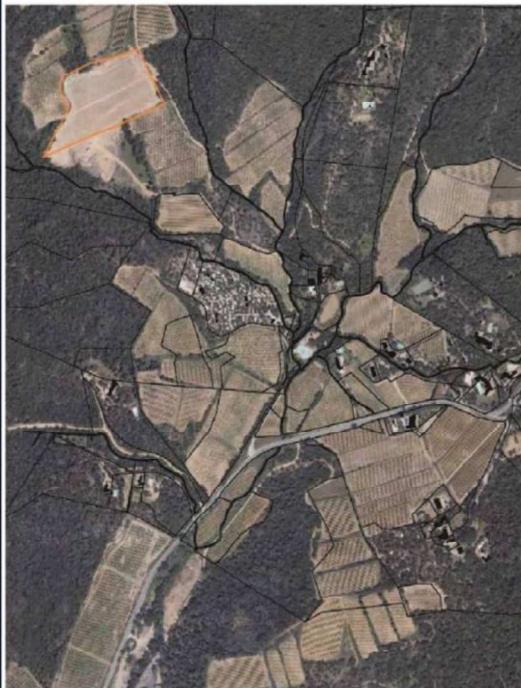


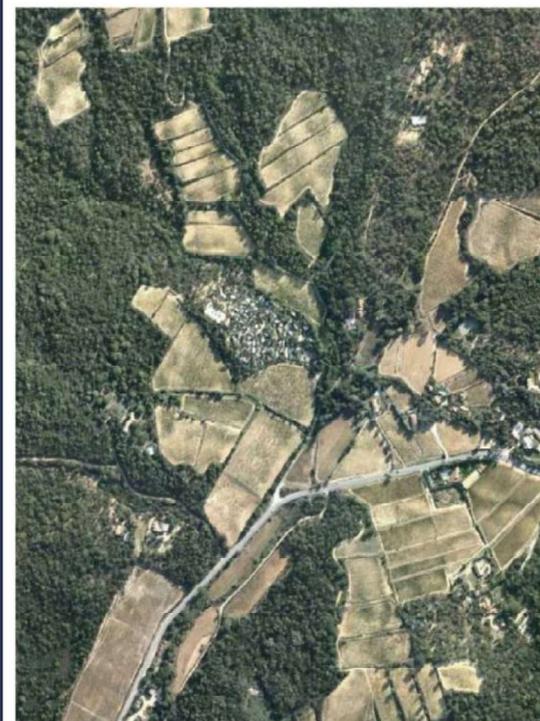
Photo aérienne 2010 (Google)



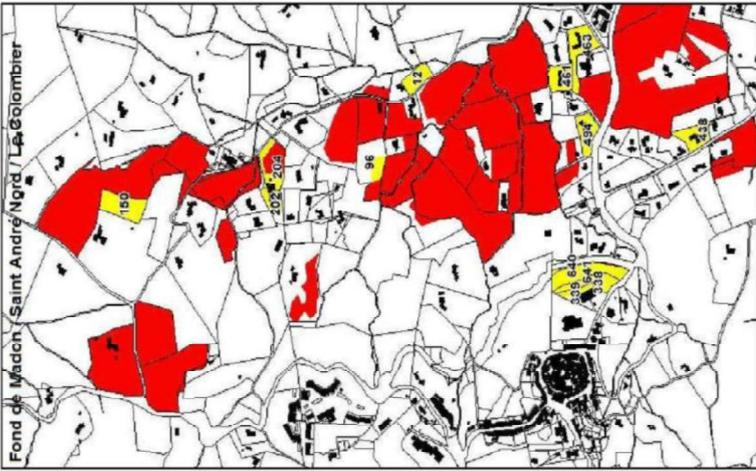
Photo aérienne 1998



Photo aérienne 2006



Le secteur de la Roullière connaît un changement majeur de son paysage agricole : le défrichement de près de 2,5 ha d'espace boisé au profit de la viticulture. (parcelle 44).

Secteurs n°8 - Le Fond de Madon / Saint André Nord / Le Colombier		Référence cadastrale	Surfaces agricoles perdues entre 2008 et 1998 (m²)	Surfaces agricoles gagnées entre 2008 et 1998 (m²)	Type de culture en 1998	Type de surface en 2008	Période du changement de vocation
		640	340,23		vignes	friches	2006-2008
		338	2998,02		vignes	friches	2006-2008
		339	1 115,22		vignes	bâtie	2006-2008
		202	1 799,42		vignes	bâtie	1998-2006
		12	2 545,41		prés ?	friches	1998-2006
		463	4 547,49		prés ?	friches	2006-2008
		641	4 947,83		vignes	bâtie	2006-2008
		96	1400,36		vignes	friches	1998-2006
		461	3010,58		prés ?	bâtie	2006-2008
		438	3024,41		vignes	bâtie	1998-2006
		150	4882,44		vignes	friches	1998-2006
		204	2468,45		vignes	bâtie	1998-2006
		494	3051,25		vignes	bâtie	2006-2008

	m²	ha
Total des surfaces agricoles perdues	36 131,11	3,61
Total des surfaces agricoles gagnées	0,00	0,00

	m²	ha	%
Total des surfaces agricoles perdues au profit de l'urbanisation	19 417,16	1,94	53,7%
Total des surfaces agricoles perdues au profit de friches	16 713,95	1,67	46,3%

Total des surfaces perdues entre 1998 et 2006	16 120,49	1,61	44,6%
Total des surfaces perdues entre 2006 et 2008	20 010,62	2,00	55,4%
Total des surfaces gagnées entre 1998 et 2006			
Total des surfaces gagnées entre 2006 et 2008			

Total des surfaces de vignes perdues	26 027,63	2,60	72,04%
Total des surfaces de culture (autres que vigne) perdues	10 103,48	1,01	27,96%

Photo aérienne 2010 (Google)



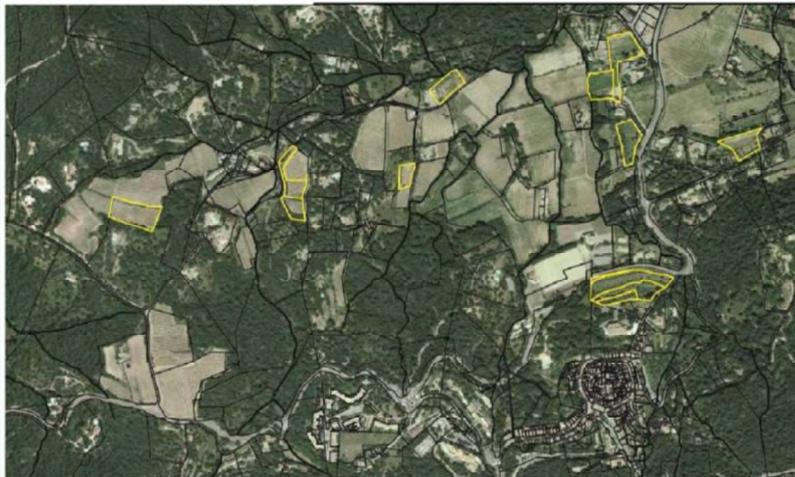
Photo aérienne 2008



Photo aérienne 2006



Photo aérienne 2006

**Commentaires:**

Ce secteur, à proximité du centre villageois de Ramatuelle, perd environ 3,5 ha de terres agricoles en 10 ans. Cette perte se fait pour moitié au profit de l'urbanisation sur des anciennes zones d'habitat diffus du Plan d'Occupation des Sols. Le reste est en l'état de friches.

Photo aérienne 2008

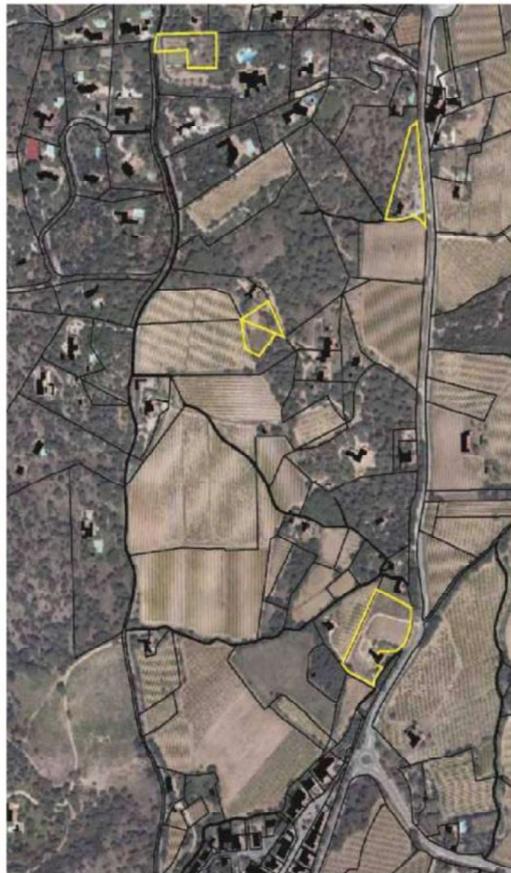


Photo aérienne 1998



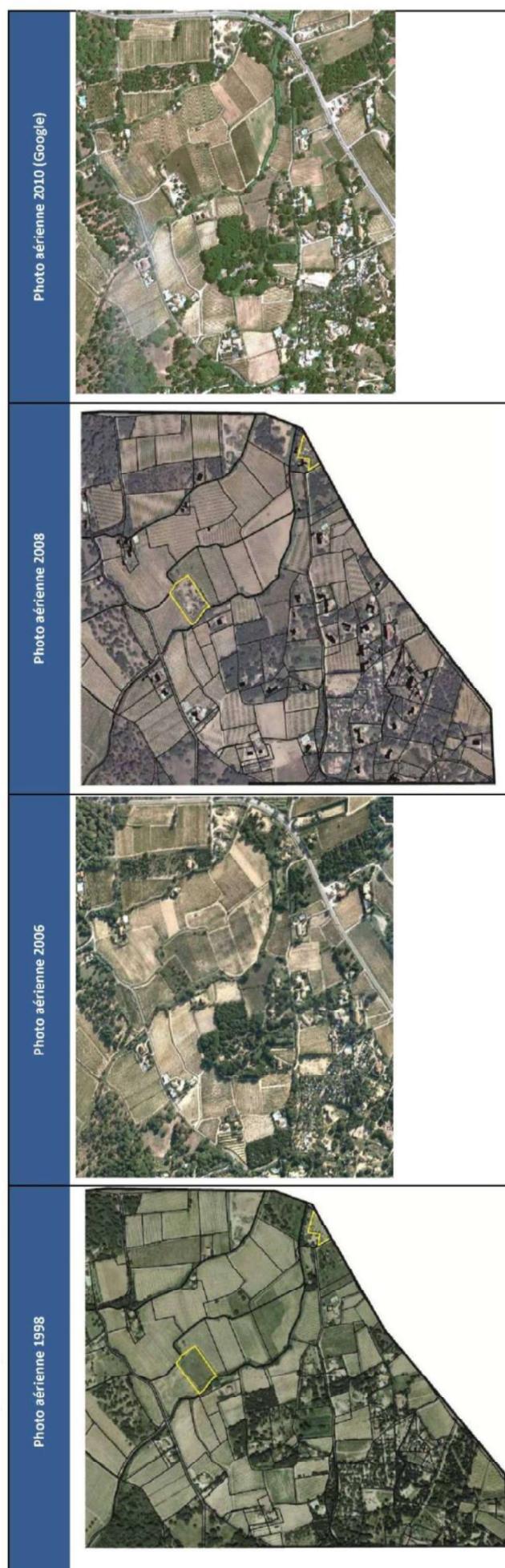
Photo aérienne 2010 (Google)



Photo aérienne 2006



Commentaires:
Ce secteur de la Meissonnière connaît peu de modification, seules quelques nouvelles constructions le long de la route RD 93 menant au village et une zone de friche.

**Commentaires :**

De la même manière que le secteur de la Meissonnière, le quartier de l'Oumède voit peu de changements dans son paysage agricole. On remarque qu'une parcelle agricole a été construite le long de l'axe routier et qu'une autre (viticole) a été abandonnée.

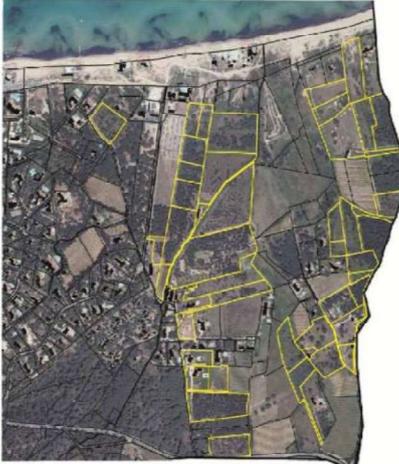
Secteurs n°11 - Pré long / Les Routes / Bistagne		Référence cadastrale	Surfaces agricoles perdues entre 2008 et 1998 (m²)	Surfaces agricoles gagnées entre 2008 et 1998 (m²)	Type de culture en 1998	Type de surface en 2008	Période du changement de vocation
		459	3021,2		prés ?	bâtie	2006-2008
		110	7110,98		prés ?	friches	1998-2006
		351	3297,04		prés ?	friches	1998-2006
		302	8918,49		prés ?	friches	1998-2006
		475	2534,02		prés ?	friches	1998-2006
		133	515,526		prés ?	friches	1998-2006
		123	2021,84		prés ?	friches	1998-2006
		437	6186,3		prés ?	bâtie	1998-2006
		466	571,497		prés ?	bâtie	1998-2006
		352	3823,1		prés ?	friches	1998-2006
		47	2445,08		prés ?	friches	1998-2006
		53	16308,43		prés ?	friches	1998-2006
		37	6815,72		prés ?	friches	1998-2006
		109	9109,61		prés ?	friches	1998-2006
		454	2913,77		prés ?	friches	1998-2006
		129	4528,48		prés ?	friches	1998-2006
		407	5133,16		prés ?	friches	1998-2006
		464	141,367		vignes	bâtie	1998-2006
		478	3874,09		vignes	bâtie	1998-2006
		481	6144,04		prés ?	friches	1998-2006
		350	5735,25		prés ?	friches	1998-2006
		465	328,648		prés ?	friches	1998-2006
		117	5023,44		prés ?	friches	1998-2006
		114	1250		prés ?	friches	1998-2006
		410	13814,36		prés ?	friches	1998-2006
		203	7003,62		prés ?	friches	1998-2006
		58	10202,53		prés ?	friches	1998-2006
		121	6690,34		prés ?	friches	1998-2006
		482	3823,4		prés ?	friches	1998-2006
		468	2601,37		prés ?	friches	1998-2006
		201	6207,62		prés ?	friches	1998-2006
		461	3763,02		vignes	bâtie	1998-2006
		57,00	28885,36		prés ?	bâtie	1998-2006
		54	13262,12		prés ?	friches	1998-2006
		78	13393,78		prés ?	friches	1998-2006
		119	1680,28		prés ?	friches	1998-2006
		453	6982,65		prés ?	friches	1998-2006
		285	7383,08		prés ?	friches	1998-2006
		300	5914,59		prés ?	friches	1998-2006
		130	1479,03		prés ?	friches	1998-2006
		477	4358,63		vignes	bâtie	1998-2006
		309	10474,46		prés ?	friches	1998-2006
		393	7456,3		prés ?	friches	1998-2006
		122	4024,08		prés ?	friches	1998-2006
		120	9137,98		prés ?	friches	1998-2006
		142	6695,72		prés ?	friches	1998-2006
		292	5324,69		prés ?	friches	1998-2006
		56	19756,83		vignes	friches	1998-2006

	m²	ha	%
Total des surfaces agricoles perdues	308 066,42	30,81	16,5%
Total des surfaces agricoles gagnées	0,00	0,00	84,8%

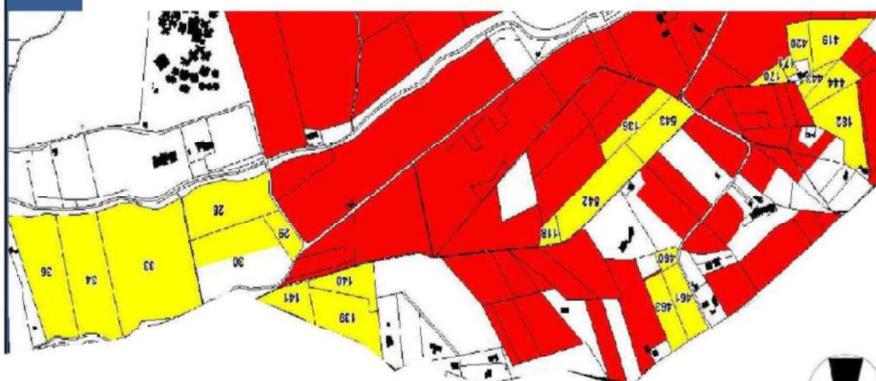
	m²	ha	%
Total des surfaces agricoles perdues au profit de l'urbanisation	50 801,46	5,08	16,5%
Total des surfaces agricoles perdues au profit de friches	261 139,04	26,11	84,8%

	m²	ha	%
Total des surfaces perdues entre 1998 et 2006	305 045,22	30,50	99,0%
Total des surfaces perdues entre 2006 et 2008	3 021,20	0,30	1,0%
Total des surfaces gagnées entre 1998 et 2006			
Total des surfaces gagnées entre 2006 et 2008			

	m²	ha	%
Total des surfaces de vignes perdues	31 893,94	3,19	10,35%
Total des surfaces de culture (autres que vigne) perdues	276 172,48	27,62	89,65%

Photo aérienne 1998	Photo aérienne 2006	Photo aérienne 2008	Photo aérienne 2010 (Google)
			
<p><u>Commentaires :</u> Ce secteur à proximité immédiate du site très touristique de la Plage de Pampelonne a subi de profondes modifications pendant ces dix dernières années et plus particulièrement entre 1998 et 2006. Cette zone est celle qui a subi la plus grande perte de terres agricoles avec une diminution de plus de 30 ha.</p> <p>L'agriculture de ce secteur était composée de 2 cultures principales : des prés et prairies de pâturage vers la plage et des vignes plus en retrait dans les terres. Les prairies sont aujourd'hui presque toutes à l'état de friche avec une recolonisation progressive par la strate arborée. La bande littorale se ferme par les boisements et non par le bâti car seules 2 zones ont été urbanisées. Les secteurs en vignes, par contre, se sont en grande partie maintenus.</p> <p>On peut ainsi noter que ce sont les prairies de pâturage qui ont été abandonnées (à 89,65%) sur ce secteur et non les vignobles.</p>			

Secteurs n°12 - Garonne / La Grande Vigne



Référence cadastrale	Surfaces agricoles perdues entre 2008 et 1998 (m²)	Surfaces agricoles gagnées entre 2008 et 1998 (m²)	Type de culture en 1998	Type de surface en 2008	Période du changement de vocation
34	19858,01		prés ?	friches	1998-2006
36	19180,36		prés ?	friches	1998-2006
33	37 578,49		prés ?	friches	1998-2006
182	9 859,20		prés ?	friches	1998-2006
171	897,57		prés ?	bâtie	1998-2006
502	11 793,31		prés ?	friches	1998-2006
28	15 014,25		prés ?	friches	1998-2006
461	5765,62		prés ?	friches	1998-2006
139	11462,96		prés ?	friches	1998-2006
443	1794,45		prés ?	friches	1998-2006
29	3437,77		prés ?	friches	1998-2006
136	5108,25		prés ?	friches	1998-2006
419	7693,91		prés ?	friches	1998-2006
118	1699		prés ?	friches	1998-2006
463	5658,32		prés ?	friches	1998-2006
30	9388,98		prés ?	friches	1998-2006
420	3234,98		prés ?	friches	1998-2006
460	1434,58		prés ?	friches	1998-2006
141	5078,18		prés ?	friches	1998-2006
140	6136,2		prés ?	friches	1998-2006
170	1614,3		prés ?	friches	1998-2006
444	4414,82		prés ?	friches	1998-2006
543	7570,35		prés ?	friches	1998-2006

	m²	ha
Total des surfaces agricoles perdues	195 673,86	19,57
Total des surfaces agricoles gagnées	0,00	0,00

	m²	ha	%
Total des surfaces agricoles perdues au profit de l'urbanisation	0,00	0,00	0,0%
Total des surfaces agricoles perdues au profit de friches	195 673,86	19,57	100,0%

Total des surfaces perdues entre 1998 et 2006	195 673,86	19,57	100,0%
Total des surfaces perdues entre 2006 et 2008	0,00	0,00	0,0%
Total des surfaces gagnées entre 1998 et 2006			
Total des surfaces gagnées entre 2006 et 2008			

Total des surfaces de vignes perdues	0,00	0,00	0,00%
Total des surfaces de culture (autres que vigne) perdues	195 673,86	19,57	100,00%

Photo aérienne 2010 (Google)



Photo aérienne 2008



Photo aérienne 2005



Photo aérienne 1998



De la même manière que le secteur de Pré Long, le quartier de Garonne a subi de grands changements avec une perte de près de 20 ha. Ce secteur est aussi composé de prairies sur le littoral et de vignes plus à l'intérieur du territoire. Ce sont également les prairies qui sont abandonnées même si quelques villas privées transforment les terres agricoles en jardins.

27

Photo aérienne 2008



Photo aérienne 1998



Photo aérienne 2010 (Google)



Photo aérienne 2006



Commentaires :
 Dans ce secteur principalement viticole, 4,8 ha de terres cultivées ont disparu et se sont transformés en friches plus ou moins boisées.

Secteurs n°14 - Aubrac / Roumegou / Val de Pons		Référence cadastrale	Surfaces agricoles perdues entre 2008 et 1998 (m²)	Surfaces agricoles gagnées entre 2008 et 1998 (m²)	Type de culture en 1998	Type de surface en 2008	Période du changement de vocation	
	17	557,531			vignes	bâtie	1998-2006	
	116	2433,4			vignes	bâtie	1998-2006	
	157	6326,82			prés ?	bâtie	2006-2008	
	79	2787,04			vignes	friches	1998-2006	
	396	2042,35			prés ?	friches	2006-2008	
	64	5345,82			vignes	friches	1998-2006	
	59	6560,34			prés ?	friches	1998-2006	
	331	8156,25			vignes	bâtie	1998-2006	
	60	3709,31			vignes	friches	1998-2006	
	81	6869,96			vignes	friches	1998-2006	
	265			7162,08		vignes	vignes	1998-2006
	Total des surfaces agricoles perdues			44 788,82				
	Total des surfaces agricoles gagnées			7 162,08				
Total des surfaces agricoles perdues au profit de l'urbanisation			17 474,00					
Total des surfaces agricoles perdues au profit de friches			27 314,82					
Total des surfaces perdues entre 1998 et 2006			42 746,47					
Total des surfaces perdues entre 2006 et 2008			2 042,35					
Total des surfaces gagnées entre 1998 et 2006			7 162,08					
Total des surfaces gagnées entre 2006 et 2008			0,00					
Total des surfaces de vignes perdues			29 859,31					
Total des surfaces de culture (autres que vigne) perdues			14 929,51					

m²	ha
44 788,82	4,48
7 162,08	0,72

m²	ha	%
17 474,00	1,75	39,0%
27 314,82	2,73	61,0%
42 746,47	4,27	95,4%
2 042,35	0,20	4,6%
7 162,08	0,72	100,0%
0,00	0,00	0,0%
29 859,31	2,99	66,67%
14 929,51	1,49	33,33%

Photo aérienne 2008



Photo aérienne 1998



Photo aérienne 2010 (Google)



Photo aérienne 2006

Commentaires :

Ce secteur de Roumegou a perdu plus de 4 ha de terres cultivées . Cette perte est essentiellement due à l'abandon de terres viticoles colonisées principalement par la friche, avec tout de même 1,75 ha urbanisés.

Photo aérienne 1998		Photo aérienne 2006		Photo aérienne 2008		Photo aérienne 2010 (Google)	
<p>Commentaires : A l'image du secteur St. Anne, ce secteur des Fondudes a perdu une surface significative de terres agricoles (près de 12 ha) sous l'effet des dispositions du Plan d'Occupation des Sols. Cette urbanisation au profit de grandes villas, a souvent été accompagnée du maintien de certaines surfaces de vignes pour l'agrément des jardins. On note parallèlement, qu'entre 2006 et 2008, environ 2 ha de bois ont été défrichés pour être cultivés en vigne, au nord du secteur.</p>							

CONCLUSION

En 10 ans, le territoire agricole de Ramatuelle connaît une diminution de 106,72 ha de ces terres agricoles cultivées qui deviennent des friches agricoles (76,3%) ou qui sont irréversiblement perdues par leur urbanisation (23,7%). Malgré cette diminution, on remarque qu'en 2008, certaines terres agricoles (11,83 ha) ont été gagnées sur la forêt au profit, majoritairement, de la vigne.

Cette étude permet de relativiser les chiffres du recensement agricole de 2010. En effet, même si la commune de Ramatuelle a perdu environ 107 ha de terres agricole cultivées, elle en gagne près de 12ha sur les espaces boisés. Ainsi, ce bilan est loin des 300 ha de perte de SAU du recensement agricole de 2010.

TABLEAU TIRE DE RECENSEMENT AGRICOLE 2010

	SAU 1988	SAU 2000	SAU 2010	Evol SAU 88-00	Evol SAU 00-10
Ramatuelle	750	758	455	+1,1%	-40%
Golfe de St-Tropez	6 269	4 085	2 947	-35%	-28%
Var	85 052	85 214	66 584	+0.2%	-22%

Source : RGA 88-2000-2010

TABLEAU TIRE DE LA PHOTO INTERPRETATION (1998-2008)

	Total des surfaces agricoles perdues en 10 ans (ha)	- 106,72
	Total des surfaces agricoles gagnées en 10 ans (ha)	+ 11,83
Surfaces agricoles en 1998 (ha)	835,33	évolution en 10 ans
Surfaces agricole en 2008 (ha)	742,56	de - 93 ha
	m ²	ha
Surfaces agricoles perdues au profit de l'urbanisation	252 849,82	25,28
Surfaces agricoles perdues au profit de friches	814 331,77	81,43
Surfaces perdues entre 98 et 2006	1 012 479,00	101,25
Surfaces perdues entre 2006 et 2008	54 702,60	5,47
Surfaces gagnées entre 98 et 2006	15 212,53	1,62
Surfaces gagnées entre 2006 et 2008	102 050,80	10,21
Surfaces perdues en vignes	355 689,50	35,57
Surfaces perdues en autre (pré,culture, verger)	717 492,10	71,15
Surfaces gagnées en vignes	110 058,80	11,01
Surfaces gagnées en autre (pré,culture, verger)	8 204,53	0,82

Cette perte réelle de 92,77 ha des terres agricoles ramatuelloises est due à deux processus : l'urbanisation par mitage de l'espace agricole et la déprise agricole par l'abandon des espaces cultivés. C'est principalement l'abandon de la culture qui est la principale cause de la diminution des terres agricoles ces dix dernières années. En effet, les espaces agricoles abandonnés représentent environ 76,3% de la perte des terres cultivées. Ces terres agricoles abandonnées sont progressivement colonisées par la végétation et deviennent des friches agricoles.

Ainsi, 77% des terres agricoles perdues, colonisées par la friche, sont susceptibles d'être de nouveau cultivés, tandis qu'une partie des surfaces perdues par l'agriculture du fait de leur urbanisation pourrait accueillir des cultures avec une triple fonction de production, d'agrément pour le propriétaire (entretien) et de maintien du paysage rural.

Les espaces agricoles perdus sont aussi en grande partie des pâturages ou des près, principalement situés à l'arrière plage de Pampelonne. Les surfaces de vignes sont beaucoup moins abandonnées, puisqu'elles représentent seulement 1/3 des espaces agricoles perdus.

On note également que certains espaces boisés sont défrichés pour la plantation de vignes en particulier. On note ainsi un schéma classique d'évolution du territoire : les espaces urbains gagnent sur les espaces agricoles qui se développent, par répercussion, sur les espaces naturels boisés. Cette régression de la surface de vigne dans la plaine, due à un abandon de la culture, s'explique par plusieurs phénomènes :

- vieillissement des coopérateurs et successions difficiles ;
- forte rétention de terres à des fins spéculatives ;
- refus des propriétaires de s'engager dans un contrat de fermage ;
- difficultés d'installation pour les jeunes agriculteurs.

Le développement des défrichements en forêt par les domaines sont, quant à eux, dus à un manque de raisin pour que ces domaines puissent faire face à la demande de vins de qualité.

L'analyse des données chiffrées permet également de montrer que la perte des espaces agricoles s'est essentiellement déroulée entre 1998 et 2006 (95%) et que le processus a nettement ralenti depuis l'adoption du Plan Local d'Urbanisme en 2006. Par ailleurs, on remarque que ces dernières années, entre 2006 et 2008, davantage d'espaces agricoles se sont ouverts par défrichement de la forêt, sous l'effet de la demande conjugué à celui des possibilités offertes par le PLU de 2006.

Enfin, l'écart entre les chiffres du recensement agricole et ceux de l'étude illustre le fait que les données du recensement retiennent exclusivement des exploitations agricoles dont les sièges se situent sur la commune. Or, un grand nombre de terres agricoles cultivées ont leurs sièges d'exploitation hors de la commune. La loi Littoral ne permettant pas les constructions isolées, il est ainsi difficile de construire des sièges d'exploitation à proximité des terres cultivées. Quant aux sièges d'exploitation originellement attachés aux terres cultivées, ils ont souvent été transformés en simples habitations.

De plus, les terres agricoles exploitées par des agriculteurs non professionnels ne sont pas recensées par la statistique agricole.

Cette étude permet donc de confirmer la perte de l'espace agricole sur la commune mais dans une moindre proportion que les chiffres annoncés par le recensement agricole. En effet, nous comptons **une diminution de - 11,1% des terres agricoles cultivées** sur Ramatuelle et non de - 40%, avec une nette réversibilité du phénomène.

Annexe n°11 :

**Justification de la délimitation des
Secteurs de Taille et de Capacité
Limitées Agricoles**

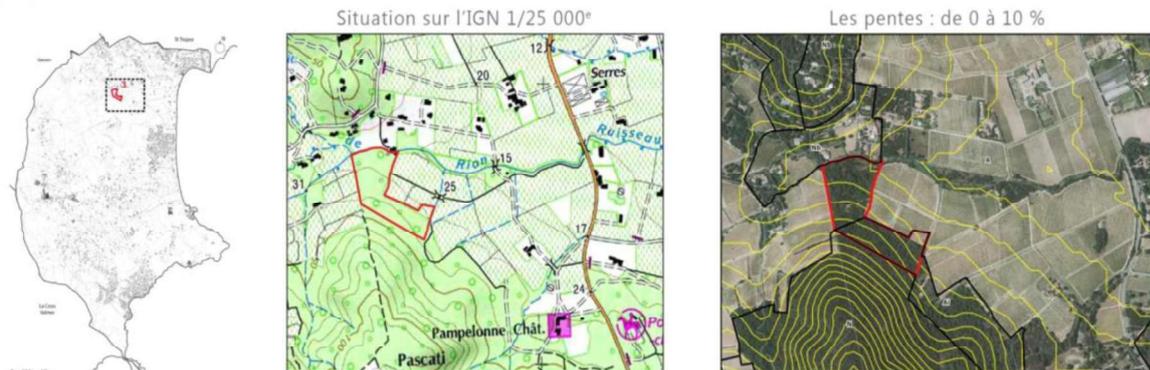
Critères de délimitation des STECAL

- ✓ Enjeux environnementaux
- ✓ Topographie : préserver les espaces à faibles pentes pour la mise en culture
- ✓ Les périmètres AOC
- ✓ L'occupation du sol
- ✓ Les enjeux paysagers
- ✓ La viabilité du projet agricole
- ✓ La zone inondable



1-Le Château de Pampelonne

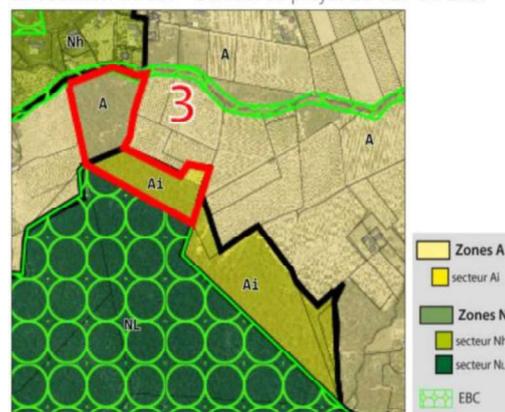
Contexte



La vocation du sol - Etat sur le PLU en vigueur de 2006

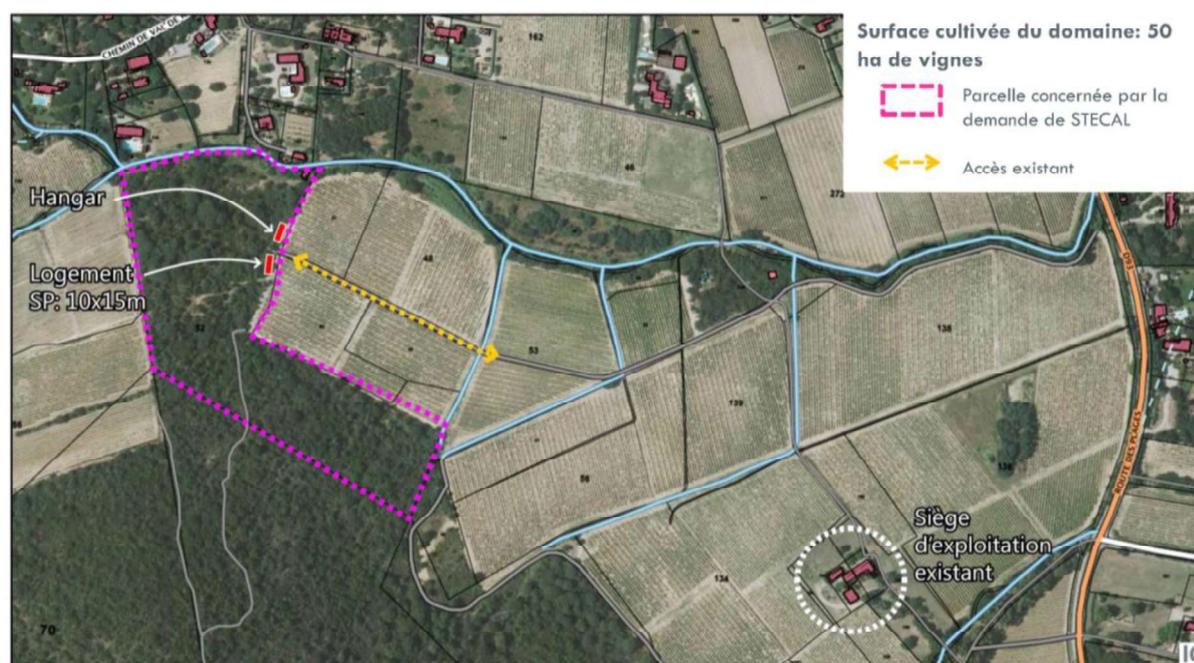


La vocation du sol - Etat sur le projet de PLU de 2013



Le projet agricole du propriétaire : création d'un siège d'exploitation viticole

- Construction d'un hangar pour tracteur
- Construction d'une résidence principale : 150m² de SP
- Construction éventuelle d'une cave en fonction de partages familiaux dans un avenir très proche



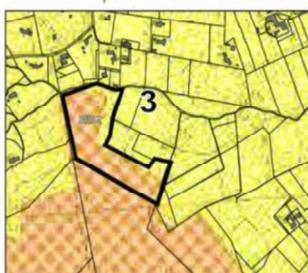
Enjeux environnementaux

Périmètres environnementaux institutionnels



- Natura 2000
- ZNIEFF terrestrre de type I
- ZNIEFF terrestrre de type II
- Sites Classés
- Continuité écologique à préserver
- Continuité écologique à valoriser ou recréer
- Parcelle concernée par la demande de STECAL

Sensibilité pour la Tortue d'Hermann

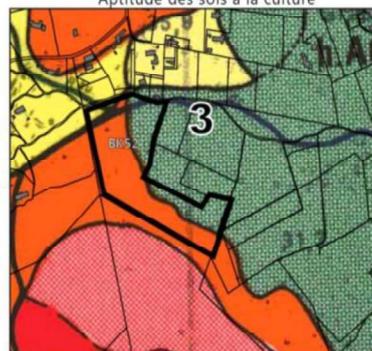


- Sensibilité majeure
- Sensibilité notable
- Sensibilité modérée
- Sensibilité très faible

- Espace boisé
- ZNIEFF type II au Sud
- Continuités écologiques à valoriser ou recréer le long du ruisseau de Rian
- EBC le long du ruisseau mis en place par le projet de PLU pour prendre en compte la TVB : 4 m de part et d'autres des berges du ruisseau
- Sensibilité notable pour la Tortue d'Hermann sur une large partie de la parcelle

Enjeux agricoles :

Aptitude des sols à la culture



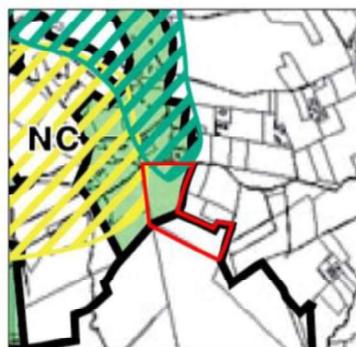
- Excellente
- Excellente
- Très bonne
- Bonne
- Assez bonne
- Moyenne
- Moyenne
- Moyenne
- Médiocre
- Médiocre
- Très faible
- Nulle
- Inapte

- Toute la parcelle est en AOC Côtes de Provence
- Excellente aptitude à la culture sur la partie Est de la parcelle
- Aptitude Moyenne sur la partie Ouest

Source : Carte des Aptitudes des sols à la mise en valeur Agricole de la SCP

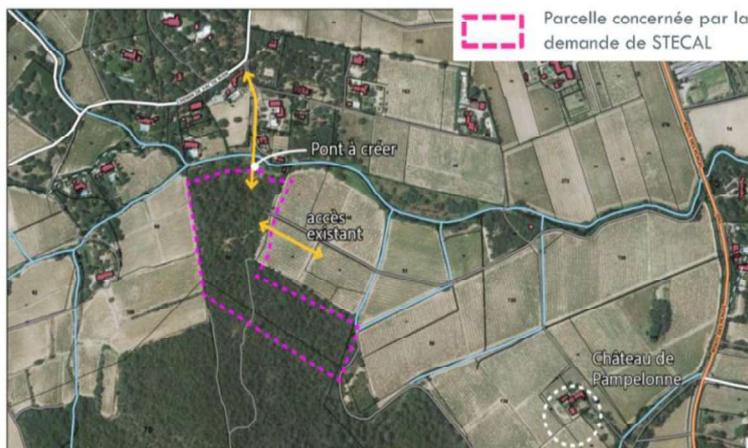
Enjeux urbains :

Aptitude des sols à l'assainissement autonome



- Proposition zonage Assainissement
Schéma directeur d'assainissement
- Ass. collectif existant
 - Ass. collectif envisagé
 - Ass. autonome envisagé
 - Bonne
 - Modérée
 - Modéré, localement mauvaise
 - Mauvaise, localement modérée
 - Mauvaise

Les accès possibles



- Parcelle concernée par la demande de STECAL

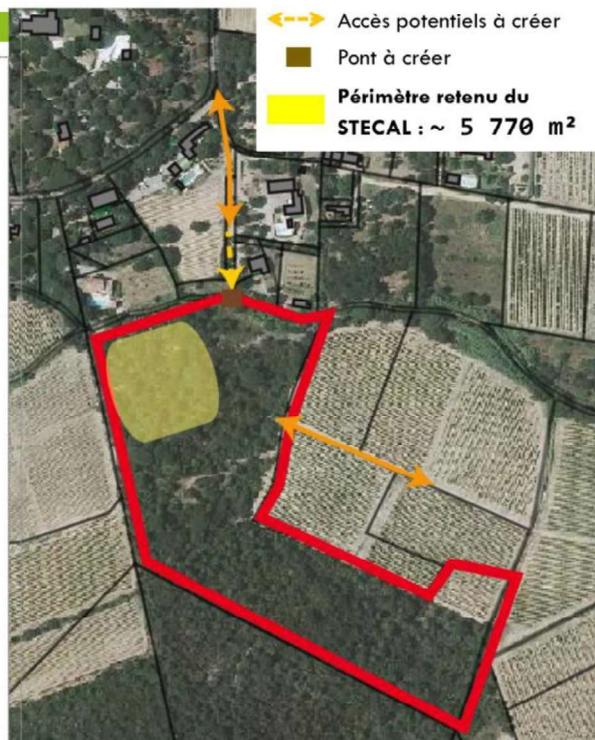
COMMENTAIRES DU BE :

- 1- Placer le STECAL au Nord de la parcelle, en continuité de la zone Nh mais en retrait du cours d'eau et de la TVB identifiée car :
 - en continuité de l'habitat existant
 - propice à l'assainissement autonome
 - pente la plus faible
 - enjeux agricoles et environnementaux les moins forts
- 2- Proposer un projet confortant la continuité écologique identifiée le long du ruisseau de Rian
- 3- Choix des accès

Délimitation du STECAL

□ Scénario retenu : Privilégier l'agriculture

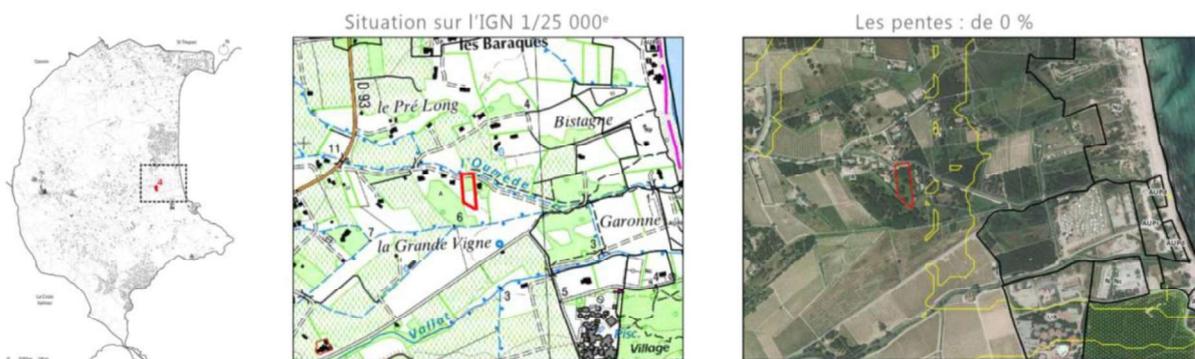
Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> -Aptitude moyenne à l'agriculture (la partie Est étant excellente) -Prise en compte des contraintes environnementales : EBC, corridor écologique du cours d'eau -Zone A du PLU (le sud de la parcelle étant classé en Ai inconstructible) -Continuité de l'urbanisation existante -Assainissement autonome envisagé 	<ul style="list-style-type: none"> -Éloignement des accès - Sensibilité notable pour la tortue d'Hermann (modérée à l'est de la parcelle)



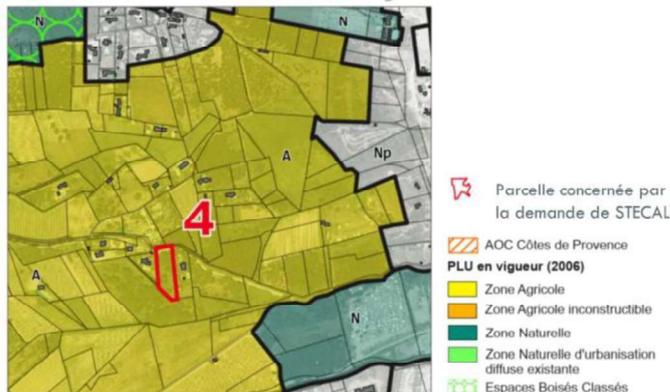


2-Ferme relais communale n°2 en maraîchage

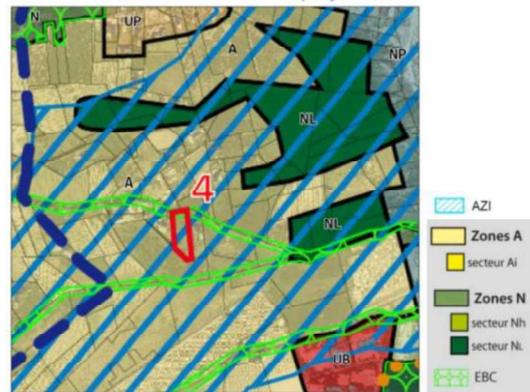
Contexte



La vocation du sol - Etat sur le PLU en vigueur de 2006



La vocation du sol - Etat sur le projet de PLU de 2013

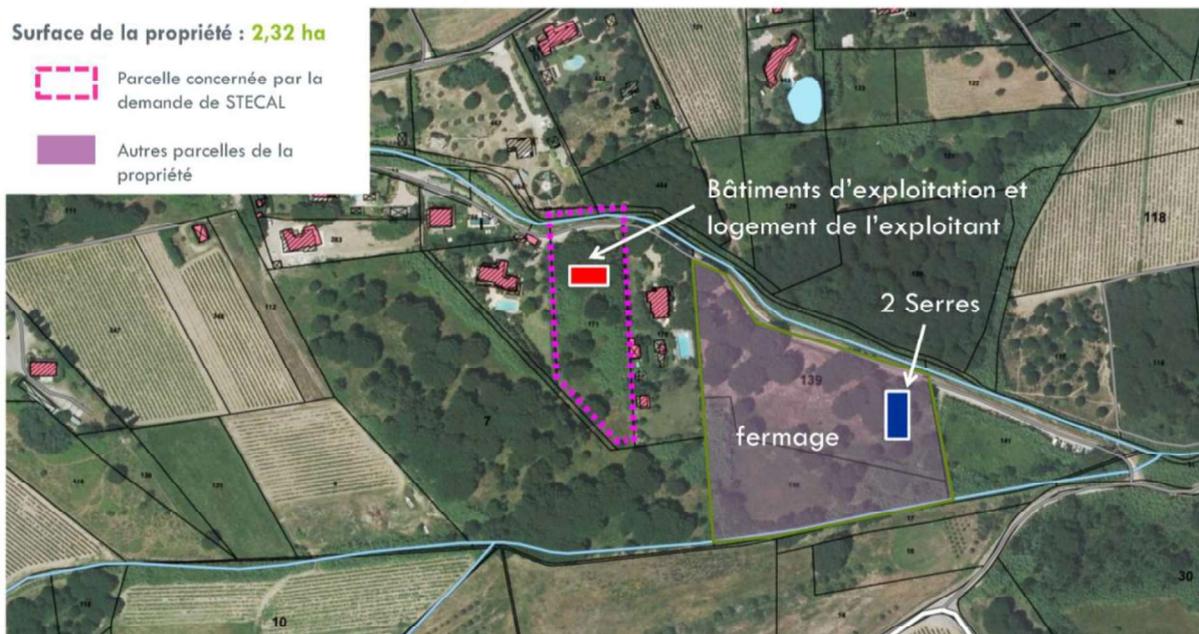


Le projet agricole de la commune : sur une parcelle communale, relancer le maraîchage avec la création d'une ferme relais exploitée en fermage pour répondre à la forte demande des restaurateurs

- Une placette publique sur la partie Nord
- Un hangar (Comprenant légumière, chambre froide, stockage matériel)
- Un logement pour l'agriculteur (attenant au hangar)
- Fermage sur le reste du terrain

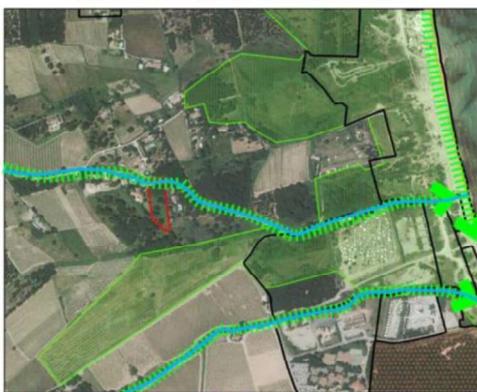
Surface de la propriété : 2,32 ha

-  Parcelle concernée par la demande de STECAL
-  Autres parcelles de la propriété



Enjeux environnementaux

Périmètres environnementaux institutionnels



-  Natura 2000
-  ZNIEFF terrestre de type I
-  ZNIEFF terrestre de type II
-  Sites Classés
-  Continuité écologique à préserver
-  Continuité écologique à valoriser ou recréer

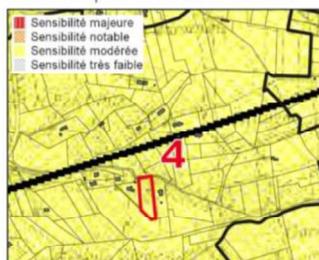
Enjeux urbains :

- Accès par le chemin de pré long
- Secteur en assainissement autonome non étudié dans le schéma directeur d'assainissement

COMMENTAIRES DU BE :

Au regard des enjeux agricoles, le choix de la parcelle est judicieuse car les bâtis projetés s'organisent autour d'une placette publique au Nord de la parcelle entourée par des habitations existantes

Sensibilité pour la Tortue d'Hermann



-  Sensibilité majeure
-  Sensibilité notable
-  Sensibilité modérée
-  Sensibilité très faible
-  Parcelle concernée par la demande de STECAL

- Espace en friche : cannes + boisements
- En zone inondable (AZI)
- Continuités écologiques à valoriser ou recréer le long du ruisseau de l'Oumède
- EBC le long du ruisseau mis en place par le projet de PLU pour prendre en compte la TVB : 4 m de part et d'autres des berges du ruisseau
- Sensibilité modérée pour la Tortue d'Hermann

Enjeux agricoles :

Aptitude des sols à la culture



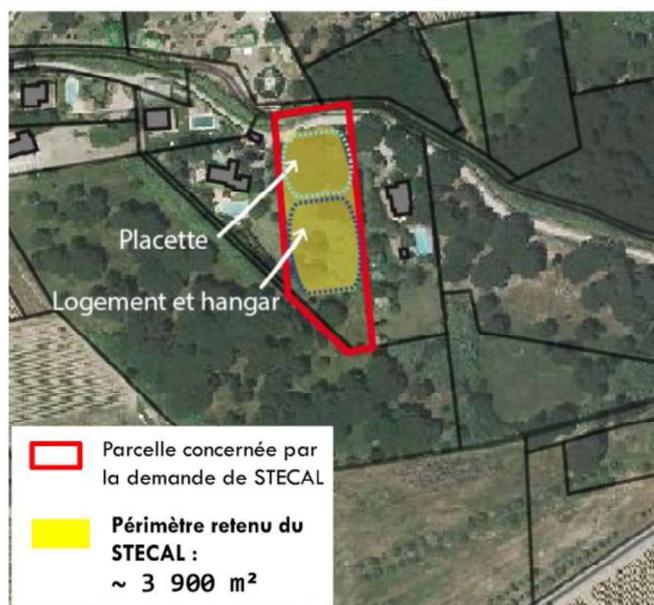
- Pas d'AOC
- Excellente aptitude à la culture sur tout le secteur

-  Excellente
-  Excellente
-  Très bonne
-  Bonne
-  Assez bonne
-  Moyenne
-  Moyenne
-  Moyenne
-  Médiocre
-  Médiocre
-  Très faible
-  Nulle
-  Inapte
-  Moyenne

Source : Carte des Aptitudes des sols à la mise en valeur Agricole de la SCP

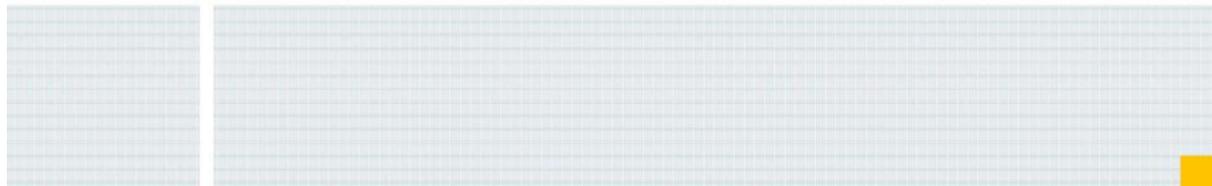
Délimitation du STECAL

- **Choix de l'implantation du secteur :**
 - Création d'un hameau nouveau intégré à l'environnement
 - Pas de contraintes variables sur la parcelle, hors EBC le long des berges
 - Emplacement du STECAL basé sur :
 - la proximité des accès et des habitations existantes
 - recul au nord lié aux EBC
 - jardin au sud (ensoleillement idéal)
 - placette publique au nord accessible depuis la voie
 - maintien du grand pin au nord de la parcelle





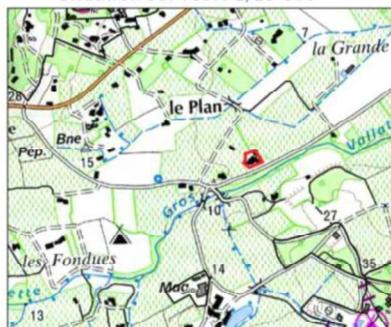
3- Domaine de La Bouverie



Contexte



Situation sur l'IGN 1/25 000°



Les pentes : de 0 %

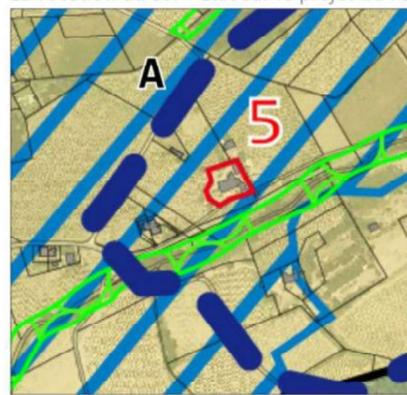


La vocation du sol - Etat sur le PLU en vigueur de 2006



- Parcelle concernée par la demande de STECAL
- AOC Côtes de Provence
- PLU en vigueur (2006)**
- Zone Agricole
- Zone Agricole inconstructible
- Zone Naturelle
- Zone Naturelle d'urbanisation diffuse existante
- Espaces Boisés Classés

La vocation du sol - Etat sur le projet de PLU de 2013



- AZI
- Zones A
- secteur Ai
- Zones N
- secteur Nh
- secteur Nl
- EBC

Le projet agricole du propriétaire : revaloriser la qualité de la production de vin du domaine par la production du vin bio sans concession

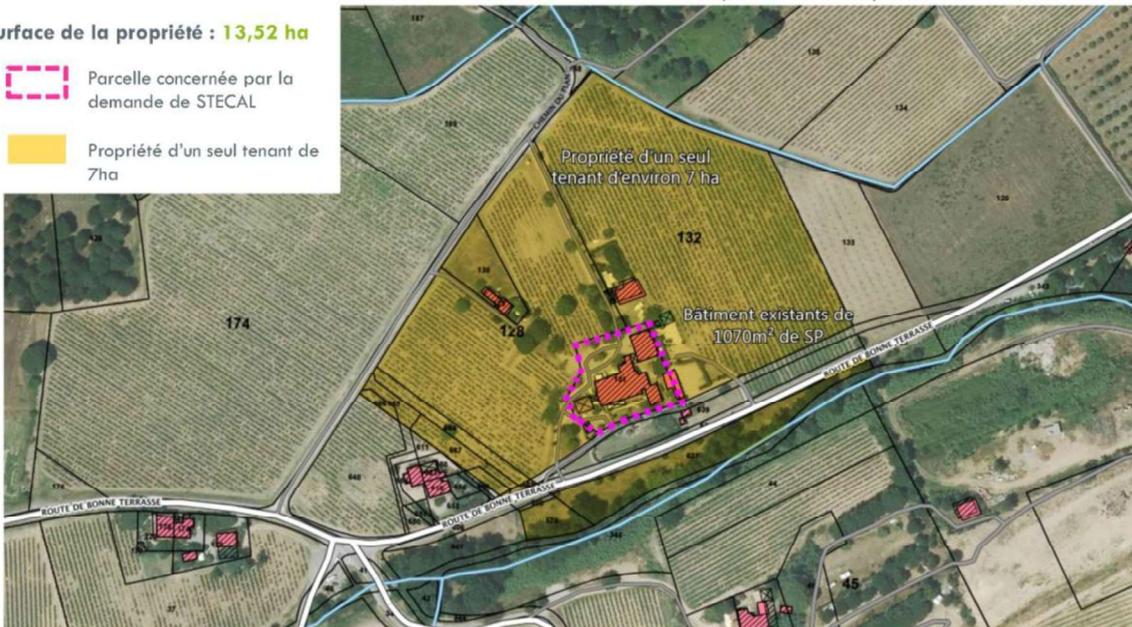
1^{ère} tranche de travaux : réhabilitation de l'ensemble du domaine et restauration des bâtiments existants pour intégrer une surface de vente, le logement du personnel exploitant, l'accueil touristique et la restauration de la grande maison : **DP en cours**

2^e tranche de travaux : création de nouveaux bâtiments pour :

- une cave
- un chai
- un lieu d'exposition culturel permanent

Surface de la propriété : **13,52 ha**

-  Parcelle concernée par la demande de STECAL
-  Propriété d'un seul tenant de 7ha



Enjeux environnementaux

Périmètres environnementaux institutionnels



-  Natura 2000
-  ZNIEFF terrestre de type I
-  ZNIEFF terrestre de type II
-  Sites Classés
-  Continuité écologique à préserver
-  Continuité écologique à valoriser ou recréer

Enjeux urbains :

- Accès par la route Bonne Terrasse
- Secteur en assainissement autonome non étudié dans le schéma directeur d'assainissement

COMMENTAIRES DU BE :

Au regard des enjeux agricoles, l'implantation des bâtis devraient être en continuité du bâti existant

Sensibilité pour la Tortue d'Hermann



-  Parcelle concernée par la demande de STECAL

- Aucun périmètre environnemental
- Continuités écologiques à valoriser ou recréer le long du ruisseau du Gros Vallat
- EBC le long du ruisseau mis en place par le projet de PLU pour prendre en compte la TVB : 4 m de part et d'autres des berges du ruisseau
- Sensibilité modérée pour la Tortue d'Hermann

Enjeux agricoles :

Aptitude des sols à la culture



- Pas d'AOC
- Excellente aptitude à la culture sur tout le secteur

-  Excellente
-  Excellente
-  Très bonne
-  Bonne
-  Assez bonne
-  Moyenne
-  Moyenne
-  Moyenne
-  Moyenne
-  Moyenne
-  Médiocre
-  Médiocre
-  Médiocre
-  Médiocre
-  Médiocre
-  Très faible
-  Très faible
-  Très faible
-  Très faible
-  Très faible
-  Nulle
-  Nulle
-  Nulle
-  Nulle
-  Nulle
-  Inapte
-  Inapte
-  Inapte
-  Inapte
-  Inapte

Source : Carte des Aptitudes des sols à la mise en valeur Agricole de la SCP

Délimitation du STECAL

□ Choix de l'implantation du secteur :

- Création d'un hameau nouveau intégré à l'environnement
- Pas de contraintes variables sur l'unité foncière
- Nécessité de s'implanter en continuité des constructions existantes (rayon de 30 m maxi)
- Volonté de limiter la consommation de terres cultivées

▤ Projet de réhabilitation en cours

▭ Parcelle concernée par la demande de STECAL

↔ Accès existant

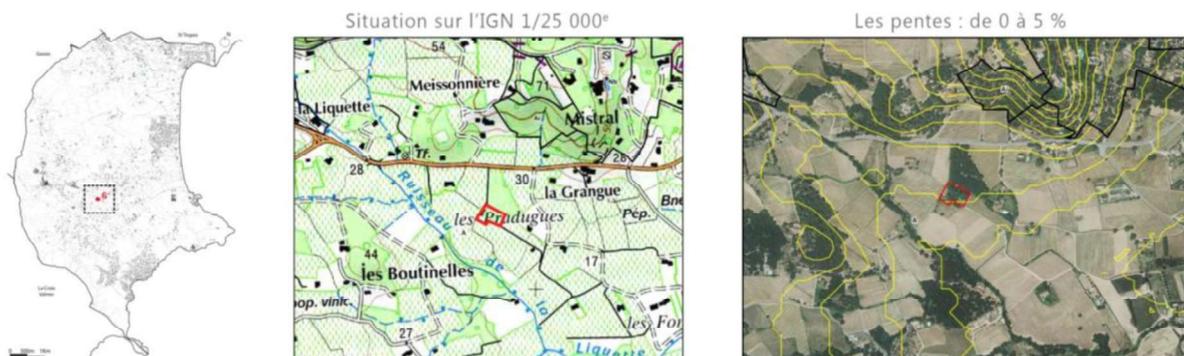
■ Périimètre retenu du STECAL :
~ 5 850 m²



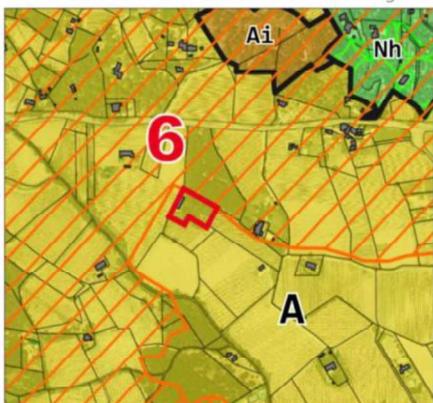


4- Domaine les Pradugues

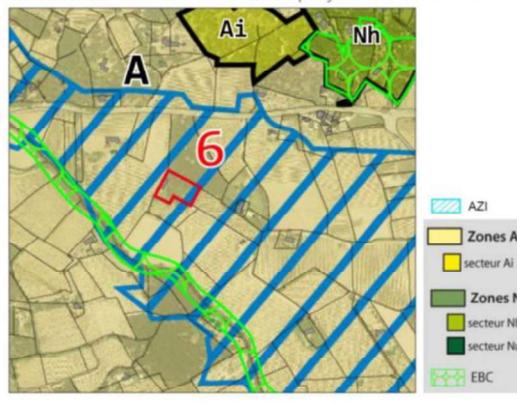
Contexte



La vocation du sol - Etat sur le PLU en vigueur de 2006

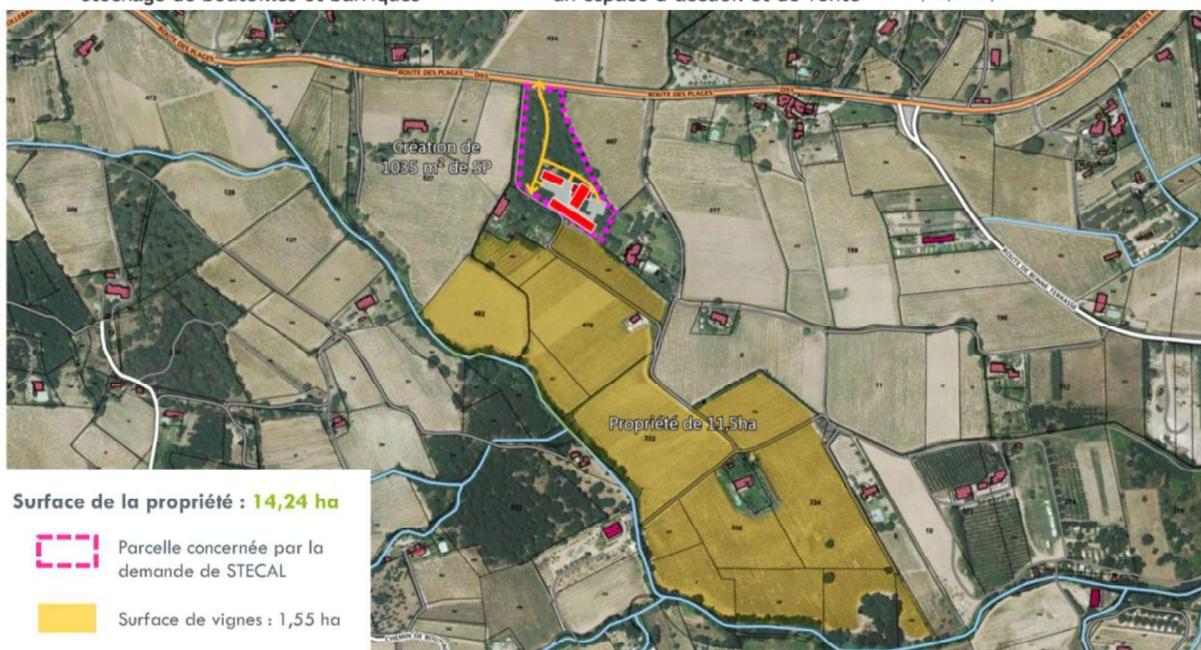


La vocation du sol - Etat sur le projet de PLU de 2013



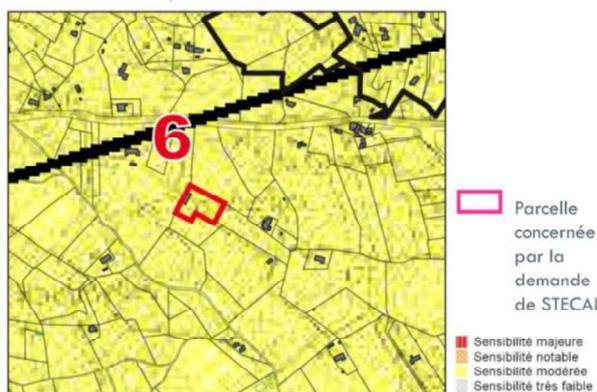
Le projet agricole du propriétaire : Création d'une cave particulière pour une exploitation en propre du domaine d'une surface totale de 1035m² SP

- un chai
- un hangar pour les machines agricoles
- stockage de bouteilles et barriques
- laboratoire et bureau administratif
- un logement pour le maître de chai (100m²)
- un espace d'accueil et de vente (91,5 m²)



Enjeux environnementaux

Sensibilité pour la Tortue d'Hermann



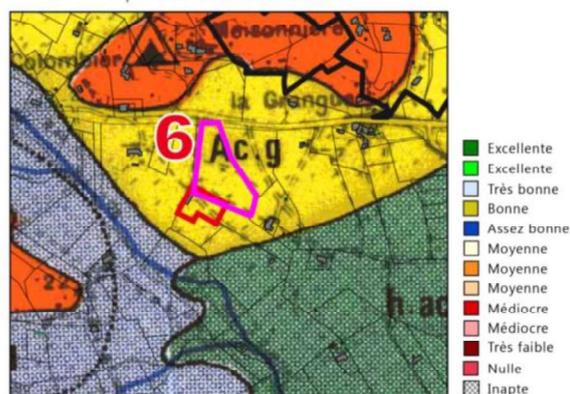
- Aucun périmètre environnemental
- En zone inondable (AZI)
- Sensibilité modérée pour la Tortue d'Hermann

Enjeux urbains :

- Accès par la route des plages (RD 93)
- Secteur en assainissement autonome non étudié dans le schéma directeur d'assainissement

Enjeux agricoles :

Aptitude des sols à la culture



Source : Carte des Aptitudes des sols à la mise en valeur Agricole de la SCP

- Espace boisé en AOC Côte de Provence
- Aptitude moyenne à la culture suffisante pour la vigne

COMMENTAIRES DU BE :

- Seule parcelle du domaine en AOC
- Mais aussi seule parcelle boisée et non cultivée

Délimitation du STECAL

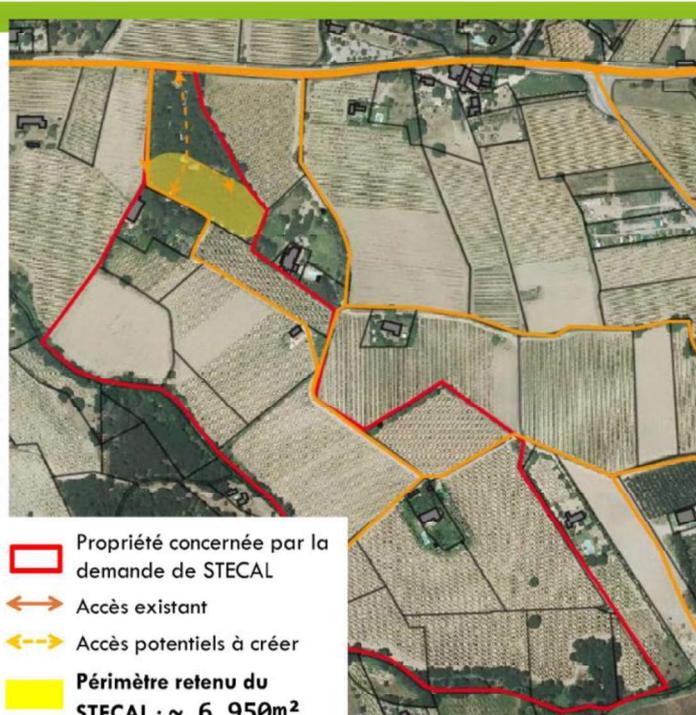
□ Choix de l'implantation du secteur :

- Création d'un hameau nouveau intégré à l'environnement
- Maintien de la parcelle définie par l'agriculteur :

- Pas de parcelle cultivée
- Proximité des habitations existantes
- Aptitude moyenne à la culture (excellente plus au sud)
- Retrait 125 m par rapport à la RD93

- Inconvénient : seule parcelle classée AOC (mais aussi la seule non cultivée)

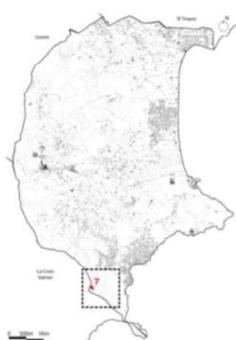
- Nécessiter de s'appuyer sur l'accès existant



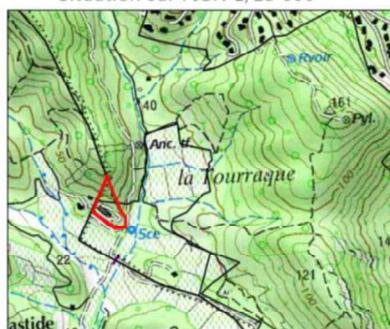


5- Domaine de la Tourraque

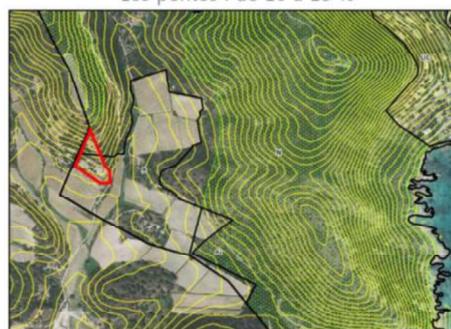
Contexte



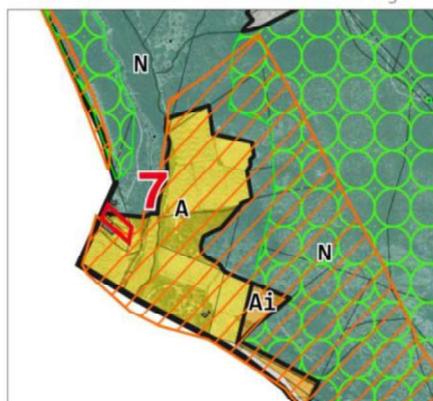
Situation sur l'IGN 1/25 000*



Les pentes : de 10 à 15 %

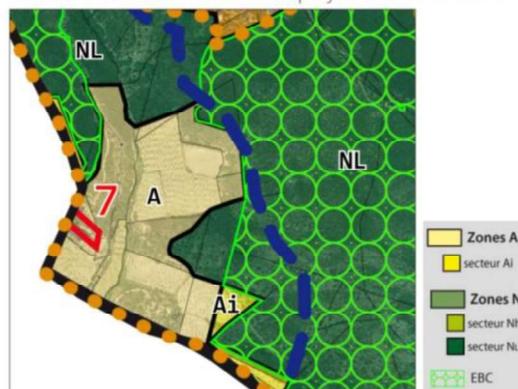


La vocation du sol - Etat sur le PLU en vigueur de 2006



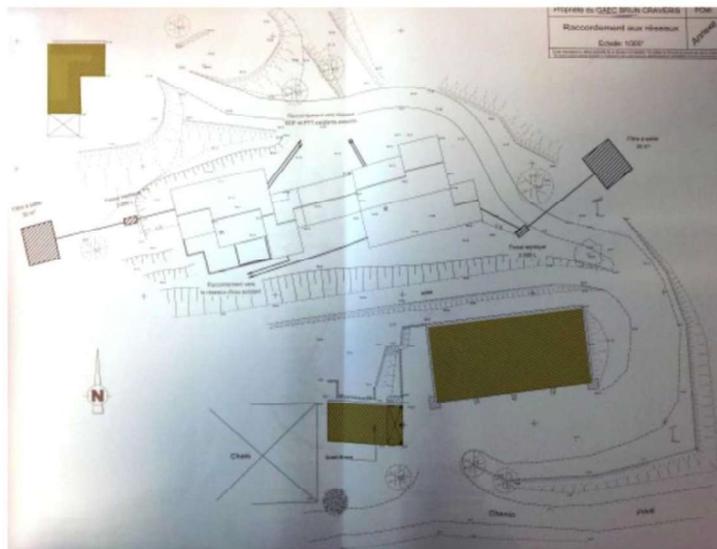
- Parcelle concernée par la demande de STECAL
- AOC Côtes de Provence
- PLU en vigueur (2006)**
- Zone Agricole
- Zone Agricole inconstructible
- Zone Naturelle
- Zone Naturelle d'urbanisation diffuse existante
- Espaces Boisés Classés

La vocation du sol - Etat sur le projet de PLU de 2013



- Zones A
- secteur Ai
- Zones N
- secteur Nh
- secteur Nl
- EBC

Le projet agricole du propriétaire : Création de 2 maisons d'habitation pour les petits fils, chacun chef d'exploitation du domaine mis en valeur par un GAEC de 5 exploitants



AVIS ABF :

- privilégier des volumes simple à l'image des bâtiments agricoles traditionnels
- préférer deux habitations séparées, chacune sur une terrasse existante afin d'éviter de gros travaux de terrassement

Surface de la propriété : 88 ha
(dont 50 ha de forêts environ)

 Parcelle concernée par la demande de STECAL

Enjeux environnementaux

Périmètres environnementaux institutionnels



 Natura 2000
 ZNIEFF terrestrre de type I
 ZNIEFF terrestrre de type II
 Sites Classés

Enjeux urbains :

- Accès existant
- Choix d'implantation du bâti prenant en compte les réseaux: à l'intersection des réseaux existants

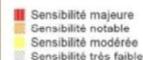
COMMENTAIRES DU BE :

- L'aspect architectural du projet ne correspond pas à l'environnement agricole existant

Sensibilité pour la Tortue d'Hermann

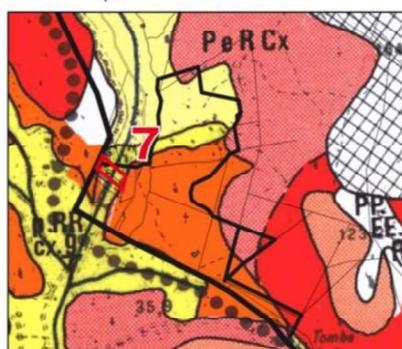


- Site Classé
- Limite Natura 2000
- ZNIEFF de type 1
- Sensibilité notable pour la Tortue d'Hermann


■ Sensibilité majeure
■ Sensibilité notable
■ Sensibilité modérée
■ Sensibilité très faible

Enjeux agricoles :

Aptitude des sols à la culture



- En limite de l'AOC
- Aptitude moyenne à la culture sur tout le secteur


■ Excellente
■ Excellente
■ Très bonne
■ Bonne
■ Assez bonne
■ Moyenne
■ Moyenne
■ Moyenne
■ Médiocre
■ Médiocre
■ Très faible
■ Nulle
■ Inapte
■ Moyenne

Source : Carte des Aptitudes des sols à la mise en valeur Agricole de la SCP

Délimitation du STECAL

□ Choix de l'implantation du secteur :

- Création d'un hameau nouveau intégré à l'environnement
- Pas de contraintes variables sur la parcelle
- Prescriptions de l'ABF : privilégier deux habitations séparées et des volumes simples inspiré de l'architecture agricole traditionnelle dans la commune
- Constructions sur les espaces moins boisés s'appuyant sur :
 - l'accès central
 - la proximité des bâtiments existants
 - un raccordement aisé aux réseaux
 - Les pentes les plus faibles sont laissées pour la culture

